DEUX-SEVRES

VILLE DE NIORT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants: 40

Convocation du Conseil Municipal : le 08/10/2019

Affichage du Compte-Rendu Sommaire et affichage intégral : le 21/10/2019

SEANCE DU 14 OCTOBRE 2019

Délibération n° D-2019-373

SO SPACE - Rapports du délégataire de service public concernant les contrats de DSP des parkings Espace Niortais - La Roulière - Marcel-Paul et Saint Jean - Année 2018

Président :

Monsieur Jérôme BALOGE

Présents:

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Josiane METAYER, Madame Elodie TRUONG, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU, Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Catherine HUVELIN.

Secrétaire de séance : Madame Yvonne VACKER

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Dominique JEUFFRAULT, ayant donné pouvoir à Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Agnès JARRY, ayant donné pouvoir à Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Simon LAPLACE, ayant donné pouvoir à Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Monique JOHNSON, ayant donné pouvoir à Monsieur Jacques TAPIN

Excusés:

Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Isabelle GODEAU, Madame Fatima PEREIRA.

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 octobre 2019

Délibération n° D-2019-373

<u>Direction Gestion Urbaine</u> <u>Réglementaire</u> SO SPACE - Rapports du délégataire de service public concernant les contrats de DSP des parkings Espace Niortais - La Roulière - Marcel-Paul et Saint Jean - Année 2018

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

L'article 52 de l'ordonnance du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession dispose que le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services.

L'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que dès la communication du rapport son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Comme le prévoit l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport a été examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux, en date du 30 septembre 2019.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la production des rapports de la So Space, concernant :
 - la délégation de service public du parking Hôtel de Ville (Espace Niortais) ;
 - la délégation de service public du parking La Roulière ;
 - la délégation de service public du parking Marcel Paul ;
 - la délégation de service public du parking Saint-Jean.

Le Conseil municipal a pris acte du rapport.

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX



SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE Société à Conseil d'Administration Capital : 3.488.742,50 €uros

Siège Social :

Hôtel de Ville de NIORT

Etablissement stationnement:

64, avenue Saint Jean d'Angély 79000 NIORT

Etablissement Acclameur:

50, rue Charles Darwin 79000 NIORT

RAPPORT ANNUEL DU
DELEGATAIRE
A L'AUTORITE
DELEGANTE

Activité des parkings en Délégation de Services Publics HÔTEL DE VILLE EXERCICE 2018

Conformément au décret n° 2005-236 du 14 mars 2005 modifiant le Code Général des collectivités Territoriales, la SO SPACE a établi ses rapports présentant l'activité et un compte rendu financier des biens confiés.

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE	3
LES MOYENS HUMAINS	
TARIFS 2018	
MOYENS COMMUNS MIS EN ŒUVRE POUR L'EXECUTION	
MOYENS COMMUNS MIS EN ŒUVRE POUR L'EXECUTION DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC CONFIEES	12
LES COMPTES	
LA PRESENTATION DU SERVICE DELEGUE	
LES INDICATEURS D'EXPLOITATION	18
LES TRAVAUX SIGNIFICATIES	

PREAMBULE

COMPOSITION STRUCTURELLE

Une Entreprise Publique Locale fait la preuve au quotidien de son dynamisme et de sa capacité à répondre aux attentes des élus et collectivités en proposant des solutions pérennes d'optimisation en matière d'action publique locale. Elle agit au cœur du développement du territoire en conciliant la satisfaction de l'intérêt général et les atouts de l'entreprise tout en s'appuyant sur les ressources locales.

Qu'il s'agisse d'initier un projet d'envergure ou de gestion du quotidien, une EPL se consacre de par sa nature même à améliorer la qualité de vie des citoyens, à l'échelle d'un quartier, d'une ville ou d'un territoire.

Une EPL est avant tout une entreprise et doit chaque jour être performante et pertinente pour réussir dans ses missions.

La SO SPACE est une **S**ociété d'**E**conomie **M**ixte qui a été créée le 21 novembre 1986 à l'initiative de la Ville de Niort avec un actionnariat majoritairement contrôlé par la Ville de Niort. Son statut assure à ses Actionnaires une transparence de gestion et de qualité de la maîtrise et du contrôle de ses activités.

Entreprise des Collectivités locales, la SEM est soumise pour l'essentiel de son fonctionnement aux règles du droit privé (loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales). S'y ajoutent des dispositions dérogatoires (lois du 07 juillet 1983 et du 02 janvier 2002), notamment pour régir les relations entre la Sem et ses actionnaires publics. Ce régime juridique est codifié pour la partie législative aux articles L.1521-1 à L.1525-3 du CGCT qui la définit comme entreprise des Collectivités Locales qui lui accorde souplesse et réactivité.

La SO SPACE est dirigée par un Conseil d'Administration composé de 11 Administrateurs parmi lesquels 5 Représentants de la Ville de Niort, 1 Représentant de la CAN et 5 Représentants du Collège du second groupe, à savoir :

- MACIF PARTICIPATIONS
- Caisse Régionale de CREDIT AGRICOLE Charente-Maritime Deux-Sèvres
- SAS TRENTE ORMEAUX DISTRIBUTION (Centre Commercial LECLERC)
- Caisse Fédérale de CREDIT MUTUEL OCEAN
- CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE Territoriale des Deux-Sèvres.

Le Conseil d'Administration du 20 octobre 2011 a décidé du cumul des fonctions de Président et de Directeur Général, choix confirmé par le Conseil d'Administration du 06 mai 2014.

Ainsi le Conseil d'Administration du 06 mai 2014 a élu Monsieur Luc DELAGARDE Président-Directeur Général, es-qualité de représentant de la Ville de Niort.

Du 21 octobre 2013 au 08 février 2019, le Président-Directeur Général a été assisté d'un Directeur Général Délégué, Monsieur Jean-Philippe JAVELLO dans le cadre d'un premier contrat de mandataire social couvrant la période 21/10/2013 au 20/10/2018, renouvelé pour une durée de trois ans du 21/10/2018 au 20/10/2021 par décision du Conseil d'Administration du 19 octobre 2018. Puis le Conseil d'Administration du 04 janvier 2019 a accepté la démission de Monsieur Jean-Philippe JAVELLO avec effet au 08 février 2019.

Ce dernier exerçait également une fonction salariée de Directeur des Activités et du Développement dans le cadre d'un contrat de travail.

→ Depuis sa création en 1986, l'activité de la SO SPACE (anciennement dénommée SOPAC) se résume de la façon suivante :

Jusqu'en mars 1996, la seule vocation de la SO SPACE s'est inscrite dans la gestion du stationnement payant de la Ville de Niort.

Du 1^{er} mars 1996 au 31 décembre 2006, la SO SPACE s'est vue confier une seconde activité, l'exploitation du réseau de transports en commun de la Ville de Niort résultat d'une mise en concurrence, puis transférée au 1^{er} janvier 2007 à la Communauté d'Agglomération de Niort dans le cadre d'un transfert de compétences.

Au 1er janvier 2007, une volonté commune Ville de Niort/Communauté d'Agglomération de Niort a décidé la séparation des activités Stationnement et Transports de la SO SPACE. L'activité Transports Urbains a été confiée à la SEMTAN sous l'autorité de tutelle de la Communauté d'Agglomération de Niort et le stationnement conservé par la SO SPACE à titre d'activité unique.

Le 24 juin 2011, en prolongement d'une volonté de son autorité de tutelle, la Ville de Niort, les Actionnaires ont décidé d'élargir l'objet social de la SO SPACE à la gestion et l'exploitation d'équipements et de services dédiés à l'organisation d'évènements économiques, de loisirs, sportifs et culturels.

Dans ce cadre, la SO SPACE, à la suite d'un appel public à concurrence, est titulaire depuis le 1er juin 2012 et pour une durée initiale de six années, d'un contrat de Délégation de Service Public sous forme d'affermage initié par la Ville de Niort pour l'exploitation de l'Acclameur, centre sportif, évènementiel et d'affaires dont la halle principale dispose d'une capacité d'accueil de 450 à 3.500 personnes.

Il est précisé que cette convention d'affermage dont l'échéance était fixée au 30 juin 2018 est en cours de prolongation jusqu'au 30 juin 2019.

Ainsi, en attente des conclusions de l'étude visant l'environnement de l'Acclameur et la définition du périmètre de la future délégation, la Ville de Niort souhaite proroger cette délégation jusqu'au 30 juin 2019 par décision de son Conseil Municipal en date du 05 février 2018.

Le Conseil d'Administration de la SO SPACE statuant en date du 28 février 2018 a agréé en toute connaissance de cause, les modalités financières de cette période de prorogation visant à faire supporter à la SO SPACE un déficit d'exploitation avoisinant celui enregistré les exercices passés.

A noter que la Ville de Niort a lancé une nouvelle consultation en date du 18 novembre 2018 visant une nouvelle Délégation de Service Public pour cet ouvrage sous la forme d'un contrat de concession au sens du décret du 1^{er} février 2016. Par décision de son Conseil d'Administration en date du 04 janvier 2019, la SO SPACE s'est portée candidate à ce marché en remettant une offre avant le 09 janvier 2019.

SON CAPITAL SOCIAL:

Le capital social de la SO SPACE se décompose de la façon suivante :

ACTIONNAIRES	% du capital	Capital en €uros	Nombre d'actions	Nombre de sièges d'Administrateurs
1. PERSONNES PUBLIQUES Ville de NIORT	70.07 %	2 444 427 75	400 204	
Ville de NICKT Communauté d'Agglomération de NIORT		2 444 437,75	160 291	5
TOTAL Personnes Publiques	0.04 % 70,11 %	1 525,00	100	1
2 AUTRES ACTIONNAIRES		et ac a m , m , a c a c a c a c a c a c a c a c a c a		
MACIF PARTICIPATIONS SAS	9,64 %	336 338,75	22 055	1
MAIF	9.64 %	336 338,75	22 055	
Q-PARK SERVICES	2,62 %	91 500,00	6 000	
C.R.C.A. Mutuel Charente-Maritime Deux-Sévres	2,37 %	82 517,75	5 411	1
CAISSE D'EPARGNE Aquitaine Poitou-Charentes	2,32 %	80 825,00	5 300	
CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATIONS	1,31 %	45 765,25	3 001	
Sas TRENTE ORMEAUX DISTRIBUTION	1,31 %	45 750,00	3 000	1
Caisse Fédérale de CREDIT MUTUEL OCEAN	0,39 %	13 450,50	882	1
BANQUE POPULAIRE Centre Atlantique	0,131 %	4 575,00	300	
CHAMBRE DE COMMERCE & D'INDUSTRIE Territoriale des Deux- Sèvres	0,107 %	3 736,25	245	1
Association des Commerçants quartier Saint Jean	0,044 %	1 525,00	100	
SEM des HALLES	0,004 %	152.50	10	
Groupement des Commerçants rue du Rabot	0.004 %	152,50	10	
Association des Commerçants Avenue de Paris	0,004 %	152,50	10	
TOTAL Autres Actionnaires	29,89 %	3 488 742,50	228 770	11
TOTAL	100 %			

L'actionnariat de la SO SPACE n'a pas connu de modification au cours de l'exercice 2018.

SON ACTIVITE:

L'activité se décline sur l'exercice 2018 suivant trois volets :

- ✓ Stationnement
- ✓ Acclameur
- ✓ Vie sociale (fonctions supports juridique, comptable et financière)

Le fonctionnement intrinsèque de la société est ventilé ci-après par activité.

Il est à noter que la SO SPACE a engagé une réflexion sur ses orientations à venir et ses objectifs stratégiques.

Ainsi il est étudié l'optimisation des outils SEMIE et SO SPACE en termes capitalistique, structurel de gouvernance et de moyens pour se positionner en véritable outil du développement économique et de la politique de l'habitat au service du territoire.

Par ailleurs, Il est à noter que la Loi ELAN portant évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) engage une réforme profonde de l'organisation du secteur via le rapprochement des bailleurs sociaux, dont les sociétés d'économie mixte agréées sur le fondement de l'article L. 481-1 du code de la construction et de l'habitation. La SEMIE sera impactée par cette nouvelle législation et de facto le rapprochement éventuel avec la SO SPACE.

Concomitamment, à la demande de la Communauté d'Agglomération du Niortais, détenant désormais la compétence concernant l'organisation de salons et évènements d'entreprises, la SO SPACE a fait réaliser une étude permettant à l'autorité de tutelle d'apprécier le potentiel de développement de ce secteur sur le territoire niortais et de se positionner sur un éventuel projet.

LES MOYENS HUMAINS

Au 31 décembre 2018, 27 Collaborateurs œuvraient au sein de la SO SPACE (voir organigramme ANNEXE 1).

Depuis le 1er juin 2012 et afin de prendre en compte les spécificités en termes d'emploi et d'horaires liés à chaque activité, deux Conventions Collectives Nationales (CCN) sont applicables au sein de la SO SPACE :

- → Les droits et obligations des salariés affectés à 100% à l'Etablissement ACCLAMEUR sont régis par la CCN SYNTEC soit 10 personnes.
- → Les autres membres du personnel affectés soit sur les deux activités (fonctions supports) soit sur l'activité stationnement seule relèvent de la Convention Collective Nationale des Services de l'Automobile, soit 17 personnes.

Les ressources humaines de la SO SPACE ont été organisées comme suit en 2018 :

Le Président-Directeur Général et un Directeur Général Délégué aidés d'une Direction juridique, comptable et financière composant le siège et deux établissements dotés d'une Direction technique et de moyens humains propres.

SIEGE ET FONCTIONS SUPPORTS

- Le Directeur Général Délégué était chargé avec le Président-Directeur Général, avec lequel il partageait les représentations légales, de la Direction Générale.

Il exerçait par ailleurs une fonction salariale de Directeur des Activités et du Développement. A ce titre, il était responsable de la mise en œuvre du plan stratégique, du développement commercial et de la conduite de projets au sein de la SO SPACE.

Il avait notamment reçu la mission :

- D'entretenir et développer un réseau afin d'inscrire les objectifs de la SO SPACE dans une logique de qualité (collectivités territoriales, Elus, partenaires privés). Instaurer avec eux des relations propres à asseoir et conforter la stratégie de développement des établissements existants et à venir de la SO SPACE.
- D'asseoir l'image et la notoriété de la salle de spectacle l'Acclameur et des autres équipements de même nature.
- De définir, sous les orientations du Président-Directeur Général, une stratégie et mener une politique commerciale et promotionnelle importante,
- D'assurer le pilotage des projets et la mise en œuvre des opérations de stationnement, dans le respect des objectifs opérationnels et financiers,
- De mobiliser et optimiser les ressources humaines et l'ensemble des moyens d'actions afin d'impulser et coordonner les projets en cours.
 - -La Directrice Administrative et Financière (à temps partagé avec la SEMIE et affectée à 40% à l'activité SO SPACE) œuvre aux côtés du Président-Directeur Général et du Directeur Général Délégué pour assurer notamment la bonne marche administrative, sociale, financière et juridique de la société et des deux établissements.
 - -La Responsable comptable (à temps partagé avec la SEMIE et affectée à 65 % à l'activité SO SPACE) gère la partie comptable et fiscale.
 - -La Juriste Généraliste (à temps partagé avec la SEMIE 50%) collabore avec la Directrice Administrative et Juridique sur les aspects de droit social, droit des sociétés et droit fiscal.
 - -L'Assistante de direction, administrative et juridique collabore avec le Directeur Général Délégué, la Directrice Administrative et Financière et le Directeur du stationnement. Elle collabore également sur un certain nombre de missions sur la SEMIE.
 - La comptable/gestionnaire collabore avec la Responsable comptable.

ETABLISSEMENT STATIONNEMENT

▶ Le Directeur du stationnement supervise l'activité stationnement et est chargé du maintien en bon état de fonctionnement des installations de sécurité, conformément aux normes en vigueur ainsi que des matériels installés dans les parkings. Il administre le travail de l'équipe des techniciens intervenant sur sites ainsi que les opérateurs PC et les agents de l'accueil.

Il participe également à l'analyse prospective du stationnement.

L'accueil du public est assuré par trois collaboratrices :

- ▶ Une gestionnaire, qui gère les contrats d'abonnements (facturation et suivi des encaissements, recettes prévisionnelles) et autres ventes (rechargement PIAF, Forfaits Résidents).
- ▶ Deux secrétaires confirmées qui participent à la gestion des contrats d'abonnements et autres ventes (Rechargement PIAF, Forfaits Résidents).
 - Une des secrétaires confirmées effectue le remplacement de la gestionnaire en son absence et participe aux tâches de secrétariat.
 - L'autre effectue également le comptage, la saisie des collectes d'horodateur et leur contrôle jusqu'à la remise au transporteur de fonds. Elle procède également à l'expédition des matériels pour réparation et en assure le suivi.

Les deux premières personnes ont également la qualité de Régisseur Titulaire et Mandataire suppléant, la dernière seulement 'autre mandataire' dans le cadre des régies suivantes :

- Régie des recettes du stationnement (voirie, PIAF, Forfait Résident, téléphone portable) ;
- Régie des parcs en prestation (Jacques de Liniers, Mûrier, Cure, Saint Vaize, Henri Gelin);
- Régie de remboursement des PIAF;
- Régie du parc de stationnement de La Brèche.
- ▶ Un Technicien, Chef de Parc, sous le contrôle du Directeur du stationnement, encadre les techniciens en l'absence de celui-ci. Parmi ses tâches figurent notamment les collectes sur horodateurs et caisses automatiques, le contrôle et l'entretien, la maintenance et la réparation de tous les équipements sur voirie et en ouvrage. Il assure les astreintes (1 semaine sur 4) alternativement avec les techniciens.
- ▶ Trois Techniciens de maintenance sous la supervision du Technicien Chef de Parc, effectuent les collectes sur horodateurs et caisses automatiques, assurent l'entretien, le nettoyage, la réparation de tous les équipements techniques sur voirie et en ouvrage (matériels de péage). Ils contribuent ainsi à l'amélioration du service rendu aux usagers.

Ils assurent à tour de rôle des périodes d'astreinte au titre desquelles ils peuvent être amenés à effectuer des interventions techniques sur site ou à distance, sur les parkings et ouvrages publics de stationnement payant fermés à l'aide de barrières et gérés au moyen de la télégestion.

Les quatre techniciens de maintenance, intervenant sur les sites exploités, et de ce fait directement en contact avec les usagers du stationnement sont pourvus de tenues à la couleur et à l'effigie de la SO SPACE pour faciliter leur identification par la clientèle du stationnement dans les parkings et en voirie.

▶ Trois Opérateurs de Poste de Contrôle Centralisé se relaient au poste de gestion centralisée des parcs de stationnement gérés par la SO SPACE, installé dans le parking de la Brèche, afin d'assurer une permanence 7J/7 de 8 heures à 23 heures. Leur mission principale est de porter assistance à la clientèle de l'ensemble des parcs depuis le poste central de gestion centralisée et de contrôler à distance le bon fonctionnement des automatismes de l'ensemble des parcs. Ils tiennent à jour le registre de prise de poste et d'évènements survenant sur l'ensemble des parcs en GTC.

Les Opérateurs du Poste de Gestion Centralisé, basés dans le parking de la Brèche et à la vue de la clientèle en sortie du parking ont également été équipés de tenues de travail à l'identique des techniciens.

A noter que pour répondre aux normes en matière de sécurité incendie au sein des parcs en ouvrage, un nouveau dispositif de présence humaine 24h/24 et 365 jours/an a été mis en place courant 2018, dans un premier temps externalisé auprès d'un prestataire en attente de la mise en place de moyens humains et matériels internes à la SO SPACE.

Régime du contrat

Traité de Concession pour la Réalisation et l'Exploitation du parking Hôtel de Ville (anciennement dénommé Espace Niortais) signé le 23 Janvier 1997 pour une durée de 40 ans avec échéance le 22 janvier 2037.

La SO SPACE se rémunère directement sur les droits payés par l'usager et gère à ses risques et périls. La fixation des tarifs applicables dans ce parking relève de la compétence de la Ville de Niort.

En ce qui concerne les modalités financières pour ce contrat ci-dessus mentionné, la SO SPACE est tenue de verser à la Collectivité une redevance pour occupation du Domaine Public et fixée à 1 % du chiffre d'affaires de l'année précédente. Par ailleurs, chaque emprunt contracté par la SO SPACE pour leur financement, fait l'objet d'une garantie de remboursement de la Ville de Niort à hauteur de 50 % du montant emprunté.

La Ville de Niort vote chaque année les tarifs du stationnement et compense financièrement la SO SPACE, le différentiel entre les tarifs « économiques » permettant l'équilibre financier du contrat et les tarifs « politiquement » votés.

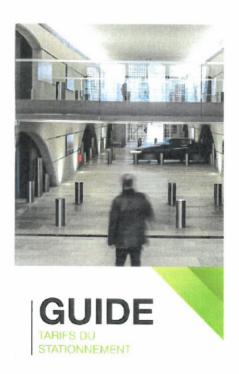
Le Récapitulatif global des places de stationnement est présenté en ANNEXE 2.

TARIFS 2018

LES TARIFS DU STATIONNEMENT 2018

Aucune autre modification tarifaire n'est intervenue au cours de l'année 2018.

Un guide tarifaire détaillant l'ensemble de l'offre de stationnement a été réédité à l'initiative de la SO SPACE en direction des usagers du stationnement (cf. **ANNEXE 3**).





MOYENS COMMUNS MIS EN ŒUVRE POUR L'EXECUTION DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC CONFIEES

Depuis plus de 30 ans maintenant la SO SPACE assure des missions de services publics dans la gestion du stationnement de la Ville de Niort.

L'exploitation simultanée des différents sites niortais lui permet d'optimiser ses coûts via la mutualisation des moyens humains et techniques situés 64 avenue Saint Jean d'Angély et dans le poste de Gestion Centralisé du parking de La Brèche et ainsi d'assurer la gestion, l'exploitation et la surveillance 24h/24.

1. L'ENTRETIEN DES MATERIELS

Le schéma de circulation des informations entre les différents services, instauré par la Direction de la SO SPACE permet d'assurer fluidité de transmission et réactivité d'intervention.

Ainsi toutes les données provenant directement des usagers ou remontant des terminaux informatiques de la GTC sont traitées sur site très rapidement. A noter qu'une modernisation de ces réseaux de connexions s'est opérée en 2011 pour passer du filaire à la fibre optique.

L'équipe des 4 techniciens assure la plupart des travaux de réparations courantes jusqu'au niveau 4 de la norme AFNOR X-60-010 de maintenance, ce qui permet de solutionner la majorité des défaillances techniques. Une formation adéquate leur est dispensée.

Pour ce faire la SO SPACE a investi dans l'acquisition d'outils (dotation individuelle en outillage FACOM des techniciens) et matériels nécessaires (plateforme élévatrice pour tous les travaux en hauteur,...).

En outre, chaque technicien a reçu un Equipement Individuel de Protection pour effectuer les réparations en application des règles de sécurité.

De plus, des formations et recyclages leur sont dispensés pour leur permettre d'acquérir de nouvelles compétences ou de mettre à jour leurs connaissances.

Lorsque les travaux à réaliser dépassent les compétences en interne, la SO SPACE fait appel à des entreprises extérieures après mise en concurrence organisée dans le respect de l'ordonnance 2015-899 du 23/07/2015 et du décret 2016-360 du 25/03/2016 relatif aux marchés publics depuis le 1er avril 2016.

En fonction du montant et de l'objet des marchés, parmi les critères de sélection figurent :

- Qualité de prestations
- Valeur technique
- Coût
- Performance en matière de développement durable...

Un tel mode de fonctionnement permet d'assurer à l'usager une continuité et une qualité dans le service public fourni.

La SO SPACE assure, selon les termes contractuels de chacun des contrats confiés par la Ville de Niort, la mise aux normes des différents matériels équipant les parkings et permettant leur exploitation tels les ascenseurs, système de ventilation...

2. LA COMMUNICATION

La SO SPACE assure la valorisation de l'offre de stationnement selon deux vecteurs :

a) D'une manière globale :

L'ensemble des tarifs du stationnement y compris les emplacements sécurisés pour vélos, est détaillé dans un GUIDE DU STATIONNEMENT réalisé par la SO SPACE qui comprend en outre un plan de tout le périmètre du stationnement payant localisant les parkings.

Le Guichet d'accueil du public de la Ville de Niort, la CCI, l'Association des Commerçants du centre-ville sont également des relais de distribution de ce Guide.

→ Toutes les informations sur le stationnement payant géré par la SO SPACE sont en ligne sur <u>www.so-space.fr</u>, ce site relais également toutes les actualités de la SO SPACE (travaux d'embellissement des parkings, mise aux normes,...).



→ A noter que depuis 2012, la Ville de Niort a mis en place un système de jalonnement dynamique assurant une bonne accessibilité et information aux usagers des parkings Marcel Paul, Hôtel de Ville, La Roulière, Moulin du Milieu et Brèche.

Ce dispositif composé de onze panneaux, permet de connaître en temps réel le nombre de places disponibles sur les parkings sus-désignés et notamment d'améliorer la circulation des véhicules sur les grands axes convergeant vers le centre-ville.

La SO SPACE en qualité d'exploitant et de gestionnaire met à disposition de la Ville de Niort les données nécessaires pour alimenter ce dispositif géré par cette dernière.

b) D'une manière ciblée :

- → Dans les parkings de La Brèche, Hôtel de Ville, Marcel Paul des panneaux du plan du centre de Niort avec insertion de publicités des commerces ou autres points recevant du public jouxtant le parking concerné sont installés (43 au total).
 - 4 écrans LED diffusent de la publicité dynamique dans les parkings suivants :
 - 2 à La Brèche
 - 1 à l'Hôtel de Ville
 - 1 à Marcel Paul.
- → Poursuite de la communication sur le thème « Profitez pleinement de la pause déjeuner à 1 € dans les parkings La Brèche, La Roulière, Moulin du Milieu et Hôtel de Ville » relayée sur :
 - le site internet www.so-space.fr
 - des sets de table réalisés par l'Office de Tourisme et diffusés aux restaurateurs niortais (ANNEXE 4)
 - dans NIORT EN POCHE de juillet et octobre (ANNEXE 5)
 - les plans du centre-ville réalisés à l'occasion du vide greniers du 07 octobre 2018 (ANNEXE 6)
 - les plans réalisés par l'Office du Tourisme (ANNEXE 7)
 - sur les ondes de RTL2 et NRJ.
 - Afin d'accompagner la dynamique des commerces du centre-ville, la SO SPACE a communiqué sur les offres de stationnement et également rappelé la 1ère heure gratuite dans le parking de La Brèche.
 - Une campagne a été lancée sur les ondes de RTL2 et de NRJ (tout au long de l'année).

3. DEMARCHE QUALITE ET RSE

A. SATISFACTION DE L'USAGER

Le sens de l'écoute et la réactivité de l'ensemble du personnel de la SO SPACE ont permis d'assurer la satisfaction des usagers du stationnement.

B. RESPONSABILITE SOCIETALE D'ENTREPRISE

1) FORMATIONS

- A fin 2018, 3 techniciens de la SO SPACE avaient reçu une formation de Sauveteur Secouriste du Travail (le 4ème nouvellement recruté suite à un départ en retraite l'a reçue début 2019) et 2 avaient reçu une formation SIAPP 1 (diplôme d'agent des Services de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personne de niveau 1), les 2 autres dont un qui a rejoint l'équipe suite à un départ à la retraite fin 2017 vont également recevoir cette formation.

 2 Opérateurs de Poste de Contrôle ont reçu des formations SST et SIAPP 1, il est prévu à terme que tous les Opérateurs aient ces formations.
- Par ailleurs, les Techniciens de la SO SPACE amenés à porter assistance à la clientèle des parkings ont reçu une formation linguistique visant à acquérir des connaissances de base en anglais.
- Les 4 techniciens suivent également des recyclages pour leurs habilitations électriques et leur CACES.

2) VEHICULE ELECTRIQUE

Il est en outre rappelé que résolument impliquée pour la réduction de l'impact environnemental des déplacements la SO SPACE possède un véhicule électrique (PEUGEOT PARTNER) pour répondre à ses besoins de mobilité et interventions de proximité. La SO SPACE continue ainsi de développer ses éco-pratiques, pour toujours mieux satisfaire les usagers du stationnement.

HOTEL DE VILLE





1.4.1 LES COMPTES (ANNEXE 8)

1.4.2 La présentation du service délégué

Il est rappelé que par décision du Conseil Municipal du 18 décembre 2015 il a été décidé de la modification de la dénomination du parking « Espace Niortais » en parking « Hôtel de Ville ».

→ Caractéristiques du contrat

Le contrat de concession signé entre la Ville de Niort et la SO SPACE en date du 03 janvier 1997, d'une durée de 40 ans, a confié à cette dernière la construction puis l'exploitation de ce parking. Ce traité est complété au 31.12.16 par six avenants dont le dernier qui a été approuvé en date du 20 décembre 2006 par le Conseil de Surveillance de la SO SPACE porte sur le montant de la redevance versée par le Concessionnaire à la Collectivité, la fixant à 1% du chiffre d'affaires de l'année précédente et reconduisant cette disposition pour les exercices suivants.

La durée de la concession a été calée sur la durée d'amortissement technique de l'ouvrage, hors matériel d'exploitation.

→ Caractéristiques de l'ouvrage

Le parking Hôtel de Ville est au cœur du centre-ville et de ses commerces, au pied de l'Hôtel de Ville et à deux pas des Halles de Niort. Ce parking a fait l'objet d'une innovation dans le cadre d'une démarche HQE avec la création à chaque niveau d'espaces floraux utilisant le principe de la photosynthèse pour l'amélioration de la qualité de l'air. Ces espaces verts dégagent de la sérénité dans cet environnement urbain.

Depuis 2009, afin d'accroître le potentiel de cet ouvrage, la SO SPACE avec l'agrément des services de sécurité a réaménagé le cheminement des véhicules permettant ainsi de créer 12 places supplémentaires.

Ainsi le parking Hôtel de Ville a maintenant une capacité de 245 places réparties sur 4 niveaux dont 1 privatif (16 places réservées à l'usage de la Ville de Niort).

Il est ouvert 24h/24 et reçoit une clientèle d'horaires, d'abonnés et d'amodiataires.

Grâce à un mode de gestion centralisée à partir d'un poste central de gestion situé à proximité, il est possible d'assurer la surveillance et l'assistance à la clientèle 24 h / 24, ceci avec un effectif de trois opérateurs qui interviennent de 8 h à 23 h et 7J/7. En dehors de cette plage, un opérateur extérieur équipé d'un poste central identique à celui de la SO SPACE prend le relais.

→ Optimisation de l'ouvrage :

- 10 panneaux du plan du centre-ville de Niort avec insertion de publicités des commerces ou autres points recevant du public jouxtant le parking concerné sont installés.
- 1 panneau-écran à LED diffuse de la publicité dynamique.

Pour renforcer l'attractivité, des présentoirs proposent aux usagers chaque semaine des exemplaires de NIORT MA VILLE.

→ Les matériels et contrats de maintenance

Le tableau ci-après (ANNEXE 9) liste les matériels par nature, et indique leur date de mise en service. Il précise également les contrats de maintenance souscrits.

→ La tarification

Les tarifs du stationnement n'ont pas connu d'évolution en 2018 et sont les suivants :



HÖTEL DE VILLE 244 places en centre-ville

noraire et abonnements Stationnement payant 24 h/24 tous les jours y compris

Stationnement

dimanches et jours fériés.



- rue du Murier a sortie voitures rue du Musée
- O entrées, sorties piétons place Martin-Bastard rue du Musée rue St-Jean

Durée de stationnement de 7h00 à 20h00
0m00 a 0m15
0h15 à 0h30 0,90 €
0h30 à 0h45
0h45 à 1h00
1n00 à 1h15
1n15 à 1h30
1n30 à 1h45
1n45 à 2h00 2,50 €
2n00 à 2h15 2,80 €
2h15 à 2h30 3,10 €
2n30 a 2n45
2h45 à 3h00
3n00 à 8h15 0,30 € par 1/4 h
Bn15 à 13h00gratuft
Durée de stationnement de 12h à 14h
Fortat PAUSE DÉJEUNER → 1,00 €
0h00 a 0h15 0,70 €
0n15 à 0h30
0h30 à 2h00
Durée de stationnement de 20h à 75
Fortalt SOREE 2,00 €
0n00 à 0n15 0,70 €
0h15 à 0h30
0h30 à 0h45
0h45 à 1h00
1m00 a 1h15
tht5 a th30 1,90 €
1n30 a 8h30 2,00 €
• Fortalt 24h >
« Forfalt 24k »
 Fortalt dimanches et joers tériés > 1,26 €
■ Fortall dimensions of jours Herids > 1,20 € 0n00 à 0n15
Forfield dimenschess of journs férides > 1,20 € 0n00 à 0h15 0,70 € 0n15 à 0h30 0,90 €

ABONNEMENTS	Normal	Résident	Actif
Mensuel	70 €uros	60 €uros	65 €uros
Annuel	700 €uros	600 €uros	650 €uros

- -Des Forfaits de stationnement temporaires peuvent aussi être souscrits
- -Des tarifs « Tickets spécifiques » (tickets congrès & Une Sortie) principalement utilisés par les acteurs économiques du centre-ville facilite le stationnement en cas d'évènements particuliers existent.

	MARCEL PAUL	LA ROULIÈRE	HENRI GELIN	SAINT	DE VILLE
Week-end	10 €	10 €	10 €	12 €	-
Semaine 7 jours	20 €	20 €	20 €	25 €	25 €
1 mois	prix do	Cabounem	iens en co	wes on ter	it normal
Carte perdue			15.00 €		
Caution			8,00 €		
TADIEC	Tiel			fiana	
TARIFS	«Tick	SPACE			
		SPACE		fique	NOTES DE VILLE
		SPACE	JUENE L PAUL		

1.4.3 Les indicateurs d'exploitation

- → Afin d'apporter une information claire et précise à la clientèle, un panneau d'information détaillant les tarifs horaires et nouveaux forfaits a été apposé à l'entrée du parking.
- → Les actions d'animation et de promotion visant à renforcer la fréquentation du parking et à optimiser son usage sont détaillées dans la partie 'MOYENS COMMUNS MIS EN ŒUVRE POUR L'EXECUTION DES MISSIONS DE SERVICES PUBLICS' du présent rapport.

→ La fréquentation

☐ Graphique du nombre de tickets horaires délivrés (ANNEXE 10).
La fréquentation annuelle de 2018 (45 617 tickets délivrés) a enregistré une baisse de 0,46 % par rapport à celle de 2017.
☐ Au 31.12.18 le nombre d'abonnés était de 263 ce qui représente une baisse 3 contrats par rapport à fin décembre 2017 (ANNEXE 11).
☐ A fin décembre 2018, 9 contrats d'amodiations étaient souscrits (ANNEXE 12) : - 1 contrat pour 1 place de stationnement non renouvelé à son échéance. Souscription en lieu et place d'un abonnement actif annuel.
En ANNEXE 13 est présentée l'évolution cumulée des abonnés et amodiataires.
→ Les indicateurs de la qualité de service
La SO SPACE place l'usager au centre de sa relation et s'efforce de répondre à ses attentes. Toujours apporter une réponse rapide et faciliter les interactions pour le confort de celui-ci tels sont les axes prioritaires de la SO SPACE.
Aucune réclamation émanant de la clientèle n'a été enregistrée (sur cahier, reçue par courrier, téléphone ou mail).
☐ Service e-clic : A noter que la SO SPACE met à la disposition des usagers du stationnement (clients ou non) une adresse e-mail permettant aux usagers de l'interroger sur leurs cas particuliers et d'obtenir rapidement réponse à leur besoin.
☐ Via le site internet de la SO SPACE un formulaire de contact permet d'apporter dans la journée (ou maximum 48 heures) une réponse à toute interrogation.

1.4.4 LES TRAVAUX SIGNIFICATIFS

Les informations ci-après permettent d'informer la Collectivité sur l'état du patrimoine.

➢ Les annexes 13 et 14 présentent un état du suivi du programme d'investissements et gros entretien nécessaires au maintien en bon état des équipements et matériels permettant la marche de l'exploitation du service public ainsi que la charge économique correspondante.

→ Les gros entretiens / renouvellement d'équipements / nouveaux investissements au cours de l'exercice 2018

 remplacement des systèmes de péage avec possibilité de détection pour les 2 roues motorisés, et nouveau moyen de paiement (paiement carte bancaire et sans contact en sortie véhicules, et sans contact aux caisses automatiques).
 Marché attribué fin 2017 et travaux réalisés en 2018.

→ Les projets

Installation d'un défibrillateur.

Etabli à Niort, le 24 juin 2019

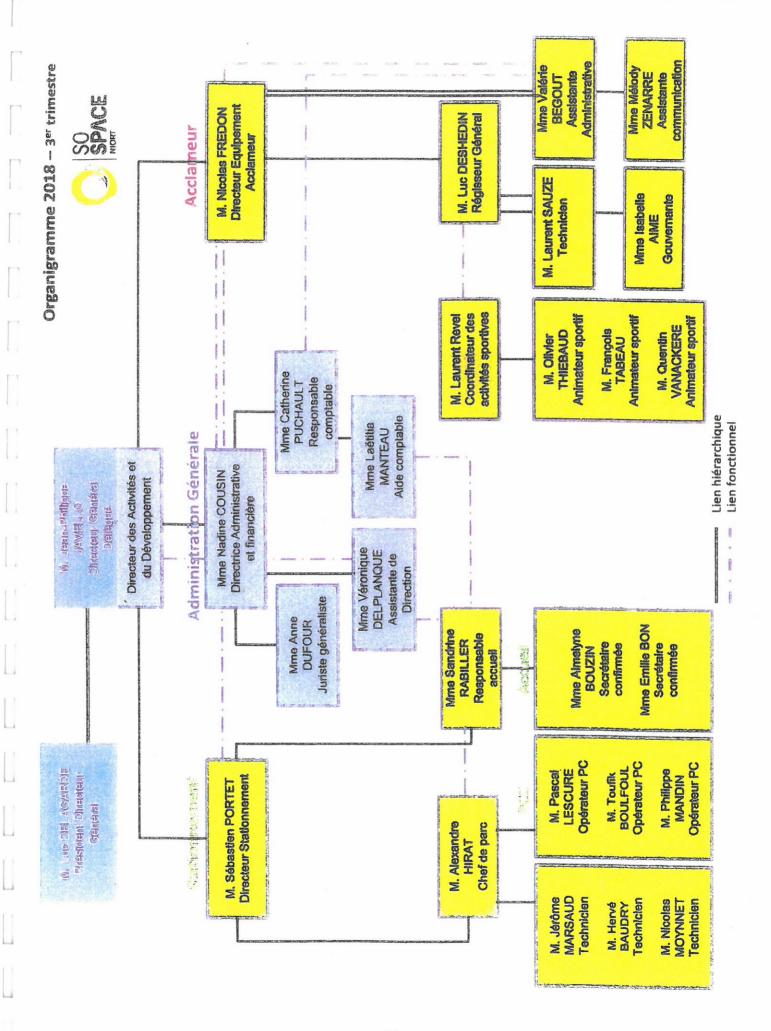
Pour la SO SPACE,

Le Président-Directeur Général,

Luc DELAGARDE

TABLE DES MATIERES DES ANNEXES

N° 1 : Organigramme de la SO SPACE	21
N° 2 : Récapitulatif des places de stationnement	23
N° 3 : Guide des tarifs	25
N° 4 : Sets de table	27
N° 5 : Niort en Poche	29
N° 6 : Plan Vide Greniers	31
N° 6 : Plan Vide Greniers	
N° 7 : Plan Office de Tourisme	
N° 8 : Comptes	35
N° 9 · Inventaire des installations techniques Hôtel de Ville	
N° 10 : Evolution du nombre de tickets horaires	39
N° 11 · Evolution du nombre d'abonnés	41
N° 12 · Evolution du nombre amodiataires	43
N° 13 : Evolution du nombre d'abonnés et amodiataires	45
N° 14 : Cadencement travaux gros entretien	47
N° 15 : Cadencement travaux remplacement	49
N° 15 : Cadencement travaux remplacement	



RECAPITULATIF DES PLACES DE STATIONNEMENT

1) Selon conventions et avenants

AU 31/12/18

SITE	Nbre de PLACES	Nbre D'HORODATEURS
PRESTATION	1779	114
TOTAL	1779	114

1) Ajouter en " Parcs en Prestation " :

a) Parking avec barrière : - murier 15 - cure 6

b) Garages en ouvrage: - J.DE LINIERS 42 - HENRI GELIN 59 - ST.VAIZE 48

c) Parking de Surface - Moulin du milieu 220

Total des places sur parcs autonomes contrat " Parcs en prestation " : 390

2) Parkings en concession:
- M.PAUL 471
- ROULIERE 350

- ST.JEAN 130 + 16 cases privée - Esp. Niortais 228 + 16 cases privée

2) Parking en Affermage: - La Brèche 530

REPARTITION PAR ZONE

SITE	Nbre de places en prestation	Nbre D'HORODATEURS
ZONE ORANGE	193	28
ZONE ROUGE	298	24
ZONE VERTE	1288	62
TOTAL	1779	114

TOTAL DES PLACES " Parcs en prestation de service "

TOTAL DES PLACES EN PRESTATION DE SERVICE

TOTAL DES PLACES EN CONCESSION

TOTAL DES PLACES EN AFFERMAGE

TOTAL GENERAL

390

1211

1211

1211

1211

1211

1211

1211

1211

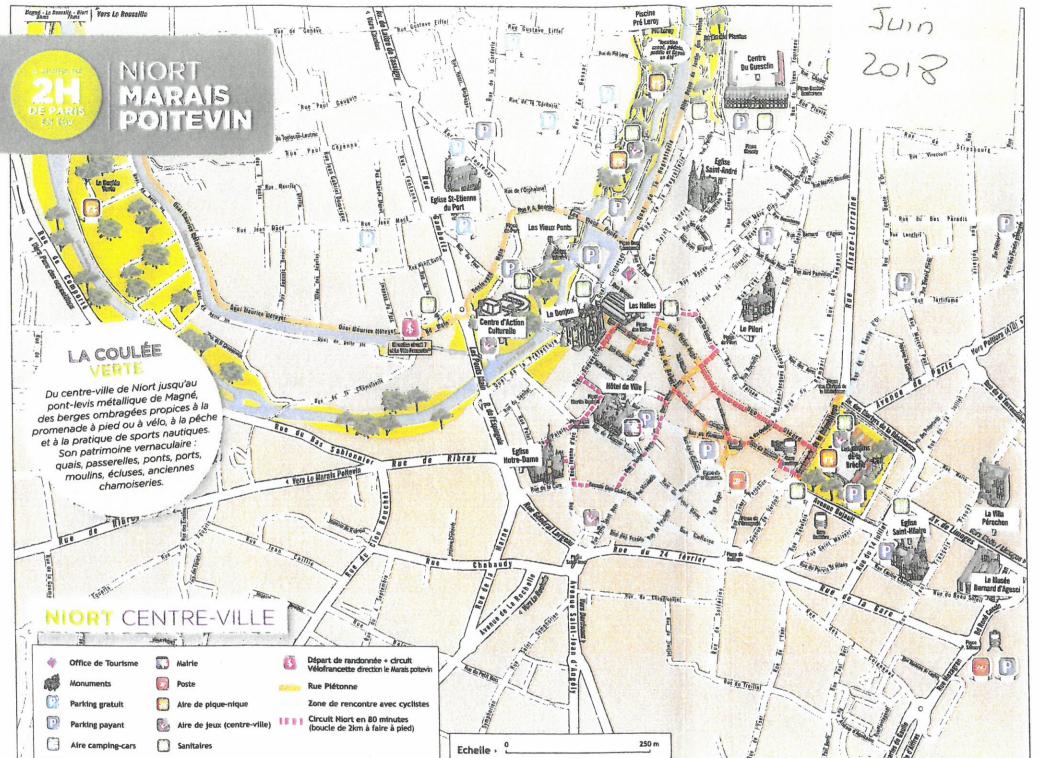
1211

1211

1211

1211

1211



BIENVENUE DANS SO. 900 PC LE GRAND SITE DE FRANCE

Niort en 80 min

IDÉE DE BALADE LE TOUR DE NIORT EN 80 MINUTES!

Niort raconte neuf siècles d'histoire. De son cœur historique baigné par la Sèvre Niortaise aux lardins de la Bràche, cette ville révèle un riche patrimoine dont l'imposant donlon érigé par Henri II Plantagenêt, roi d'Angleterre. Ce cœur d'agglomération bat aujourd'hui au rythme des nombreuses manifestations festives animant son centre-ville et ses quartiers. Du haut de ses collines, Niort domine le paysage singulier du Marais Poitevin et en ouvre les portes.

En parcourant une boucle de 2 km, partez à la découverte de Niort intra muros, une ville à taille humaine présentant dans un mouchoir de poche un patrimoine historique et monumental éclectique.

QUELQUES DATES... 2018



JUIN

LES APEROS DU MARDI DU S JURN AU 31 JUILLET

FESTIVAL AS BUILDES (festival de bandes dessinées) LES 15 ET 16 MAN à Niort

MARANTHON (Eco Marathon) (LES 16 ET 17 JUIN à Coulon

FETT RENE CARLLE (fête en l'honneur de l'aventurier, l'enfant du village)

DU 22 AU 24 JUIN à Mauzé-sur-le-Mignon

GRANZAY FESTIVAL LE 23 JURN à Granzay Gript

FETE DE LA ST JEAN LE 23 JUNN à St Hilaire la Palud

RALLY DU MARAIS (course nocturne en canoë) | LES 23 ET 24 JUN à Coulon

JUILLET

LABANIGAT (LES 30 JURN ET 1th JURLIET à Nior)
FÉTE DU MIGET (LES 30 JURN ET 1th JURLIET à Coulon
MIGET PLASE (A PARTIR DU 7 JURLIET

FETT MEDIEVALE DE NIORT LA RECOUVRANCE

FESTI REAUZART (LE 8 JUILLET à Beauvoir-sur-Niort LES JEUDIS NIORTAIS | TOUS LES JEUDIS DE L'ÉTÉ À PARTIR DU 12 JUILLET

PLACE DES SAVEURS | TOUS LES JEUDIS en préambule des Jeudis Niortals sur le parvis des Halles, en fin d'après midi



Remonivez tonites las

elates jusquiau 29 juin sur

ob. niverlogeimannholmwww om. niverlogeimannholmer-einf

SANS OUBLIER IT HISTIVAL REGARDS NOIRS

Au programme sur les 18 communes participantes :

15 représentations gratuites, une enquête sur tout le territoire déjà bien connue La Bague d'Influence 3.0 et un jeu-enquête Sherlock Holmes dans le Marais. Un autre temps fort : un grand bal sur le port de Mauzé-sur-le-Mignon réunira toutes les communes participantes le 22 luin





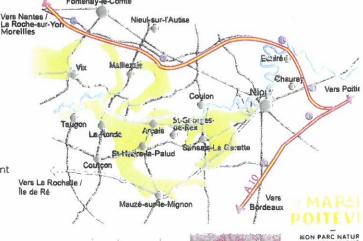


AU FIL DE LA SÈVRE NIORTAISE Véritable "Cathédrale de verdure", avec plus de

8 000 km de voies d'eau peuplées d'une riche flore et faune sauvages, le marais s'offre à vous le temps d'une promenade en barque sur les voies d'eau, au départ des ports des villages maraîchins.

C'est aussi une terre de vélo proposant des itinéraires balisés qui, tout au long de la Sèvre niortaise, serpentent aux pieds du château du Coudray-Salbart, du Donjon de Niort.

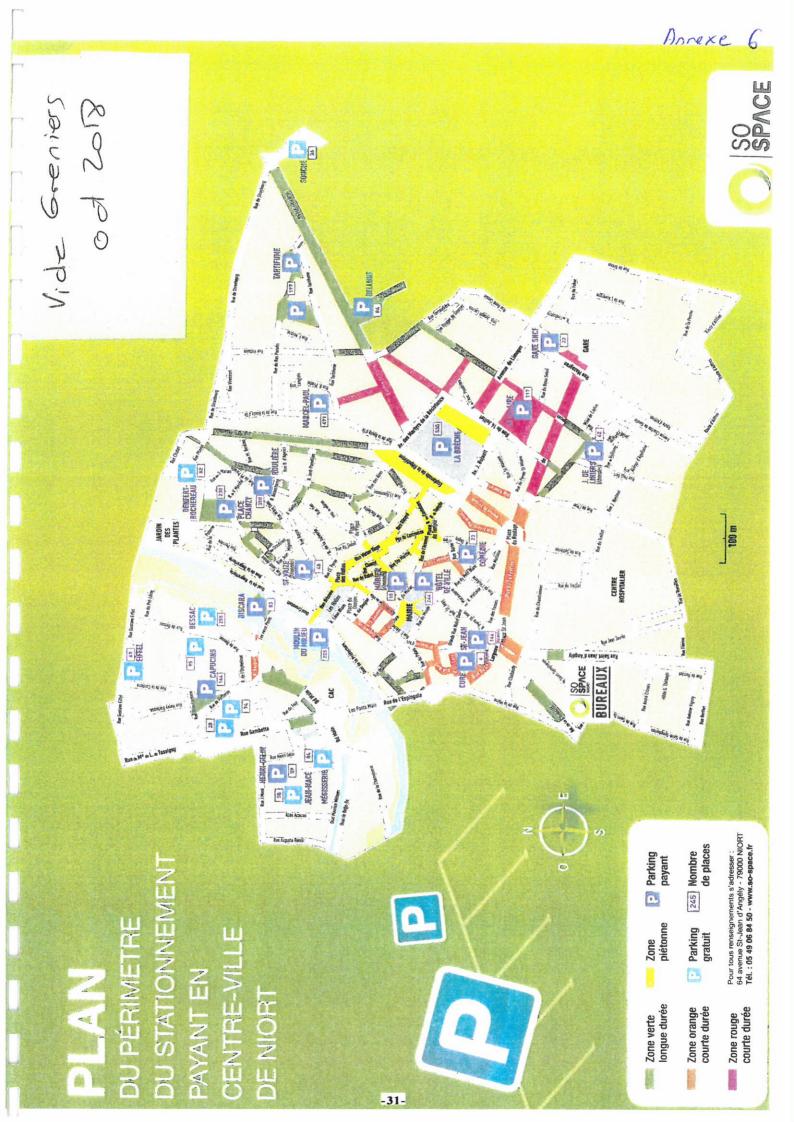
Petits ports, lavoirs, écluses, venelles, douceur de la pierre des maisons maraîchines à fleur d'eau, parfois



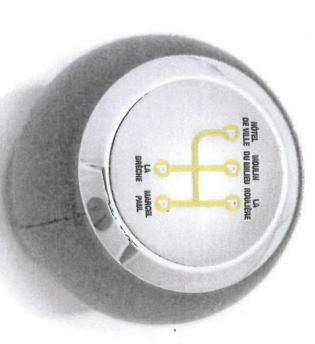
		Ţ.		
		9		

NIORT ENPOCHE Juillet a October 2018
Annexe 5





LA ROULLERE VILLE



AU CENTRE-VILLE DE NIORT.

Chaque jour plus de 6600 places[‡] de parking sont à portée de main !

Et toujours...

la première heure gratuite au parking de La Brèche!

*3860 places payantes,
2740 places gratuites
Pour tous renseignements s'adresser :
64 avenue Stelean d'Angely - 79000 NIORT
Tel. : 05 49 08 84 50 - vavavso-sparovir



Plan Office de Tourisme



Depuis Niort, prendre les bus gratuits 21 et 22 pour vous rendre dans le





cobalt consumption: La Roche-sur-Yen : 02 51 41 25 52 * Photo: Derri PNR * Pierre Vialo * Darri O'N

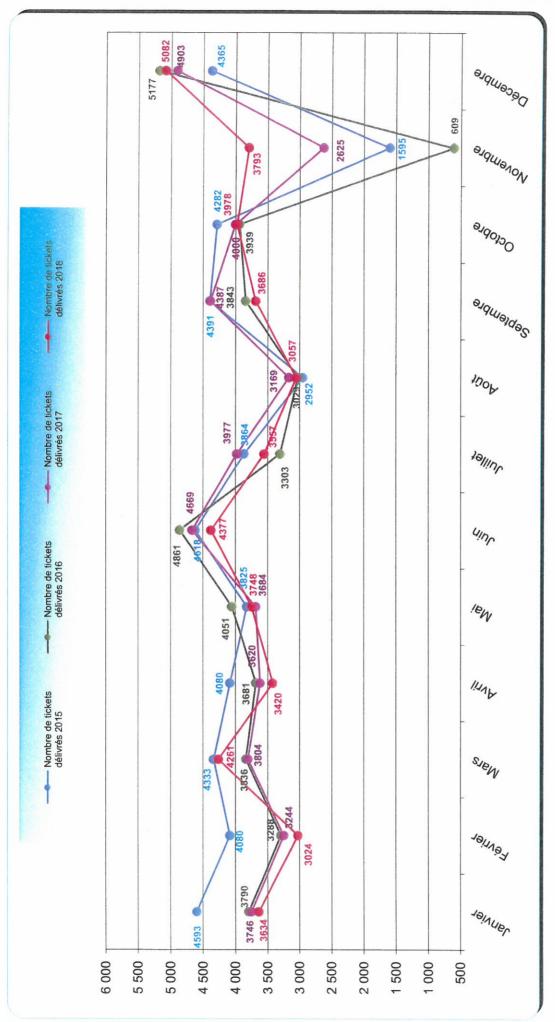
E		HOTEL DE
COMPTE DE RESULTA	Turker of the second	
COMPTE DE RESULTA		
	2018	2017
PRODUITS		
Ventes de marchandises	_	
Production vendue	302 652	300
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRE	302 652	300
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	13 335	36
Reprises sur prov. et amortis., transfert de charges	320	
Autres produits TOTAL	2 210 200	007
IOTAL	316 309	337
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	-	
Variation de stock	-	
Achats de matière premières et autres approv.	-	
Variation de stock Autres achats et charges externes	02.440	405
Impôts, taxes et versements assimilés	93 440 26 536	165 (26
Salaires et traitements	39 979	36
Charges sociales	17 536	16
Dot. amortissements et provisions sur immobilisations Dot. provisions sur actif circulant	103 381	94
Dot. provisions sur actif circulant Dot. provisions pour risques et charges	-	
Autres charges	3 464	3 (
TOTAL	284 336	342
RESULTAT D'EXPLOITATION	31 973	41
QUOTES-PARTS DE RESULTAT INTER-ETABLISSEMENT		
Charges communes affectées	- 10 000	**
Transfert de charges aux programmes <u>TOTAL</u>	42 339 - 42 339 -	51 (
IOTAL	42 339 -	51
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		
Produits financiers Charges financiers	- 40,000	16
RESULTAT FINANCIER	16 069 - 16 069 -	18 2 18 2
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels	48 353	48 3
Charges exceptionnelles RESULTAT EXCEPTIONNEL	48 353	1
NEGOLIAI LAGLI HOMBLE	40 303	47 2
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices	-	
TOTAL DES PRODUITS	364 662	385 8
TOTAL DES CHARGES	342 744	412 7
	1	
RESULTAT DE L'EXERCICE	21 918 -	26 9

INVENTAIRE DES INSTALLATIONS TECHNIQUES

OUVRAGE: HOTEL DE VILLE

DESCRIPTION DES MATERIELS	NOMBRE	DATE DE MISE EN SERVICE	CONTRAT DE MAINTENANCE	OBSERVATION
ASCENSEURS	1	1999	ino	
PORTAILS	3	1999	ino	
BARRIERES	2	2018	ino	
SYSTEME GTC	1	1999	ino	
GROUPE ELECTROGENE	-	1999	ino	
BORNES D'ENTREE/SORTIE	4	2018	ino	
SYSTEME D'INTER PHONIE	1	2005	ino	
ONDULEUR	1	1999	non	
LECTEURS DE BADGE (piétons)	3	2006	ino	
UNITE Scheid et Bachman	1	2018	ino	
CAISSES AUTOMATIQUE	2	2018	oui	
LPM SERVEUR	1	2018	oui	
BORNES LPM	2	2018	ino	
SYSTEME VIDEO SURVEILLANCE	1	2017	ino	
(CAMERAS, serveur)				
ARMOIRE PROTECTION MATERIEL DE GESTION	-	1999	non	
DETECTION INCENDIE	1	2015	oui	
VENTILATION (EXTRACTEURS,)	1	1999	oui	
DETECTION CO/NO	1	2017	ino	
VENTILATION (rajout de matériel)	1	2008	ino	
FIBRE OPTIQUE	1	2011	non	
PANNEAU D'AFFICHAGE DYNAMIQUE	1	2011	non	
TOTAL				

Hôtel de Ville évolution du nombre de tickets horaires délivrés années 2015-2016-2017-2018

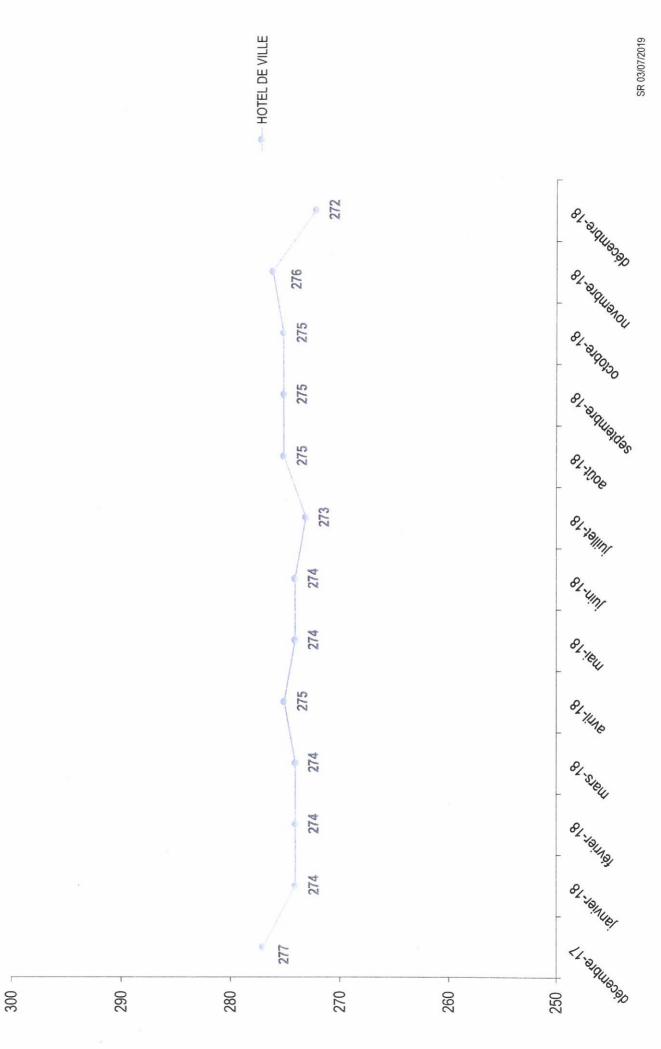


Evolution du nombre d'abonnés Hôtel de Ville - Année 2018

		HOTEL DE VILLE 228 Places	
	Nbre Abts au 31 du mois précédent	Nbre Abts fin de mois	Variation
JANVIER	266	264	-2
FÉVRIER	264	264	0
MARS	264	264	0
AVRIL	264	265	1
MAI	265	264	-1
JUIN	264	264	0
JUILLET	264	263	-1
AOÛT	263	263	0
SEPTEMBRE	263	265	2
OCTOBRE	265	265	0
NOVEMBRE	265	266	1
DÉCEMBRE	266	263	-3
			-3

Evolution du nombre d'amodiations Hôtel de Ville - Année 2018

	Nombre	Quota maxi
JANVIER	10	65
FEVRIER	10	65
MARS	10	65
AVRIL	10	65
MAI	10	65
JUIN	10	65
JUILLET	10	65
AOÛT	10	65
SEPTEMBRE	10	65
OCTOBRE	10	65
NOVEMBRE	10	65
DÉCEMBRE	9	65



EVOLUTION DU NOMBRE D'ABONNES ET AMODIATAIRES

HOTEL DE VILLE - ANNEE 2018

-45-

HOTEL DE VILLE Cadencement des travaux de gros entretien jusqu'en 2020 Mise à jour le 01 -10-18

	Coûts	Désignation	Durée de Vie	Années
	Prévisionnels			2004 2005 2006 2007 2008 2009 2010 2011 2012 2013 2014 2015 2016 2017 réalisé 2018 réalisé 2019 2020 2021 2022 2023 2024
L		Réfection résine		
		RDC		
	50 000 €	*N-1	10 ans	X
	50 000 €	* N-2		X
	50 000 €	* N-3		X
		Réfection peinture		
		plafond et mur		
-4		RDC	200 01	
7-	8 280 €	*N-1	O dilis	
	15 216 €	* N-2		X
	16 418 €	* N-3		
		Réfection peinture escaliers		
	3 750 €	* Principal	10 ans	
	3 750 €	*St Jean	IO dillo	X
	3 750 €	* Musée		X
		Réfection peinture		
	4 900 €	Hall caisse + local gardien+ peinture		
		encadrement niveau		
	Prévisionnel	Montant travaux		3718 € 3000 € 3000 € 3000 € 3118 €

HOTEL DE VILLE Cadencement des travaux de gros entretien et remplacement de matériels jusqu'en 2020

Mise à jour le 01 -10-18



SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE Société à Conseil d'Administration Capital : 3.488.742,50 €uros

Siège Social :

Hôtel de Ville de NIORT

Etablissement stationnement : 64, avenue Saint Jean d'Angély 79000 NIORT

Etablissement Acclameur:

50, rue Charles Darwin 79000 NIORT

RAPPORT ANNUEL DU
DELEGATAIRE
A L'AUTORITE
DELEGANTE

Activité des parkings en Délégation de Services Publics LA ROULIÈRE EXERCICE 2018

Conformément au décret n° 2005-236 du 14 mars 2005 modifiant le Code Général des collectivités Territoriales, la SO SPACE a établi ses rapports présentant l'activité et un compte rendu financier des biens confiés.

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE	3
LES MOYENS HUMAINS	
REGIME DU CONTRAT	
TARIFS 2018	11
MOYENS COMMUNS MIS EN ŒUVRE POUR L'EXECUTION	12
DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC CONFIEES	
LES COMPTES	
LA PRESENTATION DU SERVICE DELEGUE	
LES INDICATEURS D'EXPLOITATION	16
LES TRAVAUX SIGNIFICATIFS	

PREAMBULE

COMPOSITION STRUCTURELLE

Une Entreprise Publique Locale fait la preuve au quotidien de son dynamisme et de sa capacité à répondre aux attentes des élus et collectivités en proposant des solutions pérennes d'optimisation en matière d'action publique locale. Elle agit au cœur du développement du territoire en conciliant la satisfaction de l'intérêt général et les atouts de l'entreprise tout en s'appuyant sur les ressources locales.

Qu'il s'agisse d'initier un projet d'envergure ou de gestion du quotidien, une EPL se consacre de par sa nature même à améliorer la qualité de vie des citoyens, à l'échelle d'un quartier, d'une ville ou d'un territoire.

Une EPL est avant tout une entreprise et doit chaque jour être performante et pertinente pour réussir dans ses missions.

La SO SPACE est une **S**ociété d'**E**conomie **M**ixte qui a été créée le 21 novembre 1986 à l'initiative de la Ville de Niort avec un actionnariat majoritairement contrôlé par la Ville de Niort. Son statut assure à ses Actionnaires une transparence de gestion et de qualité de la maîtrise et du contrôle de ses activités.

Entreprise des Collectivités locales, la SEM est soumise pour l'essentiel de son fonctionnement aux règles du droit privé (loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales). S'y ajoutent des dispositions dérogatoires (lois du 07 juillet 1983 et du 02 janvier 2002), notamment pour régir les relations entre la Sem et ses actionnaires publics. Ce régime juridique est codifié pour la partie législative aux articles L.1521-1 à L.1525-3 du CGCT qui la définit comme entreprise des Collectivités Locales qui lui accorde souplesse et réactivité.

La SO SPACE est dirigée par un Conseil d'Administration composé de 11 Administrateurs parmi lesquels 5 Représentants de la Ville de Niort, 1 Représentant de la CAN et 5 Représentants du Collège du second groupe, à savoir :

- MACIF PARTICIPATIONS
- Caisse Régionale de CREDIT AGRICOLE Charente-Maritime Deux-Sèvres
- SAS TRENTE ORMEAUX DISTRIBUTION (Centre Commercial LECLERC)
- Caisse Fédérale de CREDIT MUTUEL OCEAN
- CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE Territoriale des Deux-Sèvres.

Le Conseil d'Administration du 20 octobre 2011 a décidé du cumul des fonctions de Président et de Directeur Général, choix confirmé par le Conseil d'Administration du 06 mai 2014.

Ainsi le Conseil d'Administration du 06 mai 2014 a élu Monsieur Luc DELAGARDE Président-Directeur Général, es-qualité de représentant de la Ville de Niort.

Du 21 octobre 2013 au 08 février 2019, le Président-Directeur Général a été assisté d'un Directeur Général Délégué, Monsieur Jean-Philippe JAVELLO dans le cadre d'un premier contrat de mandataire social couvrant la période 21/10/2013 au 20/10/2018, renouvelé pour une durée de trois ans du 21/10/2018 au 20/10/2021 par décision du Conseil d'Administration du 19 octobre 2018. Puis le Conseil d'Administration du 04 janvier 2019 a accepté la démission de Monsieur Jean-Philippe JAVELLO avec effet au 08 février 2019.

Ce dernier exerçait également une fonction salariée de Directeur des Activités et du Développement dans le cadre d'un contrat de travail.

→ Depuis sa création en 1986, l'activité de la SO SPACE (anciennement dénommée SOPAC) se résume de la façon suivante :

Jusqu'en mars 1996, la seule vocation de la SO SPACE s'est inscrite dans la gestion du stationnement payant de la Ville de Niort.

Du 1er mars 1996 au 31 décembre 2006, la SO SPACE s'est vue confier une seconde activité, l'exploitation du réseau de transports en commun de la Ville de Niort résultat d'une mise en concurrence, puis transférée au 1er janvier 2007 à la Communauté d'Agglomération de Niort dans le cadre d'un transfert de compétences.

Au 1er janvier 2007, une volonté commune Ville de Niort/Communauté d'Agglomération de Niort a décidé la séparation des activités Stationnement et Transports de la SO SPACE. L'activité Transports Urbains a été confiée à la SEMTAN sous l'autorité de tutelle de la Communauté d'Agglomération de Niort et le stationnement conservé par la SO SPACE à titre d'activité unique.

Le 24 juin 2011, en prolongement d'une volonté de son autorité de tutelle, la Ville de Niort, les Actionnaires ont décidé d'élargir l'objet social de la SO SPACE à la gestion et l'exploitation d'équipements et de services dédiés à l'organisation d'évènements économiques, de loisirs, sportifs et culturels.

Dans ce cadre, la SO SPACE, à la suite d'un appel public à concurrence, est titulaire depuis le 1er juin 2012 et pour une durée initiale de six années, d'un contrat de Délégation de Service Public sous forme d'affermage initié par la Ville de Niort pour l'exploitation de l'Acclameur, centre sportif, évènementiel et d'affaires dont la halle principale dispose d'une capacité d'accueil de 450 à 3.500 personnes.

Il est précisé que cette convention d'affermage dont l'échéance était fixée au 30 juin 2018 est en cours de prolongation jusqu'au 30 juin 2019.

Ainsi, en attente des conclusions de l'étude visant l'environnement de l'Acclameur et la définition du périmètre de la future délégation, la Ville de Niort souhaite proroger cette délégation jusqu'au 30 juin 2019 par décision de son Conseil Municipal en date du 05 février 2018.

Le Conseil d'Administration de la SO SPACE statuant en date du 28 février 2018 a agréé en toute connaissance de cause, les modalités financières de cette période de prorogation visant à faire supporter à la SO SPACE un déficit d'exploitation avoisinant celui enregistré les exercices passés.

A noter que la Ville de Niort a lancé une nouvelle consultation en date du 18 novembre 2018 visant une nouvelle Délégation de Service Public pour cet ouvrage sous la forme d'un contrat de concession au sens du décret du 1^{er} février 2016. Par décision de son Conseil d'Administration en date du 04 janvier 2019, la SO SPACE s'est portée candidate à ce marché en remettant une offre avant le 09 janvier 2019.

SON CAPITAL SOCIAL:

Le capital social de la SO SPACE se décompose de la façon suivante :

ACTIONNAIRES	% du capital	Capital en €uros	Nombre d'actions	Nombre de sièges d'Administrateurs
1. PERSONNES PUBLIQUES Ville de NIORT	70.07.0/	2 444 427 75	400 204	-
Communauté d'Agglomération de NIORT TOTAL Personnes Publiques	70,07 % <u>0,04 %</u> 70,11 %	2 444 437,75 1 525,00	160 291 100	1
2 AUTRES ACTIONNAIRES				
MACIF PARTICIPATIONS SAS	9,64 %	336 338,75	22 055	1
MAIF	9.64 %	336 338,75	22 055	
Q-PARK SERVICES	2,62 %	91 500,00	6 000	
C.R.C.A. Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres	2,37 %	82 517,75	5 411	1
CAISSE D'EPARGNE Aquitaine Poitou-Charentes	2,32 %	80 825,00	5 300	
CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATIONS	1,31 %	45 765.25	3 001	
Sas TRENTE ORMEAUX DISTRIBUTION	1,31 %	45 750,00	3 000	1
Caisse Fédérale de CREDIT MUTUEL OCEAN	0,39 %	13 450 50	882	1
BANQUE POPULAIRE Centre Atlantique	0,131 %	4 575,00	300	
CHAMBRE DE COMMERCE & D'INDUSTRIE Territoriale des Deux- Sèvres	0,107 %	3 736,25	245	1
Association des Commerçants quartier Saint Jean	0.044 %	1 525,00	100	
SEM des HALLES	0,004 %	152,50	10	
Groupement des Commerçants rue du Rabot	0.004 %	152,50	10	
Association des Commerçants Avenue de Paris	0,004 %	152,50	10	
TOTAL Autres Actionnaires TOTAL	29,89 % 100 %	3 488 742,50	228 770	11

L'actionnariat de la SO SPACE n'a pas connu de modification au cours de l'exercice 2018.

SON ACTIVITE:

L'activité se décline sur l'exercice 2018 suivant trois volets :

- ✓ Stationnement
- ✓ Acclameur
- √ Vie sociale (fonctions supports juridique, comptable et financière)

Le fonctionnement intrinsèque de la société est ventilé ci-après par activité.

Il est à noter que la SO SPACE a engagé une réflexion sur ses orientations à venir et ses objectifs stratégiques.

Ainsi il est étudié l'optimisation des outils SEMIE et SO SPACE en termes capitalistique, structurel de gouvernance et de moyens pour se positionner en véritable outil du développement économique et de la politique de l'habitat au service du territoire.

Par ailleurs, Il est à noter que la Loi ELAN portant évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) engage une réforme profonde de l'organisation du secteur via le rapprochement des bailleurs sociaux, dont les sociétés d'économie mixte agréées sur le fondement de l'article L. 481-1 du code de la construction et de l'habitation. La SEMIE sera impactée par cette nouvelle législation et de facto le rapprochement éventuel avec la SO SPACE.

Concomitamment, à la demande de la Communauté d'Agglomération du Niortais, détenant désormais la compétence concernant l'organisation de salons et évènements d'entreprises, la SO SPACE a fait réaliser une étude permettant à l'autorité de tutelle d'apprécier le potentiel de développement de ce secteur sur le territoire niortais et de se positionner sur un éventuel projet.

LES MOYENS HUMAINS

Au 31 décembre 2018, 27 Collaborateurs œuvraient au sein de la SO SPACE (voir organigramme ANNEXE 1).

Depuis le 1er juin 2012 et afin de prendre en compte les spécificités en termes d'emploi et d'horaires liés à chaque activité, deux Conventions Collectives Nationales (CCN) sont applicables au sein de la SO SPACE :

- → Les droits et obligations des salariés affectés à 100% à l'Etablissement ACCLAMEUR sont régis par la CCN SYNTEC soit 10 personnes.
- → Les autres membres du personnel affectés soit sur les deux activités (fonctions supports) soit sur l'activité stationnement seule relèvent de la Convention Collective Nationale des Services de l'Automobile, soit 17 personnes.

Les ressources humaines de la SO SPACE ont été organisées comme suit en 2018 :

Le Président-Directeur Général et un Directeur Général Délégué aidés d'une Direction juridique, comptable et financière composant le siège et deux établissements dotés d'une Direction technique et de moyens humains propres.

SIEGE ET FONCTIONS SUPPORTS

- **Le Directeur Général Délégué** était chargé avec le Président-Directeur Général, avec lequel il partageait les représentations légales, de la Direction Générale.

Il exerçait par ailleurs une fonction salariale de Directeur des Activités et du Développement. A ce titre, il était responsable de la mise en œuvre du plan stratégique, du développement commercial et de la conduite de projets au sein de la SO SPACE.

Il avait notamment reçu la mission :

- D'entretenir et développer un réseau afin d'inscrire les objectifs de la SO SPACE dans une logique de qualité (collectivités territoriales, Elus, partenaires privés). Instaurer avec eux des relations propres à asseoir et conforter la stratégie de développement des établissements existants et à venir de la SO SPACE.
- D'asseoir l'image et la notoriété de la salle de spectacle l'Acclameur et des autres équipements de même nature.
- De définir, sous les orientations du Président-Directeur Général, une stratégie et mener une politique commerciale et promotionnelle importante,
- D'assurer le pilotage des projets et la mise en œuvre des opérations de stationnement, dans le respect des objectifs opérationnels et financiers,
- De mobiliser et optimiser les ressources humaines et l'ensemble des moyens d'actions afin d'impulser et coordonner les projets en cours.
 - -La Directrice Administrative et Financière (à temps partagé avec la SEMIE et affectée à 40% à l'activité SO SPACE) œuvre aux côtés du Président-Directeur Général et du Directeur Général Délégué pour assurer notamment la bonne marche administrative, sociale, financière et juridique de la société et des deux établissements.
 - -La Responsable comptable (à temps partagé avec la SEMIE et affectée à 65 % à l'activité SO SPACE) gère la partie comptable et fiscale.
 - -La Juriste Généraliste (à temps partagé avec la SEMIE 50%) collabore avec la Directrice Administrative et Juridique sur les aspects de droit social, droit des sociétés et droit fiscal.
 - -L'Assistante de direction, administrative et juridique collabore avec le Directeur Général Délégué, la Directrice Administrative et Financière et le Directeur du stationnement. Elle collabore également sur un certain nombre de missions sur la SEMIE.
 - La comptable/gestionnaire collabore avec la Responsable comptable.

ETABLISSEMENT STATIONNEMENT

▶ Le Directeur du stationnement supervise l'activité stationnement et est chargé du maintien en bon état de fonctionnement des installations de sécurité, conformément aux normes en vigueur ainsi que des matériels installés dans les parkings. Il administre le travail de l'équipe des techniciens intervenant sur sites ainsi que les opérateurs PC et les agents de l'accueil.

Il participe également à l'analyse prospective du stationnement.

L'accueil du public est assuré par trois collaboratrices :

- ▶ Une gestionnaire, qui gère les contrats d'abonnements (facturation et suivi des encaissements, recettes prévisionnelles) et autres ventes (rechargement PIAF, Forfaits Résidents).
- ▶ Deux secrétaires confirmées qui participent à la gestion des contrats d'abonnements et autres ventes (rechargement PIAF, Forfaits Résidents).
 - Une des secrétaires confirmées effectue le remplacement de la gestionnaire en son absence et participe aux tâches de secrétariat.
 - L'autre effectue également le comptage, la saisie des collectes d'horodateur et leur contrôle jusqu'à la remise au transporteur de fonds. Elle procède également à l'expédition des matériels pour réparation et en assure le suivi.

Les deux premières personnes ont également la qualité de Régisseur Titulaire et Mandataire suppléant, la dernière seulement 'autre mandataire' dans le cadre des régies suivantes :

- Régie des recettes du stationnement (voirie, PIAF, Forfait Résident, téléphone portable);
- Régie des parcs en prestation (Jacques de Liniers, Mûrier, Cure, Saint Vaize, Henri Gelin) ;
- Régie de remboursement des PIAF ;
- Régie du parc de stationnement de La Brèche.
- ▶ Un Technicien, Chef de Parc, sous le contrôle du Directeur du stationnement, encadre les techniciens en l'absence de celui-ci. Parmi ses tâches figurent notamment les collectes sur horodateurs et caisses automatiques, le contrôle et l'entretien, la maintenance et la réparation de tous les équipements sur voirie et en ouvrage. Il assure les astreintes (1 semaine sur 4) alternativement avec les techniciens.
- ▶ Trois Techniciens de maintenance sous la supervision du Technicien Chef de Parc, effectuent les collectes sur horodateurs et caisses automatiques, assurent l'entretien, le nettoyage, la réparation de tous les équipements techniques sur voirie et en ouvrage (matériels de péage). Ils contribuent ainsi à l'amélioration du service rendu aux usagers.

Ils assurent à tour de rôle des périodes d'astreinte au titre desquelles ils peuvent être amenés à effectuer des interventions techniques sur site ou à distance, sur les parkings et ouvrages publics de stationnement payant fermés à l'aide de barrières et gérés au moyen de la télégestion.

Les quatre techniciens de maintenance, intervenant sur les sites exploités, et de ce fait directement en contact avec les usagers du stationnement sont pourvus de tenues à la couleur et à l'effigie de la SO SPACE pour faciliter leur identification par la clientèle du stationnement dans les parkings et en voirie.

▶ Trois Opérateurs de Poste de Contrôle Centralisé se relaient au poste de gestion centralisée des parcs de stationnement gérés par la SO SPACE, installé dans le parking de la Brèche, afin d'assurer une permanence 7J/7 de 8 heures à 23 heures. Leur mission principale est de porter assistance à la clientèle de l'ensemble des parcs depuis le poste central de gestion centralisée et de contrôler à distance le bon fonctionnement des automatismes de l'ensemble des parcs. Ils tiennent à jour le registre de prise de poste et d'évènements survenant sur l'ensemble des parcs en GTC.

Les Opérateurs du Poste de Gestion Centralisé, basés dans le parking de la Brèche et à la vue de la clientèle en sortie du parking ont également été équipés de tenues de travail à l'identique des techniciens.

A noter que pour répondre aux normes en matière de sécurité incendie au sein des parcs en ouvrages, un nouveau dispositif de présence humaine 24h/24 et 365 jours/an a été mis en place courant 2018, dans un premier temps externalisé auprès d'un prestataire en attente de la mise en place de moyens humains et matériels internes à la SO SPACE.

REGIME DU CONTRAT

Traité de Concession pour la Réalisation et l'Exploitation du parking de La Roulière signé le 26 juin 1990 pour une durée de 80 ans avec échéance le 25 juin 2070.

La SO SPACE se rémunère directement sur les droits payés par l'usager et gère à ses risques et périls. La fixation des tarifs applicables dans ce parking relève de la compétence de la Ville de Niort.

En ce qui concerne les modalités financières pour ce contrat ci-dessus mentionné, la SO SPACE est tenue de verser à la Collectivité une redevance pour occupation du Domaine Public et fixée à 1 % du chiffre d'affaires de l'année précédente. Par ailleurs, chaque emprunt contracté par la SO SPACE pour leur financement, fait l'objet d'une garantie de remboursement de la Ville de Niort à hauteur de 50 % du montant emprunté.

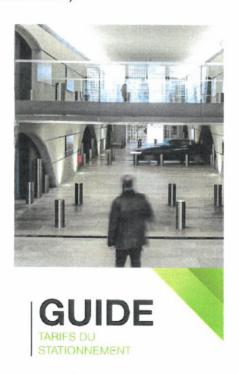
La Ville de Niort vote chaque année les tarifs du stationnement et compense financièrement la SO SPACE, le différentiel entre les tarifs « économiques » permettant l'équilibre financier du contrat et les tarifs « politiquement » votés.

Le Récapitulatif global des places de stationnement est présenté en ANNEXE 2.

TARIFS 2018

Aucune autre modification tarifaire n'est intervenue au cours de l'année 2018.

Un guide tarifaire détaillant l'ensemble de l'offre de stationnement a été réédité à l'initiative de la SO SPACE en direction des usagers du stationnement (cf. **ANNEXE 3**).





MOYENS COMMUNS MIS EN ŒUVRE POUR L'EXECUTION DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC CONFIEES

Depuis plus de 30 ans maintenant la SO SPACE assure des missions de services publics dans la gestion du stationnement de la Ville de Niort.

L'exploitation simultanée des différents sites niortais lui permet d'optimiser ses coûts via la mutualisation des moyens humains et techniques situés 64 avenue Saint Jean d'Angély et dans le poste de Gestion Centralisé du parking de La Brèche et ainsi d'assurer la gestion, l'exploitation et la surveillance 24h/24.

1. L'ENTRETIEN DES MATERIELS

Le schéma de circulation des informations entre les différents services, instauré par la Direction de la SO SPACE permet d'assurer fluidité de transmission et réactivité d'intervention.

Ainsi toutes les données provenant directement des usagers ou remontant des terminaux informatiques de la GTC sont traitées sur site très rapidement. A noter qu'une modernisation de ces réseaux de connexions s'est opérée en 2011 pour passer du filaire à la fibre optique.

L'équipe des 4 techniciens assure la plupart des travaux de réparations courantes jusqu'au niveau 4 de la norme AFNOR X-60-010 de maintenance, ce qui permet de solutionner la majorité des défaillances techniques. Une formation adéquate leur est dispensée.

Pour ce faire la SO SPACE a investi dans l'acquisition d'outils (dotation individuelle en outillage FACOM des techniciens) et matériels nécessaires (plateforme élévatrice pour tous les travaux en hauteur....).

En outre, chaque technicien a reçu un Equipement Individuel de Protection pour effectuer les réparations en application des règles de sécurité.

De plus, des formations et recyclages leur sont dispensés pour leur permettre d'acquérir de nouvelles compétences ou de mettre à jour leurs connaissances.

Lorsque les travaux à réaliser dépassent les compétences en interne, la SO SPACE fait appel à des entreprises extérieures après mise en concurrence organisée dans le respect de l'ordonnance 2015-899 du 23/07/2015 et du décret 2016-360 du 25/03/2016 relatif aux marchés publics depuis le 1er avril 2016.

En fonction du montant et de l'objet des marchés, parmi les critères de sélection figurent :

- Qualité de prestations
- Valeur technique
- Coût
- Performance en matière de développement durable...

Un tel mode de fonctionnement permet d'assurer à l'usager une continuité et une qualité dans le service public fourni.

La SO SPACE assure, selon les termes contractuels de chacun des contrats confiés par la Ville de Niort, la mise aux normes des différents matériels équipant les parkings et permettant leur exploitation tels les ascenseurs, système de ventilation...

2. LA COMMUNICATION

La SO SPACE assure la valorisation de l'offre de stationnement selon deux vecteurs :

a) D'une manière globale :

L'ensemble des tarifs du stationnement y compris les emplacements sécurisés pour vélos, est détaillé dans un GUIDE DU STATIONNEMENT réalisé par la SO SPACE qui comprend en outre un plan de tout le périmètre du stationnement payant localisant les parkings.

Le Guichet d'accueil du public de la Ville de Niort, la CCI, l'Association des Commerçants du centre-ville sont également des relais de distribution de ce Guide.

→ Toutes les informations sur le stationnement payant géré par la SO SPACE sont en ligne sur <u>www.so-space.fr</u>, ce site relais également toutes les actualités de la SO SPACE (travaux d'embellissement des parkings, mise aux normes,...).



→ A noter que depuis 2012, la Ville de Niort a mis en place un système de jalonnement dynamique assurant une bonne accessibilité et information aux usagers des parkings Marcel Paul, Hôtel de Ville, La Roulière, Moulin du Milieu et Brèche.

Ce dispositif composé de onze panneaux, permet de connaître en temps réel le nombre de places disponibles sur les parkings sus-désignés et notamment d'améliorer la circulation des véhicules sur les grands axes convergeant vers le centre-ville.

La SO SPACE en qualité d'exploitant et de gestionnaire met à disposition de la Ville de Niort les données nécessaires pour alimenter ce dispositif géré par cette dernière.

b) D'une manière ciblée :

- → Dans les parkings de La Brèche, Hôtel de Ville, Marcel Paul des panneaux du plan du centre de Niort avec insertion de publicités des commerces ou autres points recevant du public jouxtant le parking concerné sont installés (43 au total).
 - 4 écrans LED diffusent de la publicité dynamique dans les parkings suivants :
 - 2 à La Brèche
 - 1 à l'Hôtel de Ville
 - 1 à Marcel Paul.
- → Poursuite de la communication sur le thème « Profitez pleinement de la pause déjeuner à 1 € dans les parkings La Brèche, La Roulière, Moulin du Milieu et Hôtel de Ville » relayée sur :
 - le site internet www.so-space.fr
 - des sets de table réalisés par l'Office de Tourisme et diffusés aux restaurateurs niortais (ANNEXE 4)
 - dans NIORT EN POCHE de juillet et octobre (ANNEXE 5)
 - les plans du centre-ville réalisés à l'occasion du vide greniers du 07 octobre 2018 (ANNEXE 6)
 - les plans réalisés par l'Office du Tourisme (ANNEXE 7)
 - sur les ondes de RTL2 et NRJ.
 - Afin d'accompagner la dynamique des commerces du centre-ville, la SO SPACE a communiqué sur les offres de stationnement et également rappelé la 1^{ère} heure gratuite dans le parking de La Brèche.
 - Une campagne a été lancée sur les ondes de RTL2 et de NRJ (tout au long de l'année).

3. DEMARCHE QUALITE ET RSE

A. SATISFACTION DE L'USAGER

Le sens de l'écoute et la réactivité de l'ensemble du personnel de la SO SPACE ont permis d'assurer la satisfaction des usagers du stationnement. Voir dans chaque contrat le détail des retours clients.

B. RESPONSABILITE SOCIETALE D'ENTREPRISE

1) FORMATIONS

- A fin 2018, 3 techniciens de la SO SPACE avaient reçu une formation de Sauveteur Secouriste du Travail (le 4ème nouvellement recruté suite à un départ en retraite l'a reçue début 2019) et 2 avaient reçu une formation SIAPP 1 (diplôme d'agent des Services de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personne de niveau 1), les 2 autres dont un qui a rejoint l'équipe suite à un départ à la retraite fin 2017 vont également recevoir cette formation.
 2 Opérateurs de Poste de Contrôle ont reçu des formations SST et SIAPP 1, il est prévu à terme que tous les Opérateurs aient ces formations.
- Par ailleurs, les Techniciens de la SO SPACE amenés à porter assistance à la clientèle des parkings ont reçu une formation linguistique visant à acquérir des connaissances de base en anglais.
- Les 4 techniciens suivent également des recyclages pour leurs habilitations électriques et leur CACES.

2) VEHICULE ELECTRIQUE

Il est en outre rappelé que résolument impliquée pour la réduction de l'impact environnemental des déplacements la SO SPACE possède un véhicule électrique (PEUGEOT PARTNER) pour répondre à ses besoins de mobilité et interventions de proximité. La SO SPACE continue ainsi de développer ses éco-pratiques, pour toujours mieux satisfaire les usagers du stationnement.



1.2.1 LES COMPTES (ANNEXE 8)

1.2.2 La présentation du service délégué

→ Caractéristiques du contrat

Le contrat de concession signé entre la Ville de Niort et la SO SPACE en date du 26 juin 1990, d'une durée de 80 ans, a confié à cette dernière la construction puis l'exploitation de ce parking. Ce traité est complété au 31.12.16 par 3 avenants dont le dernier, approuvé en date du 20 décembre 2006 par le Conseil de Surveillance de la SO SPACE porte sur le montant de la redevance versée par le Concessionnaire à la Collectivité, la fixant à 1% du chiffre d'affaires de l'année précédente et reconduisant cette disposition pour les exercices suivants.

La durée d'amortissement technique de l'ouvrage est de 40 ans (hors matériel d'exploitation).

→ Caractéristiques de l'ouvrage

Au cœur du quartier historique de Niort, à 300 mètres des Halles et à quelques minutes du reste de l'hypercentre et des commerces, ce parking en ouvrage sur 3 niveaux offre une solution de stationnement aux Résidents, aux personnes travaillant en centre-ville mais également à une clientèle horaire depuis le 23 juin 2009.

De plus, des contrats d'abonnement longue durée (amodiations) peuvent y être souscrits.

Le parking La Roulière d'une capacité de 350 places est ouvert 24h/24.

Grâce à un mode de gestion centralisée à partir d'un poste central de gestion situé à proximité, il est possible d'assurer la surveillance et l'assistance à la clientèle 24 h / 24 h, ceci avec un effectif de trois opérateurs qui interviennent de 8 h à 23 h et 7J/7. En dehors de cette plage, un opérateur extérieur équipé d'un poste central identique à celui de la SO SPACE prend le relais.

→ Les matériels et contrats de maintenance

Le tableau ci-après (ANNEXE 9) liste les matériels par nature, et indique leur date de mise en service. Il précise également les contrats de maintenance souscrits.

→ La tarification

Les tarifs du stationnement n'ont pas connu d'évolution en 2018 et sont les suivants :



ABONNEMENTS	Normal	Résident	Actif
Mensuel	55 €uros	30 €uros	30 €uros
Annuel	550 €uros	300 €uros	300 €uros

LA ROULIÈRE

350 places en centre-ville

Stationnement	Durée de stathementent de 7600 à 2000	
horaire et	0h00 à 0h15	€
	0h15 à 0h30	E
abonnements.	0h30 a 0h45	€
Stationnement	0h45 à 1h00	€
	1h00 a 1h15	É
payant 24 h/24	1h15 à 1h30	€
tous les jours	1h30 à 1h45	
y compris	1n45 a 2h00	
dimanches et	2m00 à 2m15	E
	2015 8 2030	
jours fériés.	2h30 à 2h45	
Toute tranche	2n45 a 3h00	
noraire entamée	3n00 à 5h00 0.20 € par 1/4	
	5h00 à 10h00 0,10 € par 1/4	
est due.	10h00 à 13h00 graft	utt
	Durée de stationnement de 12h à 14h • Fortalt PAUSE DÉJEUNER • 1,00	ı
/ #1	0n00 a 0h15 0.50	9 €
30	On15 a Oh30	ě
helmmed.	0n30 a 0h45	16
	0h45 à 2h00	
A SER	Durée de stationnement de 20% à 70	
E Capen	• Fortalt SORE >	I
de la Realise	Onco a Oh15)€
ė i	0h15 a 0h30	DE
0,0	0h30 a 0h45) é
Co long	0h45 à 1h00	þέ
17.1	1h00 à 1h15	
1 18	1h15 à 1h30	J€
/4/	1h30 à 1h45	
	1h45 à 2h00	ò€
	2h00 a 8h30 2,00	9€
	Fortset 7db /	T

· Fortal dis

Fortalt ticket/badge perdu

strées, sorties piéton

rue Beauchamo

-Des Forfaits de stationnement temporaires peuvent aussi être souscrits -Des tarifs « Tickets spécifiques » (tickets congrès & Une Sortie) principalement utilisés par les acteurs économiques du

centre-ville facilite le stationnement en cas d'évènements

particuliers existent.

	MARCEL PAUL	LA ROULIÈRE	HENRI GELIN	SAINT	HÔTEL DE WILLE	
Week-end	10 €	10 €	10 €	12 €		
Semaine 7 jours	20 €	20 €	20 €	25 €	25 €	
mois	prix de l'abonnement en cours ao tarif norr					
Carte perdue		15,00				
	«Tick	ets s	8,00 €	figue	-S.»	
TARIFS	« Tick			fique	es»	
TARIFS		SPACE	péci	fique	AQUET DE ALTE	
		SPACE.	spéci suière el paul			

1.2.3 Les indicateurs d'exploitation

- → Afin d'apporter une information claire et précise à la clientèle, un panneau d'information détaillant les tarifs horaires et forfaits a été apposé à l'entrée du parking.
- → Les actions d'animation et de promotion visant à renforcer la fréquentation du parking et à optimiser son usage sont détaillées dans la partie 'MOYENS COMMUNS MIS EN ŒUVRE POUR L'EXECUTION DES MISSIONS DE SERVICES PUBLICS' du présent rapport.

→ La fréquentation
Graphique du nombre de tickets horaires délivrés (ANNEXE 10).
Le nombre cumulé de tickets horaires délivrés (7 285) à fin décembre 2018 est en augmentation de 28,80 % par rapport à 2017 soit + 1 629 véhicules.
☐ Les indicateurs de fréquentation des abonnés sont présentés dans la partie « LA REPARTITION DES ABONNES ET EVOLUTION SUR L'ANNEE N PAR RAPPORT à N-1 » (<i>ANNEXE 11</i>).
Au 31.12.18 le nombre d'abonnés était de 280 marquant une augmentation de 13 contrats par rapport à fin décembre 2017. A noter le tarif attractif des abonnements pour les Résidents ou Actif/Etudiant au tarif réduit de 30 €/mois ou 300 €/an.
☐ A fin décembre 2018, 1 contrat d'amodiation était souscrit (ANNEXE 12). Pas de variation par rapport à 2017.
En ANNEXE 13 est présentée l'évolution cumulée des abonnés et amodiataires.
Les indicateurs de la surellé de constru

→ Les indicateurs de la qualité de service

La SO SPACE place l'usager au centre de sa relation et s'efforce de répondre à ses attentes. Toujours apporter une réponse rapide et faciliter les interactions pour le confort de celui-ci tels sont les axes prioritaires de la SO SPACE.

Aucune réclamation émanant de la clientèle n'a été enregistrée (sur cahier, reçue par courrier, téléphone ou mail).

	· ·	•			,	
☐ Service e-clic : A noter que la SO SPAC e-mail permettant aux usagers de l'interroger	E met à la dispo sur leurs cas par	osition des u rticuliers et d	usagers du stat d'obtenir rapide	ionnement (c ment réponse	lients ou non) ur à leur besoin.	ne adresse
☐ Via le site internet de la SO SPACE un forréponse à toute interrogation.	rmulaire de conta	act permet d	l'apporter dans	la journée (o	u maximum 48 h	eures) une

1.2.4 LES TRAVAUX SIGNIFICATIFS

Les informations ci-après permettent d'informer la Collectivité sur l'état du patrimoine.

> Les ANNEXES 14 et 15 présentent un état du suivi du programme d'investissements et gros entretien nécessaires au maintien en bon état des équipements et matériels permettant la marche de l'exploitation du service public ainsi que la charge économique correspondante.

→ Les gros entretiens / renouvellement d'équipements / nouveaux investissements au cours de l'exercice 2018

Des travaux de réfection de résine ont été réalisés au niveau -3 sur certaines zones ;

remplacement des systèmes de péage avec possibilité de détection pour les 2 roues motorisés, et nouveau moyen de paiement (paiement carte bancaire et sans contact en sortie véhicule et sans contact sur les caisses automatiques). Marché attribué fin 2017 et travaux réalisés en 2018.

→ Les projets

Installation d'un défibrillateur.

Etabli à Niort, le 24 juin 2019

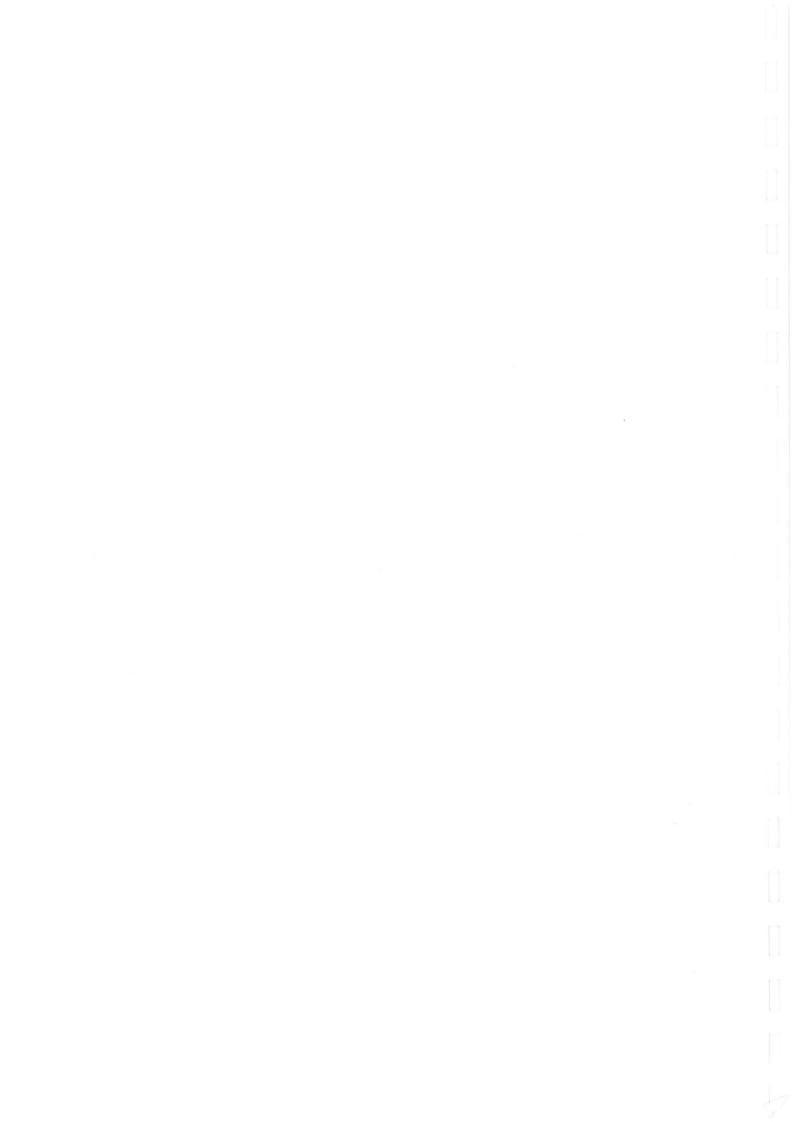
Pour la SO SPACE,

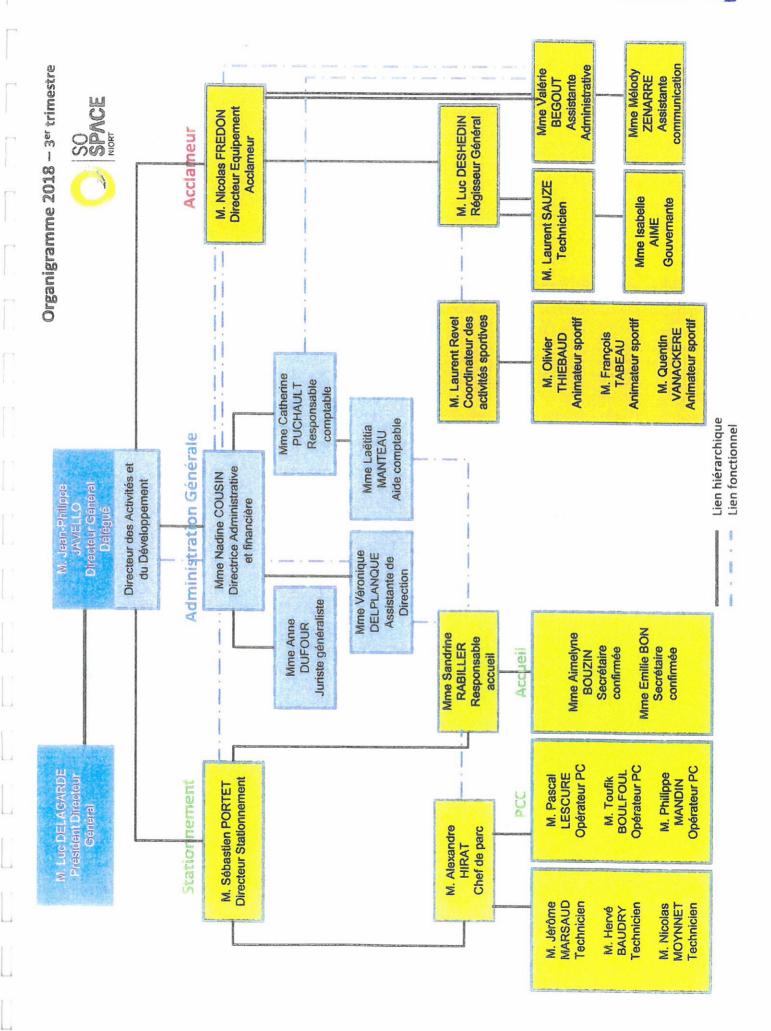
Le Président-Directeur Général,

Luc DELAGARDE

TABLE DES MATIERES DES ANNEXES

N° 1: organigramme de la SO SPACE	21
N° 2 : récapitulatif des places de stationnement	23
N° 3 : Guide des tarifs	25
N° 4 : Sets de table	27
N° 5 : Niort en Poche	29
N° 6 : Plan Vide Greniers	31
N° 7 : Plan Office de Tourisme	33
N° 8 : Comptes	
N° 9 : inventaire des installations techniques La Roulière	
N° 10 : évolution du nombre de tickets horaires	39
N° 11 : évolution du nombre d'abonnés	
N° 12 : évolution du nombre amodiataires	43
N° 13 : évolution du nombre d'abonnés et amodiataires	45
N° 14 : Cadencement travaux gros entretien	47
N° 15 : Cadencement travaux remplacement	





RECAPITULATIF DES PLACES DE STATIONNEMENT

1) Selon conventions et avenants

AU 31/12/18

SITE	Nbre de PLACES	Nbre D'HORODATEURS
PRESTATION	1779	114
TOTAL	1779	114

1) Ajouter en " Parcs en Prestation " :

a) Parking avec barrière : - murier 15 - cure 6

b) Garages en ouvrage: - J.DE LINIERS 42
- HENRI GELIN 59
- ST.VAIZE 48

c) Parking de Surface - Moulin du milieu 220

Total des places sur parcs autonomes contrat " Parcs en prestation " : 390

<u>2) Parkings en concession :</u>
- M.PAUL 471
- ROULIERE 350

- ST.JEAN 130 + 16 cases privée - Esp. Niortais 228 + 16 cases privée

2) Parking en Affermage: - La Brèche 530

REPARTITION PAR ZONE

SITE	Nbre de places en prestation	Nbre D'HORODATEURS
ZONE ORANGE	193	28
ZONE ROUGE	298	24
ZONE VERTE	1288	62
TOTAL	1779	114

TOTAL DES PLACES " Parcs en prestation de service "

TOTAL DES PLACES EN PRESTATION DE SERVICE

TOTAL DES PLACES EN CONCESSION

TOTAL DES PLACES EN AFFERMAGE

TOTAL GENERAL

390

1279

1211

1211

1211

1211

1211

1211

1211

Les tarifs sont indiqués en TTC (TVA au taux en vigueux

Le stationnement a lieu aux risques et périls des propriétaires de véhicules, les droits perçus n'étant que des droits de stationnement et non de gardiennage,



www.so-space.fr

Accédez aux informations des parkings SO SPACE en flashant ce code avec votre mobile (à une distance de 20 cm). Sa lecture nécessite le téléchargement d'une application gratuite (par exemple : flashcode et mobiletag sur l'App Store et Android Market).



Tarifs votés par le Conseil Municipal de la Ville de Niort.

Société Anonyme d'Économie Mixte

64 av. St-Jean d'Angély 79000 NIORT

Tél.: 05 49 06 84 50

WWW so space fr

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Siège Social

Hôtel de ville

79000 NIORT

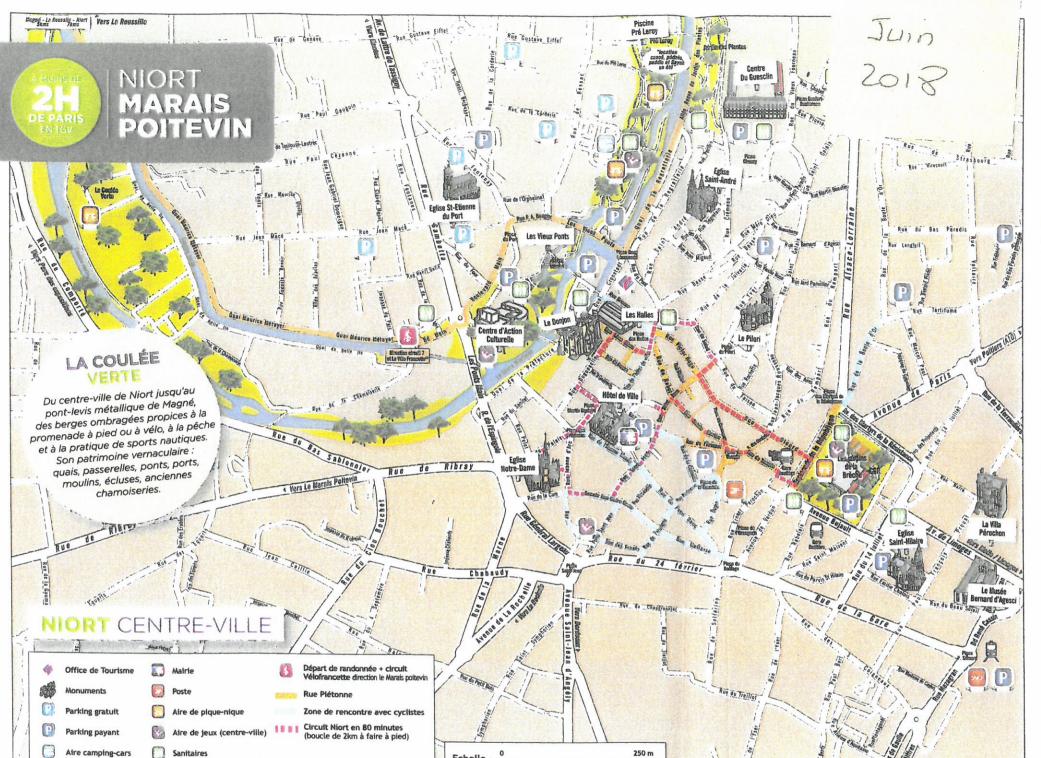
Capital de 3 488 742,50 € - SIRET 340 926 153 00024 - Code APE 5221 Z





GUIDE TARIFS DU STATIONNEMENT





Set Krutemps. BIENVENUE DANS So. 900 PC LE GRAND SITE

Niort en 80 min

IDÉE DE BALADE LE TOUR DE NIORT EN 80 MINUTES!

Niort raconte neuf siècles d'histoire. De son cœur historique baigné par la Sèvre Niortaise aux jardins de la Bràche, cette ville révèle un riche patrimoine dont l'imposant donjon érigé par Henri II Plantagenêt, roi d'Angleterre. Ce cœur d'agglomération bat aujourd'hui au rythme des nombreuses manifestations festives animant son centre-ville et ses quartiers. Du haut de ses collines, Niort domine le paysage singulier du Marais Poitevin et en ouvre les portes.

En parcourant une boucle de 2 km, partez à la découverte de Niort intra muros, une ville à taille humaine présentant dans un mouchoir de poche un patrimoine historique et monumental éclectique.

QUELQUES DATES... 2018



JUIN

LES APÉROS DU MARDI I DU 5 JUIN AU 31 JUILLET

FESTIVAL AZ BULLES (festival de bandes dessinées) LES 15 ET 16 JURN à Niort

MARAISTHON (Eco Marathon) | LES 16 ET 17 JUIN à Coulon

FETE RENÉ CAILLE (fête en l'honneur de l'aventurier, l'enfant du village)

DU 22 AU 24 JUIN à Mauzé-sur-le-Mignon

GRANZAY FESTIVAL I LE 23 JUIN à Granzay Gript

FÉTE DE LA ST JEAN! LE 23 JUIN à St Hilaire la Palud

BALLYE DU MARAIS (course nocturne en canoë) | LES 23 ET 24 RAN à Coulon

JUILLET

JAPANIORT I LES 30 JUIN ET 150 JUIL LET à Niort

FETE DU MIGET | LES 30 JUIN ET 1 JUILLET à Coulon

NIORT PLAGE | A PARTIR DU 7 JUILLET

FÉTE MEDIÉVALE DE NIORT LA RECOUVRANCE DU 6 AU 8 JUILLET

FESTI BEAUZ'ART | LE 8 JUILLET à Beauvoir-sur-Niort

LES JEUDIS NIORTAIS | TOUS LES JEUDIS DE L'ÉTÉ A PARTIR DU 12 JUILLET

PLACE DES SAVEURS | TOUS LES JEUDIS en préambule des Jeudis Niortals sur le parvis des Halles, en fin d'après midi



Retrouvez toutes les

dates jusqu'au 29 juin sur

SANS OUBLIER LE FESTIVAL REGARDS NOIRS

Au programme sur les 18 communes participantes :

15 représentations gratuites, une enquête sur tout le territoire déjà bien connue La Bague d'Influence 3.0 et un jeu-enquête Sherlock Holmes dans le Marais. Un autre temps fort : un grand bal sur le port de Mauzé-sur-le-Mignon réunira toutes les communes participantes





Echelle .



AU FIL DE LA

Véritable "Cathédrale de verdure", avec plus de 8 000 km de voies d'eau peuplées d'une riche flore et faune sauvages, le marais s'offre à vous le temps d'une promenade en barque sur les voies d'eau, au départ des ports des villages maraîchins.

C'est aussi une terre de vélo proposant des itinéraires balisés qui, tout au long de la Sèvre niortaise, serpentent aux pieds du château du Coudray-Salbart, du Donjon de Niort.

Petits ports, lavoirs, écluses, venelles, douceur de la pierre des maisons maraîchines à fleur d'eau, parfois accrochées à flanc de côteau, et le Marais se découvre..



NIORT ENPOCHE Juillet a Octobere 2018
Annexe 5





PARKINGS: HÔTEL DE VILLE MARCEL PAUL LA ROULIÈRE LA BRÈCHE

AU CENTRE-VILLE DE NIORT...

Chaque jour plus de 6600 places* de parking sont à portée de main!

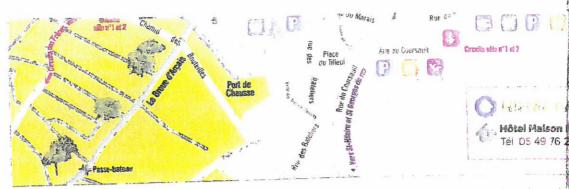
Et toujours...

la première heure gratuite au parking de La Brèche!

10 places gratuites

Pour tous renseignements s'adresser : 64 avenue St-Jean d'Angély - 79000 NIORT Tél. : 05 49 06 84 50 - www.so-space-fr





Depuis Niort, prendre les bus gratuits 21 et 22 pour vous rendre dans le





cobalt corresection. La Roche-sur-Yon. 02 51 41 25 52 - Photos Dani Prist - Pierre Viala - Dani Offi

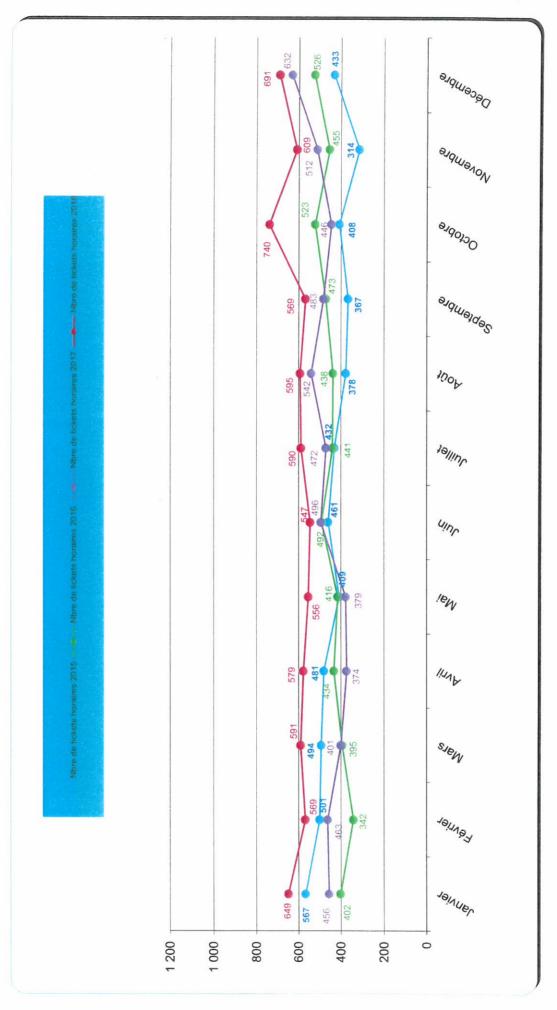
		LA ROU
004075 85 55011 511		
COMPTE DE RESULTAT		
	2018	2017
PRODUITS		
Ventes de marchandises	-	
Production vendue	154 005	144
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRE	154 005	144
Production stockée	-	
Production immobilisée	-	
Subventions d'exploitation Reprises sur prov. et amortis., transfert de charges	184 458	191
Autres produits	16 062	5 (
TOTAL	354 526	340
CHARCES DIEVELOITATION		
CHARGES D'EXPLOITATION Achats de marchandises		
Variation de stock	-	
Achats de matière premières et autres approv.		
Variation de stock Autres achats et charges externes	97 014	118
Impôts, taxes et versements assimilés	43 510	40
Salaires et traitements	37 427	33 (
Charges sociales Dot. amortissements et provisions sur immobilisations	16 505 89 195	15 ° 88 8
Dot. provisions sur actif circulant	-	200
Dot. provisions pour risques et charges		
Autres charges TOTAL	2 098 285 751	300 :
3333	200761	300
RESULTAT D'EXPLOITATION	68 776	39 9
QUOTES-PARTS DE RESULTAT INTER-ETABLISSEMENT		
Charges communes affectées Transfert de charges aux programmes	43 525	43
TOTAL	- 43 525 -	43
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS Produits financiers		
Charges financiers	4 315	5 4
RESULTAT FINANCIER	- 4 315 -	5.4
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels	16 400	16
Charges exceptionnelles	17 206	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 806	16
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices	-	
TOTAL DES CHARGES	370 926	356 7
TOTAL DES CHARGES	350 796	349
RESULTAT DE L'EXERCICE	20 130	7 !

INVENTAIRE DES INSTALLATIONS TECHNIQUES

OUVRAGE: ROULIERE

DESCRIPTION DES MATERIELS	NOMBRE	DATE DE MISE EN SERVICE	CONTRAT DE MAINTENANCE	OBSERVATION
ASCENSEURS	2	1992	oui	
BARRIERES	3	2018	ino	
SYSTEME GTC	1	2011/2012	ino	
GROUPE ELECTROGENE	1	1992	ino	
TELESURVEILLANCE (CAMERAS, serveur)	1	2017	oui	
BORNES PIETONS	က	2018	oui	
BORNES D'ENTREE/SORTIE	3	2018	oui	
ARMOIRES TG/BT	1	1992	non	
INTERPHONIE	1	2005	ino	
SONORISATION	1	1992	uou	
VENTILATION, EXTRACTEURS, SAS DE SURPRESSION	1	1992	ino	
CENTRALE DETECTION INCENDIE	1	2008	ino	
CENTRALE DETECTION CO/NO	1	2017	ino	
PORTAIL D'ENTREE	1	1996	ino	
PORTAIL DE SORTIE	2	2001	ino	
PANNEAU D'AFFICHAGE DYNAMIQUE	1	2009	non	
LPM SERVEUR	-	2018	ino	
BORNES LPM	3	2018	ino	
UNITE Scheid et Bachman	1	2018	ino	
CAISSES AUTOMATIQUE	1	2018	ino	
FIBRE OPTIQUE	-	2011	non	
TOTAL				

Roulière évolution du nombre de tickets horaires délivrés année 2015-2016-2017-2018

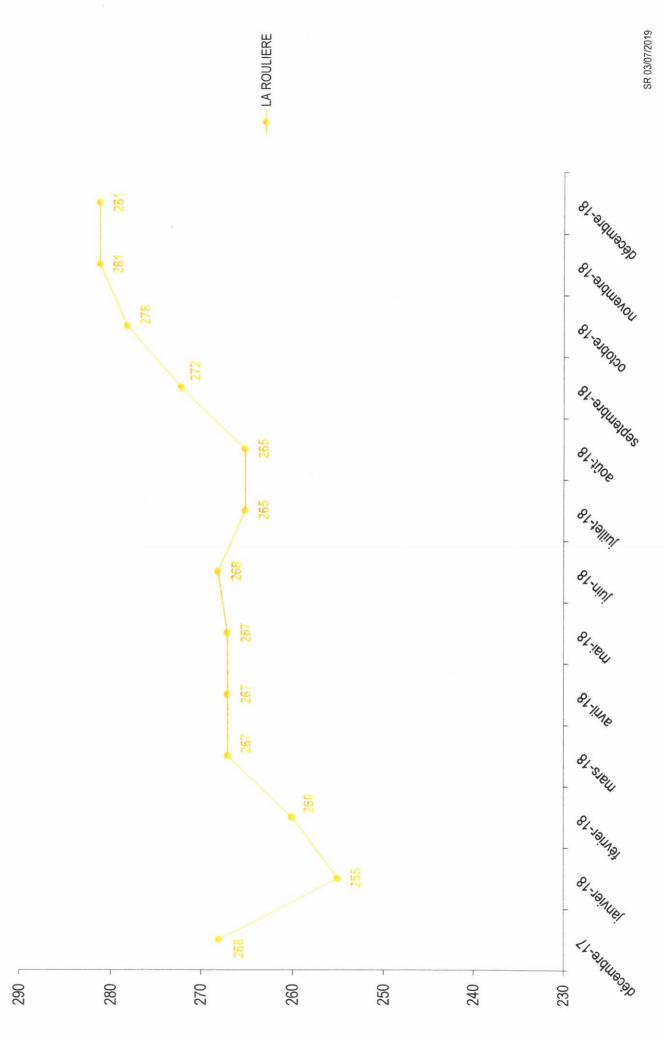


Evolution du nombre d'abonnés La Roulière - Année 2018

		ROULIERE 350 Places	
	Nbre Abts au 31 du mois précédent	Nbre Abts fin de mois	Variation
JANVIER	267	254	-13
FÉVRIER	254	259	5
MARS	259	266	7
AVRIL	266	266	0
MAI	266	266	0
JUIN	266	267	1
JUILLET	267	264	-3
AOÛT	264	264	0
SEPTEMBRE	264	271	7
OCTOBRE	271	277	6
NOVEMBRE	277	280	3
DÉCEMBRE	280	280	0
			13

Evolution du nombre d'amodiations La Roulière - Année 2018

	Nombre	Quota maxi
JANVIER	1	70
FEVRIER	1	70
MARS	1	70
AVRIL	1	70
MAI	1	70
JUIN	1	70
JUILLET	1	70
AOÛT	1	70
SEPTEMBRE	1	70
OCTOBRE	1	70
NOVEMBRE	1	70
DÉCEMBRE	1	70



EVOLUTION DU NOMBRE D'ABONNES ET AMODIATAIRES LA ROULIERE - ANNEE 2018

P45

LA ROULIERE Cadencement des travaux de gros entretien jusqu'en 2020

Mise à jour le 11-06-18

Coûts	Désignation	Durée de Vie	Années	
			2001 2002 2003 2004 2005 2006 2007 2008 2009 2010 2011 2012 2013 2014 2015 2016 2017 réalise 2018 réalise 2019 2	19 2020
	Réfection résine			
50 000 €	*N-1	000		
40 000 €	* N-2	IO dell's	X	X
40 000 €	* N-3			X
	Réfection peinture			
	plafond et mur			
20 000 €	1-N-1	10 ans		
40 000 €	* N-2			X
40 000 €	* N-3		X	X
	Réfection murs escaliers			
	* Rue Vieille Rose		X	X
	* Rue Beauchamp	10 200	X	X
∌ 000 €	* Rue St Gelais	C dis	X	X
	* Rue Basse		X	X
	* Central		X	X
4 700 €	Réfection édicule ascenseur + entrée véhicule	10 ans	X	X
Prévisionnel	Montant travaux		2000 € 22 420 € 32 000 € 32 000 € 2000 € 2000 € 4 000 € 40 000 € 30 000 €	€ 000 07

Total charges travaux 2019:

LA ROULIERE Cadencement des travaux de gros entretien et remplacement de matériels jusqu'en 2020

Mise à jour le 06-11-18

	2020			Γ	Γ				Γ										
	2019										761		X					000 (
	2018 2018 réalisé										93 083,24 €							9 €80	3
	2018									>	<							9 €80	-
	2017 réalisé											12 364,26 €						364 €	2
	2017											X		X	X			500 €	1
	2016																		
တ္သ	2015																		
Années	2014																		
,	2013																		
	2012																		
	2011							X	X									9 ₹₹6	1
	2010			X														€ 009	2
	2009																		
	2008		Г													X		515€	1
	2002					Г													
	2006																		
	2005																		
	2004																		
	2003		Г						1000	X	X	X					3	£87 8	0
<u>e</u>																			
Durée de Vie				20 ans						10 ans	200	10 ans	20 ans	20 ans	20 ans	10 ans			
		H			_	_			_				_				_		-
Désignation		Réfection sols escaliers	* Rue Vieille Rose	* Rue Beauchamp	* Rue St Gelais	* Rue Basse	*Central	nstallation fibre optique	Remplacement GTC	Remplacement contrôle	d'accès et caisses	Remplacement detection Co	Remplacement désenfumage	Remplacement ascenseurs	Remplacement groupe	Remplacement détection incendie		Montant investissements	
Coûts		<u> </u>	*	12 600 €	16 000 €	12 000 €	15 000 €	12 095 €	35 847 €	03 083 E		15 700 €	200 000 €	56 500 €	15 000 €	47 212 € R			



SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE Société à Conseil d'Administration Capital : 3.488.742,50 €uros

Siège Social :

Hôtel de Ville de NIORT

Etablissement stationnement :

64, avenue Saint Jean d'Angély 79000 NIORT

Etablissement Acclameur:

50, rue Charles Darwin 79000 NIORT

RAPPORT ANNUEL DU
DELEGATAIRE
A L'AUTORITE
DELEGANTE

Activité des parkings en Délégation de Services Publics MARCEL PAUL EXERCICE 2018

Conformément au décret n° 2005-236 du 14 mars 2005 modifiant le Code Général des collectivités Territoriales, la SO SPACE a établi ses rapports présentant l'activité et un compte rendu financier des biens confiés.

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE	3
LES MOYENS HUMAINS	
TARIFS 2018	
MOYENS COMMUNS MIS EN ŒUVRE POUR L'EXECUTION	
DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC CONFIEES	12
LES COMPTES	16
LA PRESENTATION DU SERVICE DELEGUE	16
LES INDICATEURS D'EXPLOITATION	19

PREAMBULE

COMPOSITION STRUCTURELLE

Une Entreprise Publique Locale fait la preuve au quotidien de son dynamisme et de sa capacité à répondre aux attentes des élus et collectivités en proposant des solutions pérennes d'optimisation en matière d'action publique locale. Elle agit au cœur du développement du territoire en conciliant la satisfaction de l'intérêt général et les atouts de l'entreprise tout en s'appuyant sur les ressources locales.

Qu'il s'agisse d'initier un projet d'envergure ou de gestion du quotidien, une EPL se consacre de par sa nature même à améliorer la qualité de vie des citoyens, à l'échelle d'un quartier, d'une ville ou d'un territoire.

Une EPL est avant tout une entreprise et doit chaque jour être performante et pertinente pour réussir dans ses missions.

La SO SPACE est une Société d'Economie Mixte qui a été créée le 21 novembre 1986 à l'initiative de la Ville de Niort avec un actionnariat majoritairement contrôlé par la Ville de Niort. Son statut assure à ses Actionnaires une transparence de gestion et de qualité de la maîtrise et du contrôle de ses activités.

Entreprise des Collectivités locales, la SEM est soumise pour l'essentiel de son fonctionnement aux règles du droit privé (loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales). S'y ajoutent des dispositions dérogatoires (lois du 07 juillet 1983 et du 02 janvier 2002), notamment pour régir les relations entre la Sem et ses actionnaires publics. Ce régime juridique est codifié pour la partie législative aux articles L.1521-1 à L.1525-3 du CGCT qui la définit comme entreprise des Collectivités Locales qui lui accorde souplesse et réactivité.

La SO SPACE est dirigée par un Conseil d'Administration composé de 11 Administrateurs parmi lesquels 5 Représentants de la Ville de Niort, 1 Représentant de la CAN et 5 Représentants du Collège du second groupe, à savoir :

- MACIF PARTICIPATIONS
- Caisse Régionale de CREDIT AGRICOLE Charente-Maritime Deux-Sèvres
- SAS TRENTE ORMEAUX DISTRIBUTION (Centre Commercial LECLERC)
- Caisse Fédérale de CREDIT MUTUEL OCEAN
- CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE Territoriale des Deux-Sèvres.

Le Conseil d'Administration du 20 octobre 2011 a décidé du cumul des fonctions de Président et de Directeur Général, choix confirmé par le Conseil d'Administration du 06 mai 2014.

Ainsi le Conseil d'Administration du 06 mai 2014 a élu Monsieur Luc DELAGARDE Président-Directeur Général, es-qualité de représentant de la Ville de Niort.

Du 21 octobre 2013 au 08 février 2019, le Président-Directeur Général a été assisté d'un Directeur Général Délégué, Monsieur Jean-Philippe JAVELLO dans le cadre d'un premier contrat de mandataire social couvrant la période 21/10/2013 au 20/10/2018, renouvelé pour une durée de trois ans du 21/10/2018 au 20/10/2021 par décision du Conseil d'Administration du 19 octobre 2018. Puis le Conseil d'Administration du 04 janvier 2019 a accepté la démission de Monsieur Jean-Philippe JAVELLO avec effet au 08 février 2019.

Ce dernier exerçait également une fonction salariée de Directeur des Activités et du Développement dans le cadre d'un contrat de travail.

→ Depuis sa création en 1986, l'activité de la SO SPACE (anciennement dénommée SOPAC) se résume de la façon suivante :

Jusqu'en mars 1996, la seule vocation de la SO SPACE s'est inscrite dans la gestion du stationnement payant de la Ville de Niort.

Du 1er mars 1996 au 31 décembre 2006, la SO SPACE s'est vue confier une seconde activité, l'exploitation du réseau de transports en commun de la Ville de Niort résultat d'une mise en concurrence, puis transférée au 1er janvier 2007 à la Communauté d'Agglomération de Niort dans le cadre d'un transfert de compétences.

Au 1er janvier 2007, une volonté commune Ville de Niort/Communauté d'Agglomération de Niort a décidé la séparation des activités Stationnement et Transports de la SO SPACE. L'activité Transports Urbains a été confiée à la SEMTAN sous l'autorité de tutelle de la Communauté d'Agglomération de Niort et le stationnement conservé par la SO SPACE à titre d'activité unique.

Le 24 juin 2011, en prolongement d'une volonté de son autorité de tutelle, la Ville de Niort, les Actionnaires ont décidé d'élargir l'objet social de la SO SPACE à la gestion et l'exploitation d'équipements et de services dédiés à l'organisation d'évènements économiques, de loisirs, sportifs et culturels.

Dans ce cadre, la SO SPACE, à la suite d'un appel public à concurrence, est titulaire depuis le 1^{er} juin 2012 et pour une durée initiale de six années, d'un contrat de Délégation de Service Public sous forme d'affermage initié par la Ville de Niort pour l'exploitation de l'Acclameur, centre sportif, évènementiel et d'affaires dont la halle principale dispose d'une capacité d'accueil de 450 à 3.500 personnes.

Il est précisé que cette convention d'affermage dont l'échéance était fixée au 30 juin 2018 est en cours de prolongation jusqu'au 30 juin 2019.

Ainsi, en attente des conclusions de l'étude visant l'environnement de l'Acclameur et la définition du périmètre de la future délégation, la Ville de Niort souhaite proroger cette délégation jusqu'au 30 juin 2019 par décision de son Conseil Municipal en date du 05 février 2018.

Le Conseil d'Administration de la SO SPACE statuant en date du 28 février 2018 a agréé en toute connaissance de cause, les modalités financières de cette période de prorogation visant à faire supporter à la SO SPACE un déficit d'exploitation avoisinant celui enregistré les exercices passés.

A noter que la Ville de Niort a lancé une nouvelle consultation en date du 18 novembre 2018 visant une nouvelle Délégation de Service Public pour cet ouvrage sous la forme d'un contrat de concession au sens du décret du 1^{er} février 2016. Par décision de son Conseil d'Administration en date du 04 janvier 2019, la SO SPACE s'est portée candidate à ce marché en remettant une offre avant le 09 janvier 2019.

SON CAPITAL SOCIAL:

Le capital social de la SO SPACE se décompose de la façon suivante :

ACTIONNAIRES	% du capital	Capital en €uros	Nombre d'actions	Nombre de sièges d'Administrateurs
1. PERSONNES PUBLIQUES Ville de NIORT	70.07.0/	2 444 427 75	400.004	_
	70,07 %	2 444 437,75	160 291	5
Communaulé d'Agglomération de NIORT TOTAL Personnes Publiques	0,04 % 70,11 %	1 525,00	100	1
2. <u>Autres actionnaires</u>				
MACIF PARTICIPATIONS SAS	9,64 %	336 338,75	22 055	1
MAIF	9.64 %	336 338,75	22 055	
Q-PARK SERVICES	2,62 %	91 500,00	6 000	
C.R.C.A. Mutuel Charente-Maritime Deux-Sévres	2,37 %	82 517,75	5 411	1
CAISSE D'EPARGNE Aquitaine Poitou-Charentes	2,32 %	80 825,00	5 300	
CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATIONS	1,31 %	45 765,25	3 001	
Sas TRENTE ORMEAUX DISTRIBUTION	1,31 %	45 750,00	3 000	1
Caisse Fédérale de CREDIT MUTUEL OCEAN	0,39 %	13 450,50	882	1
BANQUE POPULAIRE Centre Atlantique	0,131 %	4 575,00	300	
CHAMBRE DE COMMERCE & D'INDUSTRIE Territoriale des Deux-	0,107 %	3 736,25	245	1
Sévres			77.00	
Association des Commerçants quartier Saint Jean	0,044 %	1 525,00	100	
SEM des HALLES	0,004 %	152,50	10	
Groupement des Commerçants rue du Rabot	0,004 %	152,50	10	
Association des Commerçants Avenue de Paris	0,004 %	152,50	10	
TOTAL Autres Actionnaires	29,89 %	3 488 742,50	228 770	11
TOTAL	100 %			

L'actionnariat de la SO SPACE n'a pas connu de modification au cours de l'exercice 2018.

SON ACTIVITE:

L'activité se décline sur l'exercice 2018 suivant trois volets :

- ✓ Stationnement
- ✓ Acclameur
- ✓ Vie sociale (fonctions supports juridique, comptable et financière)

Le fonctionnement intrinsèque de la société est ventilé ci-après par activité.

Il est à noter que la SO SPACE a engagé une réflexion sur ses orientations à venir et ses objectifs stratégiques. Ainsi il est étudié l'optimisation des outils SEMIE et SO SPACE en termes capitalistique, structurel de gouvernance et de moyens pour se positionner en véritable outil du développement économique et de la politique de l'habitat au service du territoire.

Par ailleurs, Il est à noter que la Loi ELAN portant évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) engage une réforme profonde de l'organisation du secteur via le rapprochement des bailleurs sociaux, dont les sociétés d'économie mixte agréées sur le fondement de l'article L. 481-1 du code de la construction et de l'habitation. La SEMIE sera impactée par cette nouvelle législation et de facto le rapprochement éventuel avec la SO SPACE.

Concomitamment, à la demande de la Communauté d'Agglomération du Niortais, détenant désormais la compétence concernant l'organisation de salons et évènements d'entreprises, la SO SPACE a fait réaliser une étude permettant à l'autorité de tutelle d'apprécier le potentiel de développement de ce secteur sur le territoire niortais et de se positionner sur un éventuel projet.

LES MOYENS HUMAINS

Au 31 décembre 2018, 27 Collaborateurs œuvraient au sein de la SO SPACE (voir organigramme ANNEXE 1).

Depuis le 1er juin 2012 et afin de prendre en compte les spécificités en termes d'emploi et d'horaires liés à chaque activité, deux Conventions Collectives Nationales (CCN) sont applicables au sein de la SO SPACE :

- → Les droits et obligations des salariés affectés à 100% à l'Etablissement ACCLAMEUR sont régis par la CCN SYNTEC soit 10 personnes.
- → Les autres membres du personnel affectés soit sur les deux activités (fonctions supports) soit sur l'activité stationnement seule relèvent de la Convention Collective Nationale des Services de l'Automobile, soit 17 personnes.

Les ressources humaines de la SO SPACE ont été organisées comme suit en 2018 :

Le Président-Directeur Général et un Directeur Général Délégué aidés d'une Direction juridique, comptable et financière composant le siège et deux établissements dotés d'une Direction technique et de moyens humains propres.

SIEGE ET FONCTIONS SUPPORTS

- **Le Directeur Général Délégué** était chargé avec le Président-Directeur Général, avec lequel il partageait les représentations légales, de la Direction Générale.

Il exerçait par ailleurs une fonction salariale de Directeur des Activités et du Développement. A ce titre, il était responsable de la mise en œuvre du plan stratégique, du développement commercial et de la conduite de projets au sein de la SO SPACE.

Il avait notamment reçu la mission :

- D'entretenir et développer un réseau afin d'inscrire les objectifs de la SO SPACE dans une logique de qualité (collectivités territoriales, Elus, partenaires privés). Instaurer avec eux des relations propres à asseoir et conforter la stratégie de développement des établissements existants et à venir de la SO SPACE.
- D'asseoir l'image et la notoriété de la salle de spectacle l'Acclameur et des autres équipements de même nature.
- De définir, sous les orientations du Président-Directeur Général, une stratégie et mener une politique commerciale et promotionnelle importante,
- D'assurer le pilotage des projets et la mise en œuvre des opérations de stationnement, dans le respect des objectifs opérationnels et financiers,
- De mobiliser et optimiser les ressources humaines et l'ensemble des moyens d'actions afin d'impulser et coordonner les projets en cours.
 - -La Directrice Administrative et Financière (à temps partagé avec la SEMIE et affectée à 40% à l'activité SO SPACE) œuvre aux côtés du Président-Directeur Général et du Directeur Général Délégué pour assurer notamment la bonne marche administrative, sociale, financière et juridique de la société et des deux établissements.
 - -La Responsable comptable (à temps partagé avec la SEMIE et affectée à 65 % à l'activité SO SPACE) gère la partie comptable et fiscale.
 - -La Juriste Généraliste (à temps partagé avec la SEMIE 50%) collabore avec la Directrice Administrative et Juridique sur les aspects de droit social, droit des sociétés et droit fiscal.
 - -L'Assistante de direction, administrative et juridique collabore avec le Directeur Général Délégué, la Directrice Administrative et Financière et le Directeur du stationnement. Elle collabore également sur un certain nombre de missions sur la SEMIE.
 - La comptable/gestionnaire collabore avec la Responsable comptable.

ETABLISSEMENT STATIONNEMENT

▶ Le Directeur du stationnement supervise l'activité stationnement et est chargé du maintien en bon état de fonctionnement des installations de sécurité, conformément aux normes en vigueur ainsi que des matériels installés dans les parkings. Il administre le travail de l'équipe des techniciens intervenant sur sites ainsi que les opérateurs PC et les agents de l'accueil.

Il participe également à l'analyse prospective du stationnement.

L'accueil du public est assuré par trois collaboratrices :

- ▶ Une gestionnaire, qui gère les contrats d'abonnements (facturation et suivi des encaissements, recettes prévisionnelles) et autres ventes (rechargement PIAF, Forfaits Résidents).
- ▶ Deux secrétaires confirmées qui participent à la gestion des contrats d'abonnements et autres ventes (rechargement PIAF, Forfaits résidents).
 - Une des secrétaires confirmées effectue le remplacement de la gestionnaire en son absence et participe aux tâches de secrétariat.
 - L'autre effectue également le comptage, la saisie des collectes d'horodateur et leur contrôle jusqu'à la remise au transporteur de fonds. Elle procède également à l'expédition des matériels pour réparation et en assure le suivi.

Les deux premières personnes ont également la qualité de Régisseur Titulaire et Mandataire suppléant, la dernière seulement 'autre mandataire' dans le cadre des régies suivantes :

- Régie des recettes du stationnement (voirie, PIAF, Forfait Résident, téléphone portable);
- Régie des parcs en prestation (Jacques de Liniers, Mûrier, Cure, Saint Vaize, Henri Gelin) ;
- Régie de remboursement des PIAF :
- Régie du parc de stationnement de La Brèche.
- ▶ Un Technicien, Chef de Parc, sous le contrôle du Directeur du stationnement, encadre les techniciens en l'absence de celui-ci. Parmi ses tâches figurent notamment les collectes sur horodateurs et caisses automatiques, le contrôle et l'entretien, la maintenance et la réparation de tous les équipements sur voirie et en ouvrage. Il assure les astreintes (1 semaine sur 4) alternativement avec les techniciens.
- ▶ Trois Techniciens de maintenance sous la supervision du Technicien Chef de Parc, effectuent les collectes sur horodateurs et caisses automatiques, assurent l'entretien, le nettoyage, la réparation de tous les équipements techniques sur voirie et en ouvrage (matériels de péage). Ils contribuent ainsi à l'amélioration du service rendu aux usagers.

Ils assurent à tour de rôle des périodes d'astreinte au titre desquelles ils peuvent être amenés à effectuer des interventions techniques sur site ou à distance, sur les parkings et ouvrages publics de stationnement payant fermés à l'aide de barrières et gérés au moyen de la télégestion.

Les quatre techniciens de maintenance, intervenant sur les sites exploités, et de ce fait directement en contact avec les usagers du stationnement sont pourvus de tenues à la couleur et à l'effigie de la SO SPACE pour faciliter leur identification par la clientèle du stationnement dans les parkings et en voirie.

▶ Trois Opérateurs de Poste de Contrôle Centralisé se relaient au poste de gestion centralisée des parcs de stationnement gérés par la SO SPACE, installé dans le parking de la Brèche, afin d'assurer une permanence 7J/7 de 8 heures à 23 heures. Leur mission principale est de porter assistance à la clientèle de l'ensemble des parcs depuis le poste central de gestion centralisée et de contrôler à distance le bon fonctionnement des automatismes de l'ensemble des parcs. Ils tiennent à jour le registre de prise de poste et d'évènements survenant sur l'ensemble des parcs en GTC.

Les Opérateurs du Poste de Gestion Centralisé, basés dans le parking de la Brèche et à la vue de la clientèle en sortie du parking ont également été équipés de tenues de travail à l'identique des techniciens.

A noter que pour répondre aux normes en matière de sécurité incendie au sein des parcs en ouvrage, un nouveau dispositif de présence humaine 24h/24 et 365 jours/an a été mis en place courant 2018, dans un premier temps externalisé auprès d'un prestataire en attente de la mise en place de moyens humains et matériels internes à la SO SPACE.

REGIME DU CONTRAT

Contrat de Concession pour le parking Marcel Paul signé en date du 9 Mars 1988 pour une durée de 80 ans avec échéance au 08 mars 2068.

La SO SPACE se rémunère directement sur les droits payés par l'usager et gère à ses risques et périls. La fixation des tarifs applicables dans ce parking relève de la compétence de la Ville de Niort.

En ce qui concerne les modalités financières pour ce contrat ci-dessus mentionné, la SO SPACE est tenue de verser à la Collectivité une redevance pour occupation du Domaine Public et fixée à 1 % du chiffre d'affaires de l'année précédente. Par ailleurs, chaque emprunt contracté par la SO SPACE pour leur financement, fait l'objet d'une garantie de remboursement de la Ville de Niort à hauteur de 50 % du montant emprunté.

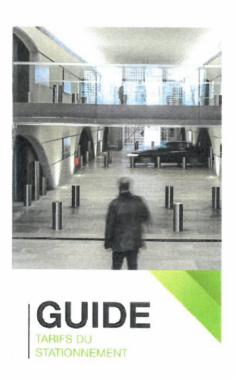
La Ville de Niort vote chaque année les tarifs du stationnement et compense financièrement la SO SPACE, le différentiel entre les tarifs « économiques » permettant l'équilibre financier du contrat et les tarifs « politiquement » votés.

Le Récapitulatif global des places de stationnement est présenté en ANNEXE 2.

TARIFS 2018

Aucune autre modification tarifaire n'est intervenue au cours de l'année 2018.

Un guide tarifaire détaillant l'ensemble de l'offre de stationnement a été réédité à l'initiative de la SO SPACE en direction des usagers du stationnement (cf. **ANNEXE 3**).





MOYENS COMMUNS MIS EN ŒUVRE POUR L'EXECUTION DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC CONFIEES

Depuis plus de 30 ans maintenant la SO SPACE assure des missions de services publics dans la gestion du stationnement de la Ville de Niort.

L'exploitation simultanée des différents sites niortais lui permet d'optimiser ses coûts via la mutualisation des moyens humains et techniques situés 64 avenue Saint Jean d'Angély et dans le poste de Gestion Centralisé du parking de La Brèche et ainsi d'assurer la gestion, l'exploitation et la surveillance 24h/24.

1. L'ENTRETIEN DES MATERIELS

Le schéma de circulation des informations entre les différents services, instauré par la Direction de la SO SPACE permet d'assurer fluidité de transmission et réactivité d'intervention.

Ainsi toutes les données provenant directement des usagers ou remontant des terminaux informatiques de la GTC sont traitées sur site très rapidement. A noter qu'une modernisation de ces réseaux de connexions s'est opérée en 2011 pour passer du filaire à la fibre optique.

L'équipe des 4 techniciens assure la plupart des travaux de réparations courantes jusqu'au niveau 4 de la norme AFNOR X-60-010 de maintenance, ce qui permet de solutionner la majorité des défaillances techniques. Une formation adéquate leur est dispensée.

Pour ce faire la SO SPACE a investi dans l'acquisition d'outils (dotation individuelle en outillage FACOM des techniciens) et matériels nécessaires (plateforme élévatrice pour tous les travaux en hauteur,...).

En outre, chaque technicien a reçu un Equipement Individuel de Protection pour effectuer les réparations en application des règles de sécurité.

De plus, des formations et recyclages leur sont dispensés pour leur permettre d'acquérir de nouvelles compétences ou de mettre à jour leurs connaissances.

Lorsque les travaux à réaliser dépassent les compétences en interne, la SO SPACE fait appel à des entreprises extérieures après mise en concurrence organisée dans le respect de l'ordonnance 2015-899 du 23/07/2015 et du décret 2016-360 du 25/03/2016 relatif aux marchés publics depuis le 1er avril 2016.

En fonction du montant et de l'objet des marchés, parmi les critères de sélection figurent :

- qualité de prestations
- valeur technique
- coût
- performance en matière de développement durable...

Un tel mode de fonctionnement permet d'assurer à l'usager une continuité et une qualité dans le service public fourni.

La SO SPACE assure, selon les termes contractuels de chacun des contrats confiés par la Ville de Niort, la mise aux normes des différents matériels équipant les parkings et permettant leur exploitation tels les ascenseurs, système de ventilation...

2. LA COMMUNICATION

La SO SPACE assure la valorisation de l'offre de stationnement selon deux vecteurs :

a) D'une manière globale :

→ L'ensemble des tarifs du stationnement y compris les emplacements sécurisés pour vélos, est détaillé dans un GUIDE DU STATIONNEMENT réalisé par la SO SPACE qui comprend en outre un plan de tout le périmètre du stationnement payant localisant les parkings.

Le Guichet d'accueil du public de la Ville de Niort, la CCI, l'Association des Commerçants du centre-ville sont également des relais de distribution de ce Guide.

→ Toutes les informations sur le stationnement payant géré par la SO SPACE sont en ligne sur <u>www.so-space.fr</u>, ce site relais également toutes les actualités de la SO SPACE (travaux d'embellissement des parkings, mise aux normes,...).



→ A noter que depuis 2012, la Ville de Niort a mis en place un système de jalonnement dynamique assurant une bonne accessibilité et information aux usagers des parkings Marcel Paul, Hôtel de Ville, La Roulière, Moulin du Milieu et Brèche.

Ce dispositif composé de onze panneaux, permet de connaître en temps réel le nombre de places disponibles sur les parkings sus-désignés et notamment d'améliorer la circulation des véhicules sur les grands axes convergeant vers le centre-ville.

La SO SPACE en qualité d'exploitant et de gestionnaire met à disposition de la Ville de Niort les données nécessaires pour alimenter ce dispositif géré par cette dernière.

b) D'une manière ciblée :

- → Dans les parkings de La Brèche, Hôtel de Ville, Marcel Paul des panneaux du plan du centre de Niort avec insertion de publicités des commerces ou autres points recevant du public jouxtant le parking concerné sont installés (43 au total).
 - 4 écrans LED diffusent de la publicité dynamique dans les parkings suivants :
 - 2 à La Brèche
 - 1 à l'Hôtel de Ville
 - 1 à Marcel Paul.
- → Poursuite de la communication sur le thème « Profitez pleinement de la pause déjeuner à 1 € dans les parkings La Brèche, La Roulière, Moulin du Milieu et Hôtel de Ville » relayée sur :
 - le site internet www.so-space.fr
 - des sets de table réalisés par l'Office de Tourisme et diffusés aux restaurateurs niortais (ANNEXE 4)
 - dans NIORT EN POCHE de juillet et octobre (ANNEXE 5)
 - les plans du centre-ville réalisés à l'occasion du vide greniers du 07 octobre 2018 (ANNEXE 6)
 - les plans réalisés par l'Office du Tourisme (ANNEXE 7)
 - sur les ondes de RTL2 et NRJ.
 - Afin d'accompagner la dynamique des commerces du centre-ville, la SO SPACE a communiqué sur les offres de stationnement et également rappelé la 1ère heure gratuite dans le parking de La Brèche.
 - Une campagne a été lancée sur les ondes de RTL2 et de NRJ (tout au long de l'année).

3. DEMARCHE QUALITE ET RSE

A. SATISFACTION DE L'USAGER

Le sens de l'écoute et la réactivité de l'ensemble du personnel de la SO SPACE ont permis d'assurer la satisfaction des usagers du stationnement. Voir dans chaque contrat le détail des retours clients.

B. RESPONSABILITE SOCIETALE D'ENTREPRISE

1) FORMATIONS

- A fin 2018, 3 techniciens de la SO SPACE avaient reçu une formation de Sauveteur Secouriste du Travail (le 4ème nouvellement recruté suite à un départ en retraite l'a reçue début 2019) et 2 avaient reçu une formation SIAPP 1 (diplôme d'agent des Services de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personne de niveau 1), les 2 autres dont un qui a rejoint l'équipe suite à un départ à la retraite fin 2017 vont également recevoir cette formation.
 - 2 Opérateurs de Poste de Contrôle ont reçu des formations SST et SIAPP 1, il est prévu à terme que tous les Opérateurs aient ces formations.
- Par ailleurs, les Techniciens de la SO SPACE amenés à porter assistance à la clientèle des parkings ont reçu une formation linguistique visant à acquérir des connaissances de base en anglais.

Les 4 techniciens suivent également des recyclages pour leurs habilitations électriques et leur CACES.

2) VEHICULE ELECTRIQUE

Il est en outre rappelé que résolument impliquée pour la réduction de l'impact environnemental des déplacements la SO SPACE possède un véhicule électrique (PEUGEOT PARTNER) pour répondre à ses besoins de mobilité et interventions de proximité.

La SO SPACE continue ainsi de développer ses éco-pratiques, pour toujours mieux satisfaire les usagers du stationnement.



1.1.1 LES COMPTES (ANNEXE 8)

1.1.2 LA PRESENTATION DU SERVICE DELEGUE

→ Caractéristiques du contrat

Le contrat de concession signé entre la Ville de Niort et la SO SPACE en date du 9 mars 1988, d'une durée de 80 ans, a confié à cette dernière la construction puis l'exploitation de ce parking. Ce traité est complété par six avenants dont le dernier qui a été approuvé en date du 20 décembre 2006 par le Conseil de Surveillance de la SO SPACE porte sur le montant de la redevance versée par le Concessionnaire à la Collectivité, la fixant à 1% du chiffre d'affaires de l'année précédente et reconduisant cette disposition pour les exercices suivants.

La durée d'amortissement technique de l'ouvrage est de 40 ans (hors matériel d'exploitation).

→ Caractéristiques de l'ouvrage

Situé à 5 minutes du centre-ville, ce parking en ouvrage aérien sur 5 niveaux, dont une terrasse, bénéficie d'un apport en lumière naturelle constitue une solution pour un stationnement rapide et agréable à proximité immédiate du centre-ville.

Pour rappel en 2009, la SO SPACE a opéré une inversion des entrées/sorties, l'accès se faisant maintenant directement de l'avenue de Paris via la rue Marcel Paul.

Le parking Marcel Paul d'une capacité de 471 places, est ouvert 24h/24 reçoit une clientèle d'horaires, d'abonnés et d'amodiataires.

Cet ouvrage propose en son rez-de-chaussée 51 places accessibles aux véhicules d'une hauteur inférieure à 2,40 m dont 12 réservées aux véhicules utilitaires.

→ Depuis le 1er juin 2010, un local à vélos proposant 18 arceaux a été réalisé dans l'enceinte du parking Marcel Paul. Ce local sécurisé est installé au niveau 0 du parking à proximité de la porte piétonne donnant accès rue Tartifume. L'abonné au moyen du badge qui lui est remis à la souscription de son abonnement, peut accéder à ce local 24h/24.

Le lancement de ce nouveau service favorisant la multimodalité avait été appuyé par une campagne publicitaire soutenue.



- → Optimisation de l'ouvrage :
 - 14 panneaux du plan du centre-ville de Niort avec insertion de publicités des commerces ou autres points recevant du public jouxtant le parking concerné est installé.
 - 1 panneau-écran à LED diffuse de la publicité dynamique
- → SERVICE RENDU A LA CLIENTELE: Grâce à un mode de gestion centralisée à partir d'un poste central de gestion situé dans le local d'exploitation du parking de la Brèche, il est possible d'assurer la surveillance en différents points du parking et l'assistance à la clientèle 24 h / 24 h, ceci avec un effectif de trois opérateurs qui interviennent de 8 h à 23 h et 7J/7. En dehors de cette plage, un opérateur extérieur agréé, équipé d'un poste central identique à celui de la SO SPACE prend le relais.

→ Les matériels et contrats de maintenance

Le tableau ci-après (**ANNEXE 9**) liste les matériels par nature, et indique leur date de mise en service. Il précise également les contrats de maintenance souscrits.

→ La tarification

Les tarifs du stationnement n'ont pas connu d'évolution en 2018 et sont les suivants :



•	
	horaire et
	abonnements.
	Stationnement
	navant 94 h/94

Stationnement

- Stationnement payant 24 h/24 tous les jours y compris dimanches et jours fériés.
- Toute tranche horaire entamée est due.

	6h00 à 0h15	0,50 €
NE 2H	0h15 à 0h30	0,70 €
A 20 H	0h30 à 0h45	0,90 €
	0h45 à 1h00	1,10 €
	1h00 à 1h15	1,20 €
	1h15 à 1h30	1.50 €
	1h30 à 1h45	1,70 €
	1h45 à 2h00	1,90 €
	2n00 a 2n15	2,10 €
	2h15 à 2h30	2,30 €
	2h30 a 2h45	2.50 €
	2h45 à 3h00	2,70 €
	3h00 & 5h00 0,2	20 € par 1/4 h
	5h00 à 10h000,1	
	10h00 à 13h00	GRATUIT

	ue 121 à 1411
	Forfait SOIRÉE de 20h à 3h 1,60 €
Relanged	Forfait NUIT de 20h à 7h 4,20 €
0 7	Forfait 24h 10 €
Cartage day	Forfait DIMANCHES 1,20 € et Jours Fériés
2 Qualitates	Forfalt ticket/badge perdu15,00 €
	entrée voitures rue Tartifume
Park of the Control o	ortie voitures rue de la Boule d'Or
20 00 00 PMS	entrées sorties piétons

- Tarifs abonnements :

ABONNEMENTS	NEMENTS Normal		Actif		
Mensuel	55 €uros	40 €uros	50 €uros		
Annuel	550 €uros	400 €uros	500 €uros		

En complément il existe un tarif attractif d'abonnements en grand nombre valable dans le parking Marcel Paul :

Nombre d'abonnements souscrits	jusqu'à 50 prix du 1° au 50°	de 51 à 100 prix du 1" au 100***	de 101 et au-delà prix du 1° au nombre total	
Prix unitaire	55 €	30 €	25 €	

-Des Forfaits de stationnement temporaires peuvent aussi être souscrits

-Des tarifs « Tickets spécifiques » (tickets congrès & Une Sortie) principalement utilisés par les acteurs économiques du centre-ville facilite le stationnement en cas d'évènements particuliers existent.

TARIFS « Forfaits parkings »

**Months of the state of t

Les abonnements vélos installés dans le local sécurisé du parking Marcel Paul sont souscrits à un tarif incitatif voté par le Conseil Municipal 31 mai 2010 et visant à être une mesure incitative :

Pour tout public : 5 €uros/mois ou 50 €uros/an,

rue de la Boule d'Or

Pour tout bénéficiaire d'un abonnement véhicule (dans l'un des parkings de la Ville de Niort) : 1 €uro TTC/mois ou 10 €uros TTC/ an.

1.1.2 LES INDICATEURS D'EXPLOITATION

- → Afin d'apporter une information claire et précise à la clientèle, un panneau d'information détaillant les tarifs horaires et forfaits est apposé à l'entrée du parking.
- → Les actions d'animation et de promotion visant à renforcer la fréquentation du parking et à optimiser son usage sont détaillées dans la partie 'MOYENS COMMUNS MIS EN ŒUVRE POUR L'EXECUTION DES MISSIONS DE SERVICES PUBLICS' du présent rapport.

→ La fréquentation

☐ Le graphique du nombre de tickets horaires	délivrés (23 037), (ANNEXE	: 10) fait ressortir une	baisse de 3,81 % en 20	18
par rapport à 2017 avec – 913 tickets.				

☐ Les indicateurs de fréquentation des abonnés sont présentés dans la partie « LA REPARTITION DES ABONNES ET EVOLUTION SUR L'ANNEE PAR RAPPORT A N-1 ». (ANNEXE 11)

Au 31.12.18 le nombre d'abonnés était de 407 ce qui représente une variation de + 8 contrats par rapport à fin décembre 2017.

☐ A fin décembre 2018, 98 contrats d'amodiations étaient souscrits (ANNEXE 12) : - 14 par rapport à 2017.

Il a été enregistré un certain nombre de mouvements (fins de contrat / souscriptions) au cours de l'année écoulée : voir la section « LA REPARTITION DES ABONNES ET EVOLUTION SUR L'ANNEE PAR RAPPORT A N-1 ».

L'évolution cumulée des abonnés et amodiataires est présentée en **ANNEXE 13**.

→ Les indicateurs de la qualité de service

La SO SPACE place l'usager au centre de sa relation et s'efforce de répondre à ses attentes. Toujours apporter une réponse rapide et faciliter les interactions pour le confort de celui-ci tels sont les axes prioritaires de la SO SPACE.

SITE	RECUES PAR MAIL	RECUES PAR TELEPHONE	
MARCEL PAUL	0	0	1

☐ Service e-c	lic: A noter	que l	la SO S	PACE	met à	la di	spositi	on d	les usagers	du	stationn	ement (clie	ents o	u non)) une
adresse e-mail	permettant	aux u	isagers	de l'ir	terroger	sur	leurs	cas	particuliers	et (d'obtenir	rapidemer	nt répo	onse à	leur
besoin.													-		

	J Via le s	ite internet	t de la SO	SPACE I	un formulaire o	le contac	t permet	d'apporter	dans la	a journée	(ou m	aximum	48 h	neures)
uı	ne répons	se à toute	interrogation	on.										

1.1.3 LES TRAVAUX SIGNIFICATIFS

Les informations ci-après permettent d'informer la Collectivité sur l'état du patrimoine.

➤ Les **ANNEXES 14** et **15** présentent un état du suivi du programme d'investissements et gros entretien nécessaires au maintien en bon état des équipements et matériels permettant la marche de l'exploitation du service public ainsi que la charge économique correspondante.

→ Les gros entretiens / renouvellement d'équipements / nouveaux investissements au cours de l'exercice 2018

- Des travaux de réfection de résine ont été réalisés au niveau 2 sur certaines zones

→ Les projets

Installation d'un défibrillateur

Etabli à Niort, le 24 juin 2019

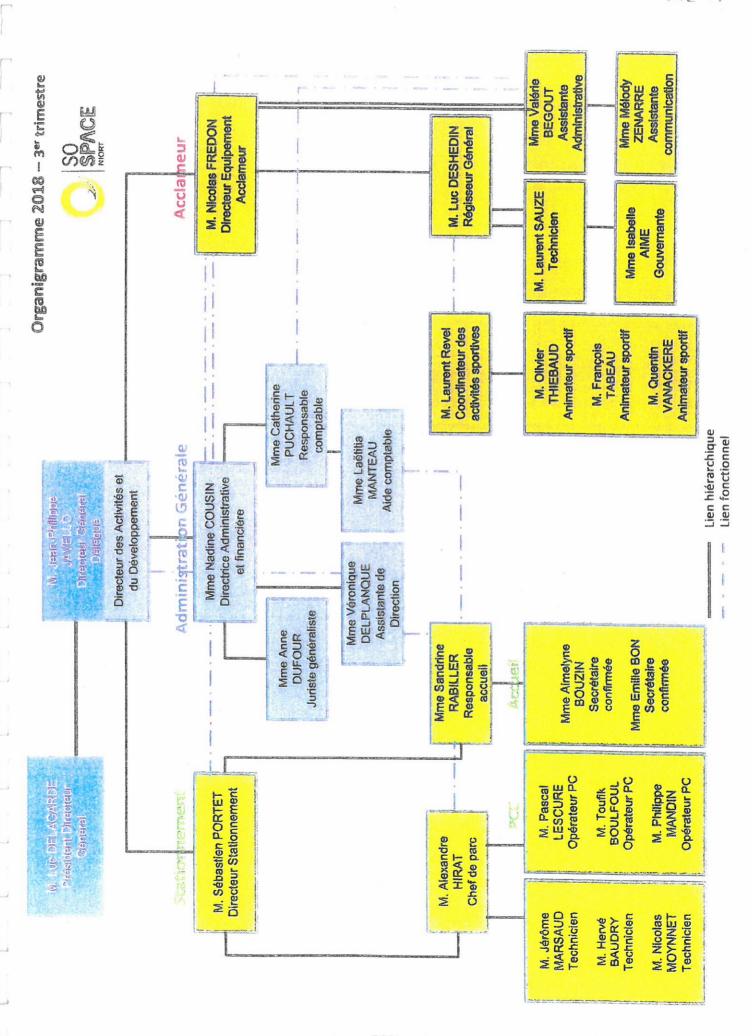
Pour la SO SPACE,

Le Président-Directeur Général,

Luc DELAGARDE

TABLE DES MATIERES DES ANNEXES

N° 1 : Organigramme de la SO SPACE	22
N° 2 : Récapitulatif des places de stationnement	
N° 3 : Guide des tarifs	26
N° 4 : Sets de table	28
N° 5 : Niort en Poche	
N° 6 : Plan Vide Greniers	32
N° 7 : Plan Office de Tourisme	34
N° 8 : Comptes	
N° 9 : Inventaire des installations techniques Marcel Paul	38
N° 10 : Evolution du nombre de tickets horaires	40
N° 11 : Evolution du nombre d'abonnés	42
N° 12 : Evolution du nombre amodiataires	44
N° 13 : Evolution du nombre d'abonnés et amodiataires	46
N° 14 : Cadencement travaux gros entretien	
N° 15 : Cadencement travaux remplacement	



RECAPITULATIF DES PLACES DE STATIONNEMENT

1) Selon conventions et avenants

AU 31/12/18

SITE	Nbre de PLACES	Nbre D'HORODATEURS		
PRESTATION	1779			
TOTAL	1779	114		

1) Ajouter en "Parcs en Prestation":

a) Parking avec barrière : - murier 15 - cure 6

b) Garages en ouvrage: - J.DE LINIERS 42 - HENRI GELIN 59 - ST.VAIZE 48

c) Parking de Surface - Moulin du milieu 220

Total des places sur parcs autonomes contrat " Parcs en prestation " : 390

2) Parkings en concession : - M.PAUL 471 - ROULIERE 350

- ST.JEAN 130 + 16 cases privée - Esp. Niortais 228 + 16 cases privée

2) Parking en Affermage: - La Brèche 530

REPARTITION PAR ZONE

SITE	Nbre de places en prestation	Nbre D'HORODATEURS
ZONE ORANGE	193	28
ZONE ROUGE	298	24
ZONE VERTE	1288	62
TOTAL	1779	114

TOTAL DES PLACES " Parcs en prestation de service "

TOTAL DES PLACES EN PRESTATION DE SERVICE

TOTAL DES PLACES EN CONCESSION

1211

TOTAL DES PLACES EN AFFERMAGE

530

TOTAL GENERAL

Les tarifs sont indiques en TTC (TVA au taux en vigueux)

Le stationnement a lieu aux risques et périls des propriétaires de véhicules, les droits perçus n'étant que des droits de stationnement et non de gardiennage.



www.so-space.fr

Accédez aux informations des parkings SO SPACE en flashant ce code avec votre mobile (à une distance de 20 cm). Sa lecture nécessite le téléchargement d'une application gratuite (par exemple : flashcode et mobiletag sur l'App Store et Android Market).



Tarifs votés par le Conseil Municipal de la Ville de Niort.

Société Anonyme d'Économie Mixte

64 av. St-Jean d'Angély 79000 NIORT

Tél.: 05 49 06 84 50

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Siège Social

Hôtel de ville 79000 NIORT

Capital de 3 488 742,50 € - SIRET 340 926 153 00024 - Code APE 5221 Z

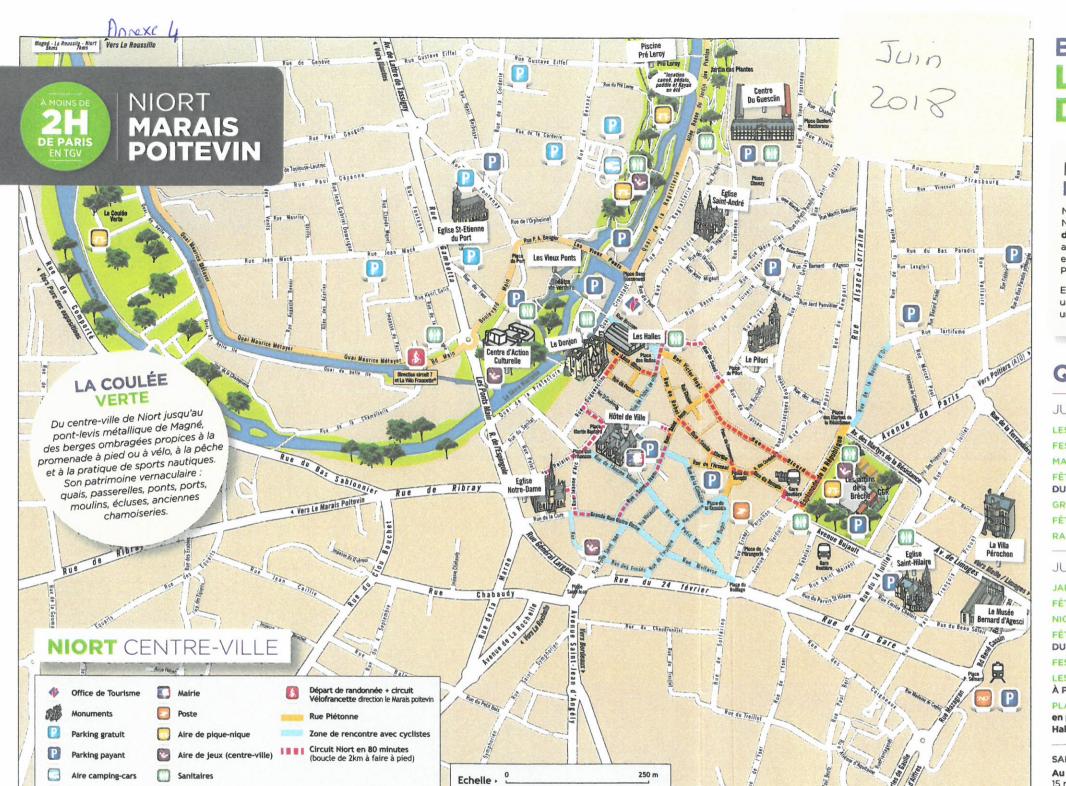




GUIDE TARIFS DU STATIONNEMENT







BIENVENUE DANS So. 900 900 LE GRAND SITE DE FRANCE

Niort en 80 min

IDÉE DE BALADE LE TOUR DE NIORT EN 80 MINUTES!

Niort raconte neuf siècles d'histoire. De son cœur historique baigné par la Sèvre Niortaise aux **Jardins de la Brèche**, cette ville révèle un riche patrimoine dont l'imposant **donjon** érigé par Henri II Plantagenêt, roi d'Angleterre. Ce cœur d'agglomération bat aujourd'hui au rythme des nombreuses manifestations festives animant son centre-ville et ses quartiers. Du haut de ses collines, Niort domine le paysage singulier du Marais Poitevin et en ouvre les portes.

En parcourant une boucle de 2 km, partez à la découverte de Niort intra muros, une ville à taille humaine présentant dans un mouchoir de poche un patrimoine historique et monumental éclectique.

QUELQUES DATES... 2018



JUIN

LES APÉROS DU MARDI | DU 5 JUIN AU 31 JUILLET

FESTIVAL A2 BULLES (festival de bandes dessinées) | LES 15 ET 16 JUIN à Niort

MARAISTHON (Eco Marathon) | LES 16 ET 17 JUIN à Coulon

FÊTE RENÉ CAILLÉ (fête en l'honneur de l'aventurier, l'enfant du village)

DU 22 AU 24 JUIN à Mauzé-sur-le-Mignon

GRANZAY' FESTIVAL | LE 23 JUIN à Granzay Gript

FÊTE DE LA ST JEAN | LE 23 JUIN à St Hilaire la Palud

RALLYE DU MARAIS (course nocturne en canoë) | LES 23 ET 24 JUIN à Coulon

JUILLET

JAPANIORT | LES 30 JUIN ET 1^{ER} JUILLET à Niort FÊTE DU MIGET | LES 30 JUIN ET 1^{ER} JUILLET à Coulon

NIORT PLAGE | A PARTIR DU 7 JUILLET

FÊTE MÉDIÉVALE DE NIORT "LA RECOUVRANCE" DU 6 AU 8 JUILLET

FESTI BEAUZ'ART | LE 8 JUILLET à Beauvoir-sur-Niort LES JEUDIS NIORTAIS | TOUS LES JEUDIS DE L'ÉTÉ À PARTIR DU 12 JUILLET

PLACE DES SAVEURS | TOUS LES JEUDIS en préambule des Jeudis Niortais sur le parvis des Halles, en fin d'après midi ¶ α DestinationNiortMaraisPoitevir

info a niortmaraispoitevin.com

Retrouvez toutes les

dates jusqu'au 29 juin sur

Tél. 05 49 24 18 79
www.niortmaraispoitevin .com

SANS OUBLIER LE FESTIVAL REGARDS NOIRS

Au programme sur les 18 communes participantes :

15 représentations gratuites, une enquête sur tout le territoire déjà bien connue La Bague d'Influence 3.0 et un jeu-enquête Sherlock Holmes dans le Marais. Un autre temps fort : un grand bal sur le port de Mauzé-sur-le-Mignon réunira toutes les communes participantes le 22 juin.







AU FIL DE LA SÈVRE NIORTAISE

Véritable "Cathédrale de verdure", avec plus de 8 000 km de voies d'eau peuplées d'une riche flore et faune sauvages, le marais s'offre à vous le temps d'une promenade en barque sur les voies d'eau, au départ des ports des villages maraîchins.

C'est aussi une terre de vélo proposant des itinéraires balisés qui, tout au long de la Sèvre niortaise, serpentent aux pieds du château du Coudray-Salbart, du Donjon de Niort.

Petits ports, lavoirs, écluses, venelles, douceur de la pierre des maisons maraîchines à fleur d'eau, parfois accrochées à flanc de côteau, et le Marais se découvre...



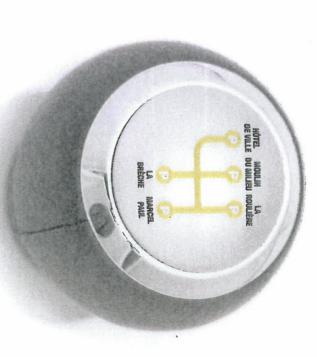
NIORT ENPOCHE Juillet a Octobre 2018
Annexe 5



Vide Greniers Separate 36 DES DES PLANTES BUREAUX Pour tous renseignements s'adresser: 64 avenue St-Jean d'Angély - 79000 NIORT Tél.: 05 49 06 84 50 - www.so-space.fr 245 Nombre de places Parking payant **DU STATIONNEMENT** DU PÉRIMETRE Zone piétonne Parking gratuit CENTRE-VILLE PAYANT EN DE NIORT Zone verte longue durée Zone orange courte durée Zone rouge courte durée

P32

VALUE NOW



AU CENTRE-VILLE DE NIORT

6600 places* de parking sont à portée de main! Chaque jour plus de

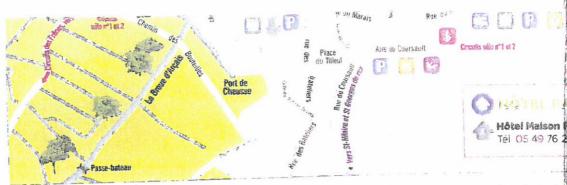
Et toujours...

la première heure gratuite au parking de La Brèche!

Four tous renseignements s'adresser : 64 avenue Stelean d'Angdy - 79000 NIORT Tél. : 05 49 06 84 50 - www.so-space.fr 2740 places granuites *3850 places payantes







Depuis Niort, prendre les bus gratuits 21 et 22 pour vous rendre dans le





CODOIY COMMUNICATION - La Roche-sur-Yen - 02 51 41 25 52 - Photos - Darri PNR - Pierre Vials - Darri OTN

OE .		MARCEL P
COMPTE DE DECULTAT		
COMPTE DE RESULTAT		
	2018	2017
PRODUITS		
Ventes de marchandises		
Production vendue	314 661	309 64
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRE	314 661	309 64
Production stockée		
Production isockee Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	93 094	91 15
Reprises sur prov. et amortis., transfert de charges	320	4 65
Autres produits	1	
TOTAL	408 076	405 4
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achats de matière premières et autres approv.		
Variation de stock	-	
Autres achats et charges externes	111 443	130 69
Impôts, taxes et versements assimilés	53 808	49 3
Salaires et traitements	39 979	36 05
Charges sociales	17 536	16 13
Dot. amortissements et provisions sur immobilisations Dot. provisions sur actif circulant	92 236	87 31
Dot. provisions sur actif circulant Dot. provisions pour risques et charges		-
Autres charges	3 744	4 11
TOTAL	318 746	323 64
BEALUTAT BIEVEL AITATION		
RESULTAT D'EXPLOITATION	89 329	81 81
QUOTES-PARTS DE RESULTAT INTER-ETABLISSEMENT		
Charges communes affectées		
Transfert de charges aux programmes	48 469	48 06
TOTAL	- 48 469 -	48 06
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		
Produits financiers Charges financiers	14 942	17 3
RESULTAT FINANCIER	- 14 942 -	17 31
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles	9 895	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 9 895	
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices	-	
TOTAL DES PRODUITS	408 076	405 45
TOTAL DES CHARCES	392 053	389 02
TOTAL DES CHARGES		
TOTAL DES CHARGES		
TOTAL DES CHARGES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	16 023	16 43

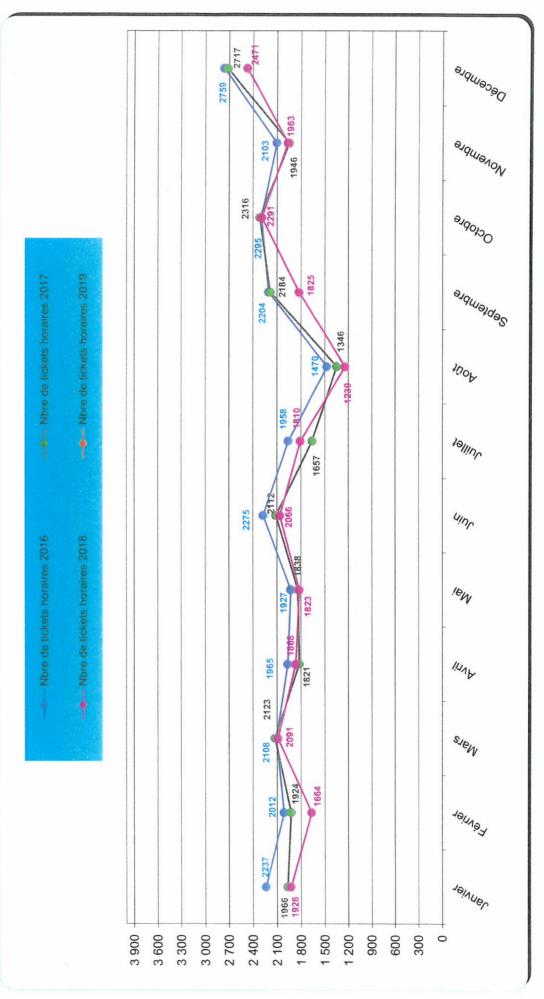
INSTALLATIONS TECHNIQUES

OUVRAGE: MARCEL PAUL

	DESCRIPTION DES MATERIELS	NOMBRE	DATE DE MISE FN SFRVICE	CONTRAT DE MAINTENANCE	OBSERVATION
2 1994 2 1995 4 2017 1 2017/2012 1 2005 1 2017 3 2017 4 2017 1 1988 1 2009 1 2009 1 2017 1 2009		2	1988	oui	
2 1995 4 2017 1 2011/2012 1 2005 1 1 2017 3 2017 4 2017 1 1988 58 1988 1 2009 1 2009 1 2017 1 2009	TREE	2	1994	ino	
4 2017 1 2011/2012 1 2005 1 1988 3 2017 4 2017 1 2017 1 2017 58 1988 1 2009 1 2009 4 2017 4 2017 1 2017 4 2017 1 2017	DRTIE	2	1995	ino	
1 2011/2012 1 2005 1 1988 3 2017 4 2017 1 2017 1 2009 1 2009 1 2017 4 2017		4	2017	ino	
tes 3 2017 1 1988 1 2017 1 2017 NN 1 2017 NN 1 2017 1 2009 1 2009 1 2017 1 2017	C (SYSTEME VIDEO SURVEILLANCE INTEGRES)	-	2011/2012	ino	
es 1 1988	NTER PHONIE	-	2005	ino	
ess 3 2017 NA 2017 1 2017 1 1988 58 1988 1 2009 1 2009 1 2007 1 2017	CTROGENE	1	1988	ino	
es 3 2017 N 1 2017 1 1988 58 1988 1 2009 1 2009 1 2017 4 2017	OMATIQUE	1	2017	ino	
NN 1 2017 1 1988 1988 1988 1 1 2009 1 1 2017 1 1 2017 1 1 2017 1 1 2017 1 1 2017 1 1 2017 1 1 2011 1 1 2011 1 1 2011 1 1 2011 1 1 2011 1 1 2011 1 1 2011 1 2011 1 2011 1 2011 201	ès piétons/local vélo/toilettes	3	2017	ino	
1 2017 1 1988 58 1988 1 2009 1 2017 4 2017 1 2011	NTREE/SORTIE	4	2017	ino	
1 1988 58 1988 1 2009 1 2017 4 2017 1 2017	JELLE CENTRAL GESTION	-	2017	ino	
58 1988 1 2009 1 2017 4 2017 1 2017	G/BT	1	1988	non	
1 2009 1 2017 4 2017 1 2011	EURS	58	1988	non	
1 2017 4 2017 1 2011	AFFICHAGE DYNAMIQUE	1	2009	non	
4 2017 1 2011	R	1	2017	ino	
1 2011 . TOTAL		4	2017	ino	
TOTAL	UE	1	2011	non	
	TOTAL				

Annexe 10

Marcel Paul évolution du nombre de tickets horaires délivrés année 2016-2017-2018-2019

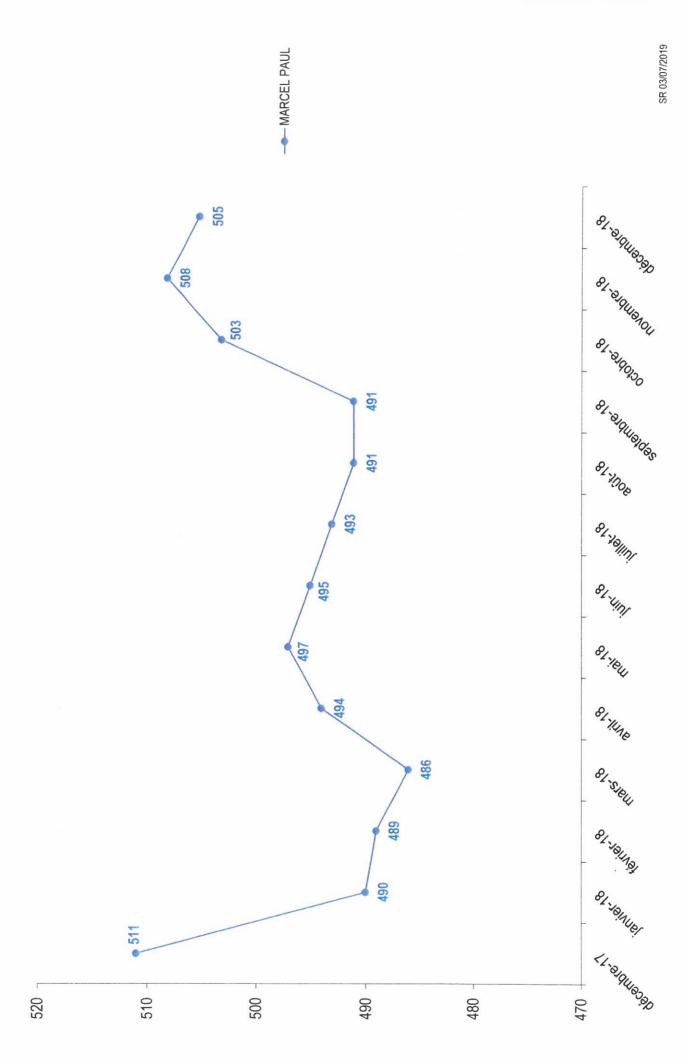


Evolution du nombre d'abonnés Marcel Paul - Année 2018

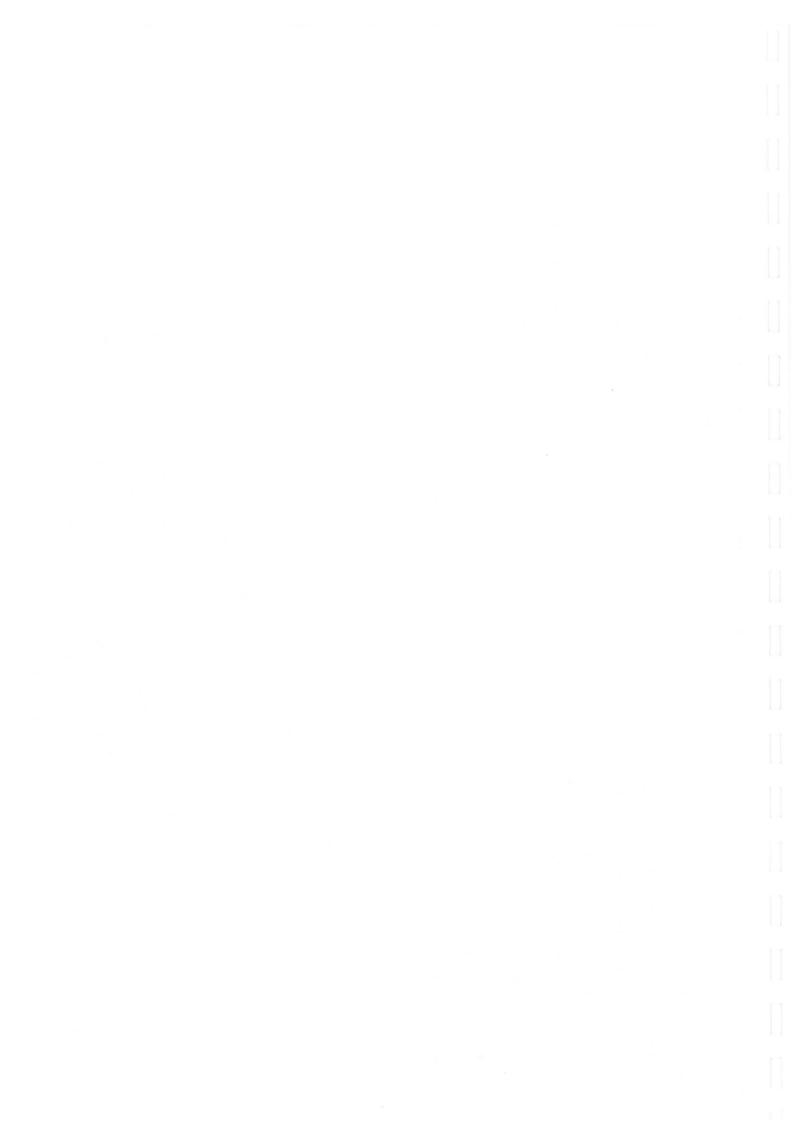
	M. PAUL 471 Places			
	Nbre Abts au 31 du mois précédent	Nbre Abts fin de mois	Variation	
JANVIER	399	378	-21	
FÉVRIER	378	377	-1	
MARS	377	374	-3	
AVRIL	374	382	8	
MAI	382	385	3	
JUIN	385	383	-2	
JUILLET	383	381	-2	
AOÛT	381	379	-2	
SEPTEMBRE	379	393	14	
OCTOBRE	393	405	12	
NOVEMBRE	405	410	5	
DÉCEMBRE	410	407	-3	
			8	

Evolution du nombre d'amodiations Marcel Paul - Année 2018

	Nombre	Quota maxi
JANVIER	112	200
FEVRIER	112	200
MARS	112	200
AVRIL	112	200
MAI	112	200
JUIN	112	200
JUILLET	112	200
AOÛT	112	200
SEPTEMBRE	98	200
OCTOBRE	98	200
NOVEMBRE	98	200
DÉCEMBRE	98	200



EVOLUTION DU NOMBRE D'ABONNES ET AMODIATAIRES MARCEL PAUL - ANNEE 2018



MARCEL PAUL Cadencement des travaux de gros entretien jusqu'en 2029 Mise à jour le 11-06-19

2028 2027 2026 2025 2024 2023 2022 2021 2020 2019 13 670 € 2018 réalisé 2018 24 666 € réalisé 2017 2017 2016 2014 2015 2013 2012 2011 2010 2009 2008 2007 2006 2005 2004 2003 2002 2001 2000 Durée de Vie 10 ans 30 ans 10 ans 10 ans 25 ans 10 ans 20 ans Terrase (Charpente métallique) Désignation * Rue Tartifume * Rue de La Boule d'Or * Coté EDF Rue de La Boule d'Or ection façades R.D.C mur R.D.C plafond Rue Tartifume R.D.C N+1 N+2 N+3 N+3 Coûts constant valeur 2009 23 800 € 36 000 € 36 000 € 30 000 € 10 000 € 55 000 € 19 913 € 19 913 € 18 020 € 20 000 € 40 000 € 37 000 € 20 000 € 15 600 € 3 900 € 5 000 €

N + 2 réfection de zones de stationnement total travaux environ

50 000 €

32 000 €

32 000 €

50 000 €

₹9 858 €

153 100 €

€0 000 09

12 000 €

18 050 €

9 000 €

3000 €

Montant travaux

Prévisionnel



MARCEL PAUL Cadencement des travaux de gros entretien et remplacement de matériels jusqu'en 2029

Mise à jour le 11-06-19

	2029	Γ										10						
	2028		X	X														
	2027																	
	2026										X	100						
	2024 2025																	
														X				
	202 2023																	
	2021																	
	2020																	
ées	2019																	
Années	2018				(ji)							100						
	2017 réalisé				97 423,60 €)	† 2†	16
	17		-	Н	16								_	Н		9	000	SLL
	16 20				2						_			Н				
	2012/20																	
	2009 2010 2011 2012/2016 2017						X	X									€ 917	91
	2010																	∌ 0
	2009											District Control						
	2008		X	X													€ 000	33 (
	2007																	
	2006										X							
	2005																	
	2004				L,								X	X				
	2003				X	X										3	000	112
Vie																		
Durée de Vie			20 ans		10 ans				20 ans	20 ans	20 ans	10 ans	30 ans	20 ans				
Da																		
U,											4	endie		cipal			Montant investissements	
Désignation		rs + hall		ŏ	ôle		ani		nseurs)e	ppemen	tion ince	es	alier prir			vestiss	
Dés		escalie	me	Boule d'	ent contr	Sessi	ore optic	ant GTC	ent asce	ent group	ent écha	ent détec	gouttier	alu esc			ntant in	
		Réfection sol escaliers + hall	* Rue Tartifume	* Rue de La Boule d'Or	Remplacement contrôle	d'accès et caisses	nstallation fibre optique	Remplacement GTC	Remplacement ascenseurs	Remplacement groupe	emplacement échappement	Remplacement détection incendie	Réfection de gouttières	Châssis vitré alu escalier principal			Mo	
		Réfe	*R	*Ru	Rem	d'act	Insta	Rem	Rem	Rem	Rem	Rem	Refe	Châ	1			_
stant	600		e	æ		e	(u)	Ę	e e	ė	(ii)		Çaz	(m)				
Coûts constant	valeur 2009		18 000 €	15 000 €		115 000 €	8 137 €	38 079 €	50 000 €	15 000 €	3 000 €		3 600 €	7 700 €				
Col	Ŋ																	
				_		_	_		_		_	_	_	_	I L			



SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE Société à Conseil d'Administration *Capital*: 3.488.742,50 €uros

Siège Social : Hôtel de Ville de NIORT

Etablissement stationnement : 64, avenue Saint Jean d'Angély 79000 NIORT

Etablissement Acclameur : 50, rue Charles Darwin 79000 NIORT

RAPPORT ANNUEL DU
DELEGATAIRE
A L'AUTORITE
DELEGANTE

Activité des parkings en Délégation de Services Publics SAINT-JEAN EXERCICE 2018

Conformément au décret n° 2005-236 du 14 mars 2005 modifiant le Code Général des collectivités Territoriales, la SO SPACE a établi ses rapports présentant l'activité et un compte rendu financier des biens confiés.

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE	3
LES MOYENS HUMAINS	
TARIFS 2018	11
MOYENS COMMUNS MIS EN ŒUVRE POUR L'EXECUTION	12
DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC CONFIEES	12
LES COMPTES	16
LA PRESENTATION DU SERVICE DELEGUE	16
LES INDICATEURS D'EXPLOITATION	17
LES TRAVAUX SIGNIFICATIFS	18

PREAMBULE

COMPOSITION STRUCTURELLE

Une Entreprise Publique Locale fait la preuve au quotidien de son dynamisme et de sa capacité à répondre aux attentes des élus et collectivités en proposant des solutions pérennes d'optimisation en matière d'action publique locale. Elle agit au cœur du développement du territoire en conciliant la satisfaction de l'intérêt général et les atouts de l'entreprise tout en s'appuyant sur les ressources locales.

Qu'il s'agisse d'initier un projet d'envergure ou de gestion du quotidien, une EPL se consacre de par sa nature même à améliorer la qualité de vie des citoyens, à l'échelle d'un quartier, d'une ville ou d'un territoire.

Une EPL est avant tout une entreprise et doit chaque jour être performante et pertinente pour réussir dans ses missions.

La SO SPACE est une **S**ociété d'**E**conomie **M**ixte qui a été créée le 21 novembre 1986 à l'initiative de la Ville de Niort avec un actionnariat majoritairement contrôlé par la Ville de Niort. Son statut assure à ses Actionnaires une transparence de gestion et de qualité de la maîtrise et du contrôle de ses activités.

Entreprise des Collectivités locales, la SEM est soumise pour l'essentiel de son fonctionnement aux règles du droit privé (loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales). S'y ajoutent des dispositions dérogatoires (lois du 07 juillet 1983 et du 02 janvier 2002), notamment pour régir les relations entre la Sem et ses actionnaires publics. Ce régime juridique est codifié pour la partie législative aux articles L.1521-1 à L.1525-3 du CGCT qui la définit comme entreprise des Collectivités Locales qui lui accorde souplesse et réactivité.

La SO SPACE est dirigée par un Conseil d'Administration composé de 11 Administrateurs parmi lesquels 5 Représentants de la Ville de Niort, 1 Représentant de la CAN et 5 Représentants du Collège du second groupe, à savoir :

- MACIF PARTICIPATIONS
- Caisse Régionale de CREDIT AGRICOLE Charente-Maritime Deux-Sèvres
- SAS TRENTE ORMEAUX DISTRIBUTION (Centre Commercial LECLERC)
- Caisse Fédérale de CREDIT MUTUEL OCEAN
- CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE Territoriale des Deux-Sèvres.

Le Conseil d'Administration du 20 octobre 2011 a décidé du cumul des fonctions de Président et de Directeur Général, choix confirmé par le Conseil d'Administration du 06 mai 2014.

Ainsi le Conseil d'Administration du 06 mai 2014 a élu Monsieur Luc DELAGARDE Président-Directeur Général, es-qualité de représentant de la Ville de Niort.

Du 21 octobre 2013 au 08 février 2019, le Président-Directeur Général a été assisté d'un Directeur Général Délégué, Monsieur Jean-Philippe JAVELLO dans le cadre d'un premier contrat de mandataire social couvrant la période 21/10/2013 au 20/10/2018, renouvelé pour une durée de trois ans du 21/10/2018 au 20/10/2021 par décision du Conseil d'Administration du 19 octobre 2018. Puis le Conseil d'Administration du 04 janvier 2019 a accepté la démission de Monsieur Jean-Philippe JAVELLO avec effet au 08 février 2019.

Ce dernier exerçait également une fonction salariée de Directeur des Activités et du Développement dans le cadre d'un contrat de travail.

→ Depuis sa création en 1986, l'activité de la SO SPACE (anciennement dénommée SOPAC) se résume de la façon suivante :

Jusqu'en mars 1996, la seule vocation de la SO SPACE s'est inscrite dans la gestion du stationnement payant de la Ville de Niort.

Du 1er mars 1996 au 31 décembre 2006, la SO SPACE s'est vue confier une seconde activité, l'exploitation du réseau de transports en commun de la Ville de Niort résultat d'une mise en concurrence, puis transférée au 1er janvier 2007 à la Communauté d'Agglomération de Niort dans le cadre d'un transfert de compétences.

Au 1er janvier 2007, une volonté commune Ville de Niort/Communauté d'Agglomération de Niort a décidé la séparation des activités Stationnement et Transports de la SO SPACE. L'activité Transports Urbains a été confiée à la SEMTAN sous l'autorité de tutelle de la Communauté d'Agglomération de Niort et le stationnement conservé par la SO SPACE à titre d'activité unique.

Le 24 juin 2011, en prolongement d'une volonté de son autorité de tutelle, la Ville de Niort, les Actionnaires ont décidé d'élargir l'objet social de la SO SPACE à la gestion et l'exploitation d'équipements et de services dédiés à l'organisation d'évènements économiques, de loisirs, sportifs et culturels.

Dans ce cadre, la SO SPACE, à la suite d'un appel public à concurrence, est titulaire depuis le 1er juin 2012 et pour une durée initiale de six années, d'un contrat de Délégation de Service Public sous forme d'affermage initié par la Ville de Niort pour l'exploitation de l'Acclameur, centre sportif, évènementiel et d'affaires dont la halle principale dispose d'une capacité d'accueil de 450 à 3.500 personnes.

Il est précisé que cette convention d'affermage dont l'échéance était fixée au 30 juin 2018 est en cours de prolongation jusqu'au 30 juin 2019.

Ainsi, en attente des conclusions de l'étude visant l'environnement de l'Acclameur et la définition du périmètre de la future délégation, la Ville de Niort souhaite proroger cette délégation jusqu'au 30 juin 2019 par décision de son Conseil Municipal en date du 05 février 2018.

Le Conseil d'Administration de la SO SPACE statuant en date du 28 février 2018 a agréé en toute connaissance de cause, les modalités financières de cette période de prorogation visant à faire supporter à la SO SPACE un déficit d'exploitation avoisinant celui enregistré les exercices passés.

A noter que la Ville de Niort a lancé une nouvelle consultation en date du 18 novembre 2018 visant une nouvelle Délégation de Service Public pour cet ouvrage sous la forme d'un contrat de concession au sens du décret du 1^{er} février 2016. Par décision de son Conseil d'Administration en date du 04 janvier 2019, la SO SPACE s'est portée candidate à ce marché en remettant une offre avant le 09 janvier 2019.

SON CAPITAL SOCIAL:

Le capital social de la SO SPACE se décompose de la façon suivante :

ACTIONNAIRES				Nombre de siéges d'Administrateurs	
1. PERSONNES PUBLIQUES Ville de NIORT	70,07 %	2 444 437,75	160 291	5	
Communauté d'Agglomération de NIORT TOTAL Personnes Publiques	0,04 % 70,11 %	1 525,00	100	1	
AUTRES ACTIONNAIRES	11.000 to 1				
MACIF PARTICIPATIONS SAS	9,64 %	336 338,75	22 055	1	
MAIF	9.64 %	336 338,75	22 055		
A-PARK SERVICES	2,62 %	91 500,00	6 000		
R.C.A. Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres	2,37 %	82 517,75	5.411	1	
CAISSE D'EPARGNE Aquitaine Poitou-Charentes	2,32 %	80 825,00	5 300		
AISSE DES DEPOTS & CONSIGNATIONS	1,31 %	45 765,25	3 001		
as TRENTE ORMEAUX DISTRIBUTION	1,31 %	45 750,00	3 000	1	
aisse Fédérale de CREDIT MUTUEL OCEAN	0,39 %	13 450,50	882	1	
ANQUE POPULAIRE Centre Atlantique	0,131 %	4 575,00	300		
CHAMBRE DE COMMERCE & D'INDUSTRIE Territoriale des Deux- lèvres	0,107 %	3 736,25	245	1	
ssociation des Commerçants quartier Saint Jean	0,044 %	1 525,00	100		
EM des HALLES	0,004 %	152,50	10		
Proupement des Commercants rue du Rabot	0,004 %	152.50	10		
Association des Commerçants Avenue de Paris	0,004 %	152,50	10		
TOTAL Autres Actionnaires TOTAL	29.89 % 100 %	3 488 742,50	228 770	11	

L'actionnariat de la SO SPACE n'a pas connu de modification au cours de l'exercice 2018.

SON ACTIVITE:

L'activité se décline sur l'exercice 2018 suivant trois volets :

- ✓ Stationnement
- ✓ Acclameur
- √ Vie sociale (fonctions supports juridique, comptable et financière)

Le fonctionnement intrinsèque de la société est ventilé ci-après par activité.

Il est à noter que la SO SPACE a engagé une réflexion sur ses orientations à venir et ses objectifs stratégiques.

Ainsi il est étudié l'optimisation des outils SEMIE et SO SPACE en termes capitalistique, structurel de gouvernance et de moyens pour se positionner en véritable outil du développement économique et de la politique de l'habitat au service du territoire.

Par ailleurs, Il est à noter que la Loi ELAN portant évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) engage une réforme profonde de l'organisation du secteur via le rapprochement des bailleurs sociaux, dont les sociétés d'économie mixte agréées sur le fondement de l'article L. 481-1 du code de la construction et de l'habitation. La SEMIE sera impactée par cette nouvelle législation et de facto le rapprochement éventuel avec la SO SPACE.

Concomitamment, à la demande de la Communauté d'Agglomération du Niortais, détenant désormais la compétence concernant l'organisation de salons et évènements d'entreprises, la SO SPACE a fait réaliser une étude permettant à l'autorité de tutelle d'apprécier le potentiel de développement de ce secteur sur le territoire niortais et de se positionner sur un éventuel projet.

LES MOYENS HUMAINS

Au 31 décembre 2018, 27 Collaborateurs œuvraient au sein de la SO SPACE (voir organigramme ANNEXE 1).

Depuis le 1^{er} juin 2012 et afin de prendre en compte les spécificités en termes d'emploi et d'horaires liés à chaque activité, deux Conventions Collectives Nationales (CCN) sont applicables au sein de la SO SPACE :

- → Les droits et obligations des salariés affectés à 100% à l'Etablissement ACCLAMEUR sont régis par la CCN SYNTEC soit 10 personnes.
- → Les autres membres du personnel affectés soit sur les deux activités (fonctions supports) soit sur l'activité stationnement seule relèvent de la Convention Collective Nationale des Services de l'Automobile, soit 17 personnes.

Les ressources humaines de la SO SPACE ont été organisées comme suit en 2018 :

Le Président-Directeur Général et un Directeur Général Délégué aidés d'une Direction juridique, comptable et financière composant le siège et deux établissements dotés d'une Direction technique et de moyens humains propres.

SIEGE ET FONCTIONS SUPPORTS

- Le Directeur Général Délégué était chargé avec le Président-Directeur Général, avec lequel il partageait les représentations légales, de la Direction Générale.

Il exerçait par ailleurs une fonction salariale de Directeur des Activités et du Développement. A ce titre, il était responsable de la mise en œuvre du plan stratégique, du développement commercial et de la conduite de projets au sein de la SO SPACE.

Il avait notamment reçu la mission :

- D'entretenir et développer un réseau afin d'inscrire les objectifs de la SO SPACE dans une logique de qualité (collectivités territoriales, Elus, partenaires privés). Instaurer avec eux des relations propres à asseoir et conforter la stratégie de développement des établissements existants et à venir de la SO SPACE.
- D'asseoir l'image et la notoriété de la salle de spectacle l'Acclameur et des autres équipements de même nature.
- De définir, sous les orientations du Président-Directeur Général, une stratégie et mener une politique commerciale et promotionnelle importante,
- D'assurer le pilotage des projets et la mise en œuvre des opérations de stationnement, dans le respect des objectifs opérationnels et financiers,
- De mobiliser et optimiser les ressources humaines et l'ensemble des moyens d'actions afin d'impulser et coordonner les projets en cours.
 - -La Directrice Administrative et Financière (à temps partagé avec la SEMIE et affectée à 40% à l'activité SO SPACE) œuvre aux côtés du Président-Directeur Général et du Directeur Général Délégué pour assurer notamment la bonne marche administrative, sociale, financière et juridique de la société et des deux établissements.
 - -La Responsable comptable (à temps partagé avec la SEMIE et affectée à 65 % à l'activité SO SPACE) gère la partie comptable et fiscale.
 - -La Juriste Généraliste (à temps partagé avec la SEMIE 50%) collabore avec la Directrice Administrative et Juridique sur les aspects de droit social, droit des sociétés et droit fiscal.
 - -L'Assistante de direction, administrative et juridique collabore avec le Directeur Général Délégué, la Directrice Administrative et Financière et le Directeur du stationnement. Elle collabore également sur un certain nombre de missions sur la SEMIE.
 - La comptable/gestionnaire collabore avec la Responsable comptable.

ETABLISSEMENT STATIONNEMENT

▶ Le Directeur du stationnement supervise l'activité stationnement et est chargé du maintien en bon état de fonctionnement des installations de sécurité, conformément aux normes en vigueur ainsi que des matériels installés dans les parkings. Il administre le travail de l'équipe des techniciens intervenant sur sites ainsi que les opérateurs PC et les agents de l'accueil.

Il participe également à l'analyse prospective du stationnement.

L'accueil du public est assuré par trois collaboratrices :

- ▶ Une gestionnaire, qui gère les contrats d'abonnements (facturation et suivi des encaissements, recettes prévisionnelles) et autres ventes (rechargement PIAF, Forfaits Résidents).
- ▶ Deux secrétaires confirmées qui participent à la gestion des contrats d'abonnements et autres ventes (rechargement PIAF, Forfaits Résidents).
 - Une des secrétaires confirmées effectue le remplacement de la gestionnaire en son absence et participe aux tâches de secrétariat.
 - L'autre effectue également le comptage, la saisie des collectes d'horodateur et leur contrôle jusqu'à la remise au transporteur de fonds. Elle procède également à l'expédition des matériels pour réparation et en assure le suivi.

Les deux premières personnes ont également la qualité de Régisseur Titulaire et Mandataire suppléant, la dernière seulement 'autre mandataire' dans le cadre des régies suivantes :

- Régie des recettes du stationnement (voirie, PIAF, Forfait Résident, téléphone portable) ;
- Régie des parcs en prestation (Jacques de Liniers, Mûrier, Cure, Saint Vaize, Henri Gelin) ;
- Régie de remboursement des PIAF ;
- Régie du parc de stationnement de La Brèche.
- ▶ Un Technicien, Chef de Parc, sous le contrôle du Directeur du stationnement, encadre les techniciens en l'absence de celui-ci. Parmi ses tâches figurent notamment les collectes sur horodateurs et caisses automatiques, le contrôle et l'entretien, la maintenance et la réparation de tous les équipements sur voirie et en ouvrage. Il assure les astreintes (1 semaine sur 4) alternativement avec les techniciens.
- ▶ Trois Techniciens de maintenance sous la supervision du Technicien Chef de Parc, effectuent les collectes sur horodateurs et caisses automatiques, assurent l'entretien, le nettoyage, la réparation de tous les équipements techniques sur voirie et en ouvrage (matériels de péage). Ils contribuent ainsi à l'amélioration du service rendu aux usagers.

Ils assurent à tour de rôle des périodes d'astreinte au titre desquelles ils peuvent être amenés à effectuer des interventions techniques sur site ou à distance, sur les parkings et ouvrages publics de stationnement payant fermés à l'aide de barrières et gérés au moyen de la télégestion.

Les quatre techniciens de maintenance, intervenant sur les sites exploités, et de ce fait directement en contact avec les usagers du stationnement sont pourvus de tenues à la couleur et à l'effigie de la SO SPACE pour faciliter leur identification par la clientèle du stationnement dans les parkings et en voirie.

▶ Trois Opérateurs de Poste de Contrôle Centralisé se relaient au poste de gestion centralisée des parcs de stationnement gérés par la SO SPACE, installé dans le parking de la Brèche, afin d'assurer une permanence 7J/7 de 8 heures à 23 heures. Leur mission principale est de porter assistance à la clientèle de l'ensemble des parcs depuis le poste central de gestion centralisée et de contrôler à distance le bon fonctionnement des automatismes de l'ensemble des parcs. Ils tiennent à jour le registre de prise de poste et d'évènements survenant sur l'ensemble des parcs en GTC.

Les Opérateurs du Poste de Gestion Centralisé, basés dans le parking de la Brèche et à la vue de la clientèle en sortie du parking ont également été équipés de tenues de travail à l'identique des techniciens.

A noter que pour répondre aux normes en matière de sécurité incendie au sein des parcs en ouvrage, un nouveau dispositif de présence humaine 24h/24 et 365 jours/an a été mis en place courant 2018, dans un premier temps externalisé auprès d'un prestataire en attente de la mise en place de moyens humains et matériels internes à la SO SPACE.

REGIME DU CONTRAT

Traité de Concession pour la Réalisation et l'Exploitation du parking Saint Jean signé le 22 juillet 1994 pour une durée de 40 ans avec échéance le 21 juillet 2034.

La SO SPACE se rémunère directement sur les droits payés par l'usager et gère à ses risques et périls. La fixation des tarifs applicables dans ce parking relève de la compétence de la Ville de Niort.

En ce qui concerne les modalités financières pour ce contrat ci-dessus mentionné, la SO SPACE est tenue de verser à la Collectivité une redevance pour occupation du Domaine Public et fixée à 1 % du chiffre d'affaires de l'année précédente. Par ailleurs, chaque emprunt contracté par la SO SPACE pour leur financement, fait l'objet d'une garantie de remboursement de la Ville de Niort à hauteur de 50 % du montant emprunté.

La Ville de Niort vote chaque année les tarifs du stationnement et compense financièrement la SO SPACE, le différentiel entre les tarifs « économiques » permettant l'équilibre financier du contrat et les tarifs « politiquement » votés.

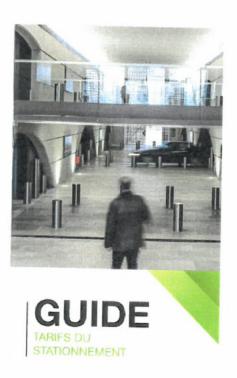
Le Récapitulatif global des places de stationnement est présenté en ANNEXE 2.

TARIFS 2018

LES TARIFS DU STATIONNEMENT 2018

Aucune autre modification tarifaire n'est intervenue au cours de l'année 2018.

Un guide tarifaire détaillant l'ensemble de l'offre de stationnement a été réédité à l'initiative de la SO SPACE en direction des usagers du stationnement (cf. **ANNEXE 3**).





MOYENS COMMUNS MIS EN ŒUVRE POUR L'EXECUTION DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC CONFIEES

Depuis plus de 30 ans maintenant la SO SPACE assure des missions de services publics dans la gestion du stationnement de la Ville de Niort.

L'exploitation simultanée des différents sites niortais lui permet d'optimiser ses coûts via la mutualisation des moyens humains et techniques situés 64 avenue Saint Jean d'Angély et dans le poste de Gestion Centralisé du parking de La Brèche et ainsi d'assurer la gestion, l'exploitation et la surveillance 24h/24.

1. L'ENTRETIEN DES MATERIELS

Le schéma de circulation des informations entre les différents services, instauré par la Direction de la SO SPACE permet d'assurer fluidité de transmission et réactivité d'intervention.

Ainsi toutes les données provenant directement des usagers ou remontant des terminaux informatiques de la GTC sont traitées sur site très rapidement. A noter qu'une modernisation de ces réseaux de connexions s'est opérée en 2011 pour passer du filaire à la fibre optique.

L'équipe des 4 techniciens assure la plupart des travaux de réparations courantes jusqu'au niveau 4 de la norme AFNOR X-60-010 de maintenance, ce qui permet de solutionner la majorité des défaillances techniques. Une formation adéquate leur est dispensée.

Pour ce faire la SO SPACE a investi dans l'acquisition d'outils (dotation individuelle en outillage FACOM des techniciens) et matériels nécessaires (plateforme élévatrice pour tous les travaux en hauteur,...).

En outre, chaque technicien a reçu un Equipement Individuel de Protection pour effectuer les réparations en application des règles de sécurité.

De plus, des formations et recyclages leur sont dispensés pour leur permettre d'acquérir de nouvelles compétences ou de mettre à jour leurs connaissances.

Lorsque les travaux à réaliser dépassent les compétences en interne, la SO SPACE fait appel à des entreprises extérieures après mise en concurrence organisée dans le respect de l'ordonnance 2015-899 du 23/07/2015 et du décret 2016-360 du 25/03/2016 relatif aux marchés publics depuis le 1er avril 2016.

En fonction du montant et de l'objet des marchés, parmi les critères de sélection figurent :

- Qualité de prestations
- Valeur technique
- Coût
- Performance en matière de développement durable...

Un tel mode de fonctionnement permet d'assurer à l'usager une continuité et une qualité dans le service public fourni.

La SO SPACE assure, selon les termes contractuels de chacun des contrats confiés par la Ville de Niort, la mise aux normes des différents matériels équipant les parkings et permettant leur exploitation tels les ascenseurs, système de ventilation...

2. LA COMMUNICATION

La SO SPACE assure la valorisation de l'offre de stationnement selon deux vecteurs :

a) D'une manière globale :

L'ensemble des tarifs du stationnement y compris les emplacements sécurisés pour vélos, est détaillé dans un GUIDE DU STATIONNEMENT réalisé par la SO SPACE qui comprend en outre un plan de tout le périmètre du stationnement payant localisant les parkings.

Le Guichet d'accueil du public de la Ville de Niort, la CCI, l'Association des Commerçants du centre-ville sont également des relais de distribution de ce Guide.

→ Toutes les informations sur le stationnement payant géré par la SO SPACE sont en ligne sur <u>www.so-space.fr</u>, ce site relais également toutes les actualités de la SO SPACE (travaux d'embellissement des parkings, mise aux normes,...).



→ A noter que depuis 2012, la Ville de Niort a mis en place un système de jalonnement dynamique assurant une bonne accessibilité et information aux usagers des parkings Marcel Paul, Hôtel de Ville, La Roulière, Moulin du Milieu et Brèche.

Ce dispositif composé de onze panneaux, permet de connaître en temps réel le nombre de places disponibles sur les parkings sus-désignés et notamment d'améliorer la circulation des véhicules sur les grands axes convergeant vers le centre-ville.

La SO SPACE en qualité d'exploitant et de gestionnaire met à disposition de la Ville de Niort les données nécessaires pour alimenter ce dispositif géré par cette dernière.

b) D'une manière ciblée :

- → Dans les parkings de La Brèche, Hôtel de Ville, Marcel Paul des panneaux du plan du centre de Niort avec insertion de publicités des commerces ou autres points recevant du public jouxtant le parking concerné sont installés (43 au total).
 - 4 écrans LED diffusent de la publicité dynamique dans les parkings suivants :
 - 2 à La Brèche
 - 1 à l'Hôtel de Ville
 - 1 à Marcel Paul.
- → Poursuite de la communication sur le thème « Profitez pleinement de la pause déjeuner à 1 € dans les parkings La Brèche, La Roulière. Moulin du Milieu et Hôtel de Ville » relayée sur :
 - le site internet www.so-space.fr
 - des sets de table réalisés par l'Office de Tourisme et diffusés aux restaurateurs niortais (ANNEXE 4)
 - dans NIORT EN POCHE de juillet et octobre (ANNEXE 5)
 - les plans du centre-ville réalisés à l'occasion du vide greniers du 07 octobre 2018 (ANNEXE 6)
 - les plans réalisés par l'Office du Tourisme (ANNEXE 7)
 - sur les ondes de RTL2 et NRJ.
 - Afin d'accompagner la dynamique des commerces du centre-ville, la SO SPACE a communiqué sur les offres de stationnement et également rappelé la 1ère heure gratuite dans le parking de La Brèche.
 - Une campagne a été lancée sur les ondes de RTL2 et de NRJ (tout au long de l'année)
 - En novembre 2018, distribution de flyers dans les boîtes aux lettres sur le secteur du parking Saint-Jean pour promouvoir ce dernier (ANNEXE 8).

3. DEMARCHE QUALITE ET RSE

A. SATISFACTION DE L'USAGER

Le sens de l'écoute et la réactivité de l'ensemble du personnel de la SO SPACE ont permis d'assurer la satisfaction des usagers du stationnement. Voir dans chaque contrat le détail des retours clients.

B. RESPONSABILITE SOCIETALE D'ENTREPRISE

1) FORMATIONS

- A fin 2018, 3 techniciens de la SO SPACE avaient reçu une formation de Sauveteur Secouriste du Travail (le 4ème nouvellement recruté suite à un départ en retraite l'a reçue début 2019) et 2 avaient reçu une formation SIAPP 1 (diplôme d'agent des Services de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personne de niveau 1), les 2 autres dont un qui a rejoint l'équipe suite à un départ à la retraite fin 2017 vont également recevoir cette formation.
 - 2 Opérateurs de Poste de Contrôle ont reçu des formations SST et SIAPP 1, il est prévu à terme que tous les Opérateurs aient ces formations.

- Par ailleurs, les Techniciens de la SO SPACE amenés à porter assistance à la clientèle des parkings ont reçu une formation linguistique visant à acquérir des connaissances de base en anglais.
- Les 4 techniciens suivent également des recyclages pour leurs habilitations électriques et leur CACES.

2) VEHICULE ELECTRIQUE

Il est en outre rappelé que résolument impliquée pour la réduction de l'impact environnemental des déplacements la SO SPACE possède un véhicule électrique (PEUGEOT PARTNER) pour répondre à ses besoins de mobilité et interventions de proximité.

La SO SPACE continue ainsi de développer ses éco-pratiques, pour toujours mieux satisfaire les usagers du stationnement.

SAINT JEAN



1.3.1 LES COMPTES (ANNEXE 9)

1.3.2 LA PRESENTATION DU SERVICE DELEGUE

→ Caractéristiques du contrat

Le contrat de concession signé entre la Ville de Niort et la SO SPACE en date du 22 juillet 1994, d'une durée de 40 ans, a confié à cette dernière la construction puis l'exploitation de ce parking. Ce traité est complété au 31.12.16 par 4 avenants dont le dernier qui a été approuvé en date du 20 décembre 2006 par le Conseil de Surveillance de la SO SPACE porte sur le montant de la redevance versée par le Concessionnaire à la Collectivité, la fixant à 1% du chiffre d'affaires de l'année précédente et reconduisant cette disposition pour les exercices suivants.

La durée de la concession a été calée sur la durée d'amortissement technique de l'ouvrage, hors matériel d'exploitation.

→ Caractéristiques de l'ouvrage

Ce parking en ouvrage sur 3 niveaux plus un ½ niveau, situé à deux pas du cœur de ville, offre une solution de stationnement aux personnes travaillant en centre-ville mais également aux résidents qui représentent la majorité des abonnés.

Le garage Saint Jean a une capacité de 130 places, est ouvert 24h/24 et reçoit une clientèle d'abonnés ainsi que d'amodiataires.

Le garage Saint Jean comprend en plus 16 places privatives qui sont isolées sur le premier demi-niveau et pour lesquelles les usagers disposent d'un droit d'accès par les rampes d'entrée et sortie de la partie publique de l'ouvrage.

Pour rappel, au début de l'exploitation de cet ouvrage, ces 16 places avaient été isolées et affectées à un promoteur privé (places intégrées physiquement dans le parking mais gérées différemment des autres places).

La SO SPACE selon les termes d'une convention de gestion signée le 20 avril 2015 refacture en direct à chacun des détenteurs au prorata de leurs places :

- les frais de gestion des contrôles d'accès et de télégestion,
- les charges d'entretien et de fonctionnement.

Grâce à un mode de gestion centralisée à partir d'un poste central de gestion situé à proximité, il est possible d'assurer la surveillance et l'assistance à la clientèle 24 h / 24, ceci avec un effectif de trois opérateurs qui interviennent de 8 h à 23 h et 7J/7. En dehors de cette plage, un opérateur extérieur équipé d'un poste central identique à celui de la SO SPACE prend le relais.

→ Les matériels et contrats de maintenance

Le tableau ci-après (**ANNEXE 10**) liste les matériels par nature, et indique leur date de mise en service. Il précise également les contrats de maintenance souscrits.

→ La tarification

Les tarifs du stationnement n'ont pas connu d'évolution en 2018 et sont les suivants :



■ Stationnement	ABONNEMENTS TARIF
tous les jours	Mensuel70 €
y compris	Amuel700 €
dimanches et	Résident mensuel60 €
jours fériés.	Rásicent annuel 600 €
Accessible par	Actif/étudia d mersuel65 €
abonnement.	Actitietud ant annuel 650 €



	Normal	Résident	Actif
Mensuel	70 €uros	60 €uros	65 €uros
Annuel	700 €uros	600 €uros	650 €uros

-Des Forfaits de stationnement temporaires peuvent aussi être souscrits :

Week-end 12 €uros Semaine : 25 €

Mois : 70 €

1.3.3. LES INDICATEURS D'EXPLOITATION

- Afin d'apporter une information claire et précise à la clientèle, un panneau d'information détaillant les tarifs horaires et forfaits a été apposé à l'entrée du parking.
- → Les actions d'animation et de promotion visant à renforcer la fréquentation du parking et à optimiser son usage sont détaillées dans la partie 'MOYENS COMMUNS MIS EN ŒUVRE POUR L'EXECUTION DES MISSIONS DE SERVICES PUBLICS' du présent rapport.

→ La fréquentation

☐ Les indicateurs de fréquentation des abonnés sont présentés dans la partie « LA REPARTITION DES ABONNES ET EVOLUTION SUR L'ANNEE PAR RAPPORT à N-1 » (ANNEXE 11).

Au 31.12.18 le nombre d'abonnés était de 111 ce qui représente une baisse de 11 contrats par rapport à fin 2017.

☐ A fin décembre 2018, 49 contrats d'amodiations étaient souscrits : - 1 contrat pour 1 place de stationnement par rapport à 2017. Voir **l'ANNEXE 12**.

L'évolution cumulée des abonnés et amodiataires est présentée en ANNEXE 13.

→ Les indicateurs de la qualité de service

La SO SPACE place l'usager au centre de sa relation et s'efforce de répondre à ses attentes. Toujours apporter une réponse rapide et faciliter les interactions pour le confort de celui-ci tels sont les axes prioritaires de la SO SPACE.

SITE	ENREGISTREES AU BUREAU	RECUES PAR COURRIER	RECUES PAR TELEPHONE
ST JEAN	1	0	0

☐ Service e-clic : A noter que la SO SPACE met à la disposition des usagers du stationnement (clients ou non) une adresse
e-mail permettant aux usagers de l'interroger sur leurs cas particuliers et d'obtenir rapidement réponse à leur besoin.

☐ Via le site internet de la SO SPACE un formulaire de contact permet d'apporter dans la journée (ou maximum 48 heures) une réponse à toute interrogation.

1.3.4 LES TRAVAUX SIGNIFICATIFS

Les informations ci-après permettent d'informer la Collectivité sur l'état du patrimoine.

➤ Les **ANNEXES 14** et **15** présentent un état du suivi du programme d'investissements et gros entretien nécessaires au maintien en bon état des équipements et matériels permettant la marche de l'exploitation du service public ainsi que la charge économique correspondante.

→ Les gros entretiens / renouvellement d'équipements / nouveaux investissements au cours de l'exercice 2018

- Pas de travaux réalisés en 2018.

Etabli à Niort, le 24 juin 2019

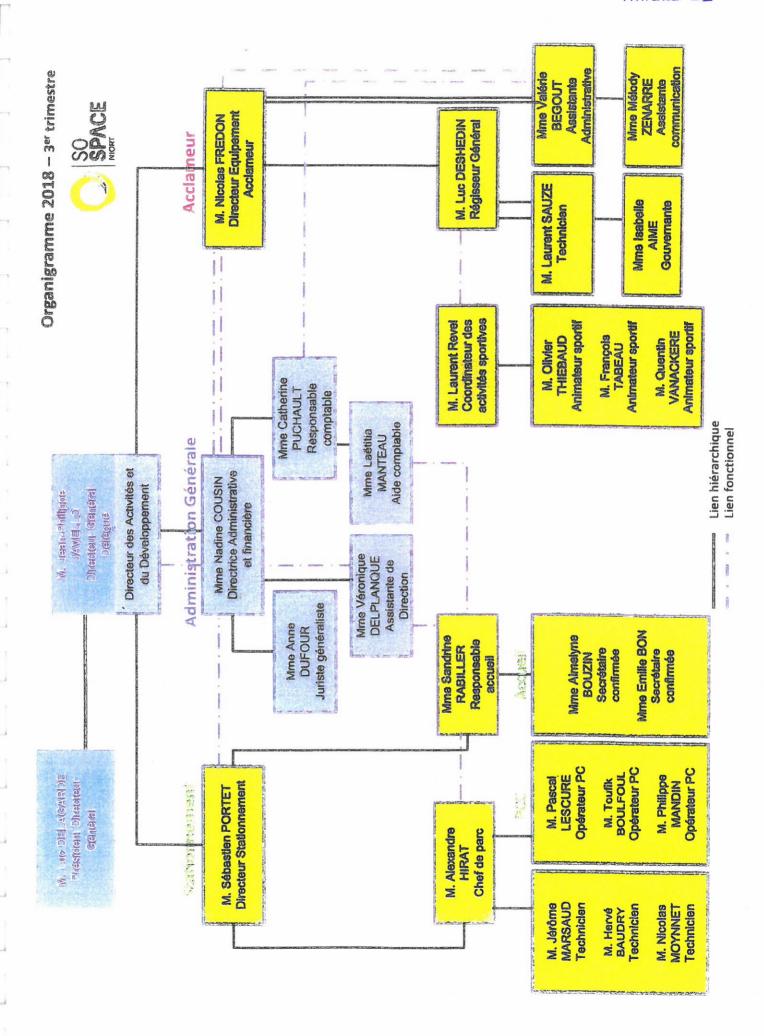
Pour la SO SPACE,

Le Président-Directeur Général,

Luc DELAGARDE

TABLE DES MATIERES DES ANNEXES

ALC CONTRACTOR AND	21
N° 1 : Organigramme de la SO SPACE	23
N° 2 : Récapitulatif des places de stationnement	25
N° 3 : Guide des tarifs	23
N° 4 : Sets de table	20
N° 5 : Niort en Poche	29
N° 5 : Niort en Poche	31
N° 7 : Plan Office de Tourisme	33
NIS O . There shonnoments	
N° 10 : Inventaire des installations techniques Saint-Jean	39
ve ta E tal to a subse d'abannée	41
N° 11 : Evolution du nombre d'abornées	43
N° 11 : Evolution du nombre d'abornées	
NO 40 F I No and the disherped of amodiataires	TO
N° 14 : Cadencement travaux gros entretien	41
N° 15 : Cadencement travaux remplacement	49



RECAPITULATIF DES PLACES DE STATIONNEMENT

1) Selon conventions et avenants

AU 31/12/18

SITE	Nbre de PLACES	Nbre D'HORODATEURS		
PRESTATION	1779	114		
TOTAL	1779	114		

1) Ajouter en " Parcs en Prestation " :

a) Parking avec barrière : - murier 15 - cure 6

b) Garages en ouvrage: - J.DE LINIERS 42

- HENRI GELIN 59 - ST.VAIZE 48

c) Parking de Surface - Moulin du milieu 220

Total des places sur parcs autonomes contrat " Parcs en prestation " : 390

2) Parkings en concession : - M.PAUL 471 - ROULIERE 350

- ST.JEAN 130 + 16 cases privée - Esp. Niortais 228 + 16 cases privée

2) Parking en Affermage: - La Brèche 530

REPARTITION PAR ZONE

SITE	Nbre de places en prestation	Nbre D'HORODATEURS
ZONE ORANGE	193	28
ZONE ROUGE	298	24
ZONE VERTE	1288	62
TOTAL	1779	114

TOTAL DES PLACES " Parcs en prestation de service " 390

TOTAL DES PLACES EN PRESTATION DE SERVICE 1779

TOTAL DES PLACES EN CONCESSION 1211

TOTAL DES PLACES EN AFFERMAGE 530

TOTAL GENERAL 3910

Les tarifs sont indiqués en TTC (TVA au taux en vigueux)

Le stationnement a lieu aux risques et périls des propriétaires de véhicules, les droits perçus n'étant que des droits de stationnement et non de gardiennage.



www.so-space.fr

Accédez aux informations des parkings SO SPACE en flashant ce code avec votre mobile (à une distance de 20 cm). Sa lecture nécessite le téléchargement d'une application gratuite (par exemple : flashcode et mobiletag sur l'App Store et Android Market).



Tarifs votés par le Conseil Municipal de la Ville de Niort.

Société Anonyme d'Économie Mixte

64 av. St-Jean d'Angély 79000 NIORT

Tél.: 05 49 06 84 50

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

3iège Social

.dôtel de ville

79000 NIORT

Capital de 3 488 742,50 € - SIRET 340 926 153 00024 - Code APE 5221 Z

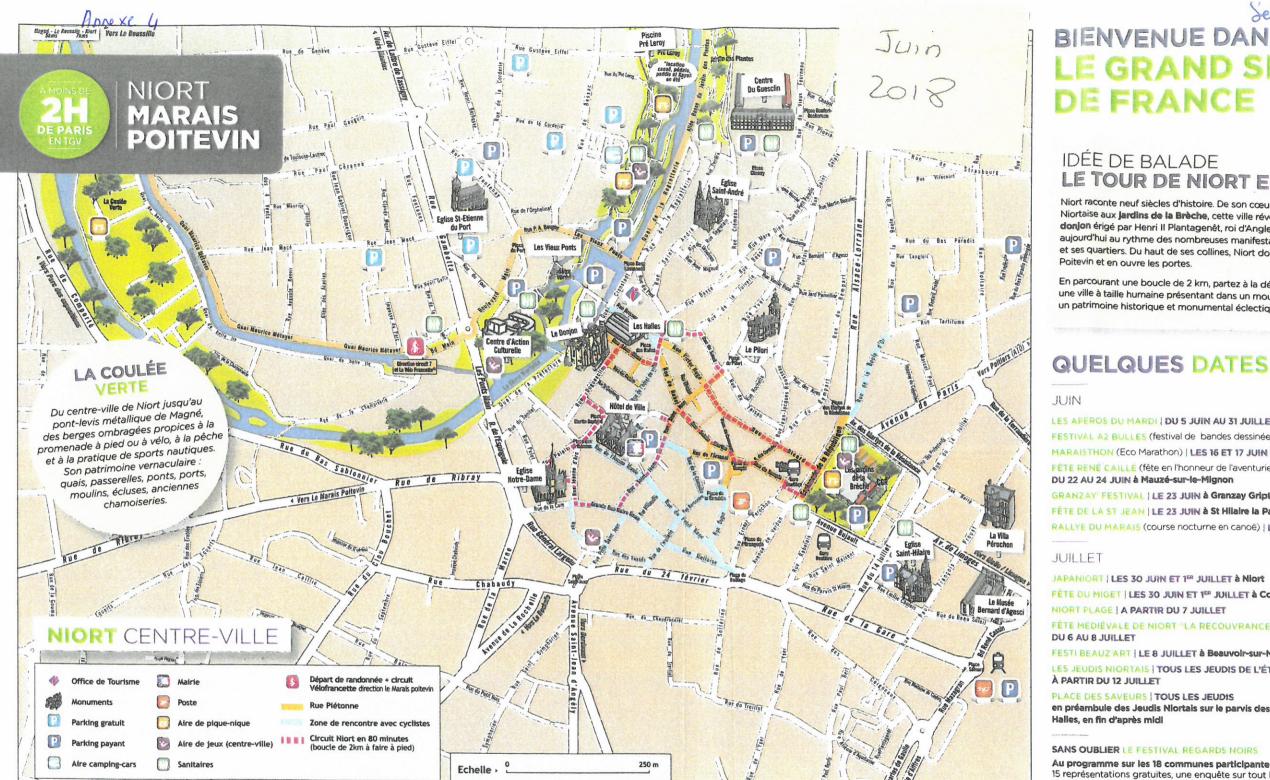




GUIDE TARIFS DU STATIONNEMENT







Set funteurs.

BIENVENUE DANS So. 900 90

LE GRAND SITE DE FRANCE

Niort en 80 min

IDÉE DE BALADE LE TOUR DE NIORT EN 80 MINUTES!

Niort raconte neuf siècles d'histoire. De son cœur historique baigné par la Sèvre Niortaise aux **Jardins de la Brèche**, cette ville révèle un riche patrimoine dont l'imposant donjon érigé par Henri II Plantagenêt, roi d'Angleterre. Ce cœur d'agglomération bat aujourd'hui au rythme des nombreuses manifestations festives animant son centre-ville et ses quartiers. Du haut de ses collines, Niort domine le paysage singulier du Marais Poitevin et en ouvre les portes.

En parcourant une boucle de 2 km, partez à la découverte de Niort intra muros, une ville à taille humaine présentant dans un mouchoir de poche un patrimoine historique et monumental éclectique.

QUELQUES DATES... 2018



JUIN

LES APEROS DU MARDI | DU 5 JUIN AU 31 JUILLET

FESTIVAL A2 BULLES (festival de bandes dessinées) | LES 15 ET 16 JUIN à Niort

MARAISTHON (Eco Marathon) | LES 16 ET 17 JUIN à Coulon

FETE RENE CAILLE (fête en l'honneur de l'aventurier, l'enfant du village) DU 22 AU 24 JUIN à Mauzé-sur-le-Mignon

FÉTE DE LA ST JEAN | LE 23 JUIN à St Hilaire la Palud

RALLYE DU MARAIS (course nocturne en canoë) | LES 23 ET 24 JUIN à Coulon

JUILLET

JAPANIORT | LES 30 JUIN ET 158 JUILLET à Niort FÉTE DU MIGET | LES 30 JUIN ET 1ER JUILLET à Coulon NIORT PLAGE | A PARTIR DU 7 JUILLET

FÊTE MÉDIÉVALE DE NIORT "LA RECOUVRANCE" DU 6 AU 8 JUILLET

FESTI BEAUZ'ART | LE 8 JUILLET à Beauvoir-sur-Niort LES JEUDIS NIORTAIS | TOUS LES JEUDIS DE L'ÉTÉ

À PARTIR DU 12 JUILLET PLACE DES SAVEURS | TOUS LES JEUDIS

en préambule des Jeudis Niortais sur le parvis des Halles, en fin d'après midi



www.niortmaraispoitevin "cor

info@niortmaraispoitevin.com

SANS OUBLIER LE FESTIVAL REGARDS NOIRS

Au programme sur les 18 communes participantes :

15 représentations gratuites, une enquête sur tout le territoire délà bien connue La Baque d'Influence 3.0 et un jeu-enquête Sherlock Holmes dans le Marais. Un autre temps fort : un grand bal sur le port de Mauzé-sur-le-Mignon réunira toutes les communes participantes le 22 Juin.







AU FIL DE LA SÈVRE NIORTAISE

Véritable "Cathédrale de verdure", avec plus de 8 000 km de voies d'eau peuplées d'une riche flore et faune sauvages, le marais s'offre à vous le temps d'une promenade en barque sur les voies d'eau, au départ des ports des villages maraîchins.

C'est aussi une terre de vélo proposant des itinéraires balisés qui, tout au long de la Sèvre niortaise, serpentent aux pieds du château du Coudray-Salbart, du Donjon de Niort.

Petits ports, lavoirs, écluses, venelles, douceur de la pierre des maisons maraîchines à fleur d'eau, parfois accrochées à flanc de côteau, et le Marais se découvre...



NIORT ENPOCHE

Juillet a Octobre 2018

Annexe 5





DE VILLE DU MILIEU ROULÊRE

いるころに PAPKINGS:



Pour lous renseignements s'adresser : 64 avenue Stelean d'Angdy - 79000 NIORT 161, : 06 48 08 84 50 - wew.so.spawodt

318(50) phaces prayathers



a première heure gratuite au parking de La Brèche!

6600 places* de parking

Chaque jour plus de

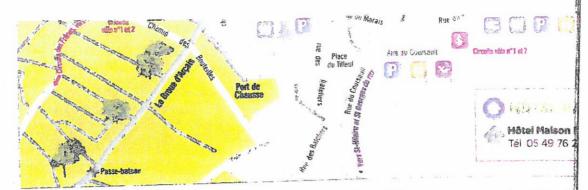
LA MARCEL BRÈCHE PAUL

sont à portée de main!

Et toujours...

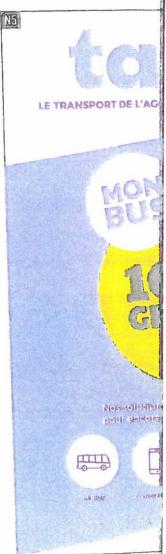
Pour tous renseignements s'adresser : 64 avenue St-Jean d'Angély - 79000 NIORT - Tél. : 05 49 06 84 50 - www.so-space.fr

-32-



Depuis Niort, prendre les bus gratuits 21 et 22 pour vous rendre dans le





cobalf consulection. La Roche-sur-Yon : 02 51 41 25 52 : Photos - Darri PhiR : Pierre Viala - Darri OTR

OFFREZ OFFREZ UNE PLACE DE PARKING A VOTRE VOITURE



		SAIN
COMPTE DE RESULTA	T	
	2018	2017
PRODUITS		
PRODUITS Ventes de marchandises		
Production vendue	98 802	10
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRE	98 802	10
Production stockée	_	
Production immobilisée	-	
Subventions d'exploitation	84 256	5
Reprises sur prov. et amortis., transfert de charges	1 301	
Autres produits	1 047	
TOTAL	185 405	15
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock	- 1	
Achats de matière premières et autres approv.	- 1	
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	70 043	6
Impôts, taxes et versements assimilés	15 507	1
Salaires et traitements	23 387	2
Charges sociales	10 209	
Dot. amortissements et provisions sur immobilisations	45 958	3
Dot. provisions sur actif circulant	-	
Dot. provisions pour risques et charges		
Autres charges	1 168	
TOTAL	166 271	14
RESULTAT D'EXPLOITATION	19 134	
QUOTES-PARTS DE RESULTAT INTER-ETABLISSEMENT Charges communes affectées Transfert de charges aux programmes TOTAL	24 190 - 24 190 -	2 ⁻ 2 ⁻
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS Produits financiers Charges financiers	- 4 558	
RESULTAT FINANCIER	- 4 558 -	
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS Produits exceptionnels Charges exceptionnelles	13 339	1:
RESULTAT EXCEPTIONNEL	13 339	1
Participation des salariés Impôts sur les bénéfices	-	
•		
TOTAL DES PRODUITS	198 745	17
TOTAL DES CHARGES	195 020	17
RESULTAT DE L'EXERCICE	3 725 -	

INVENTAIRE DES INSTALLATIONS TECHNIQUES

OUVRAGE: SAINT JEAN

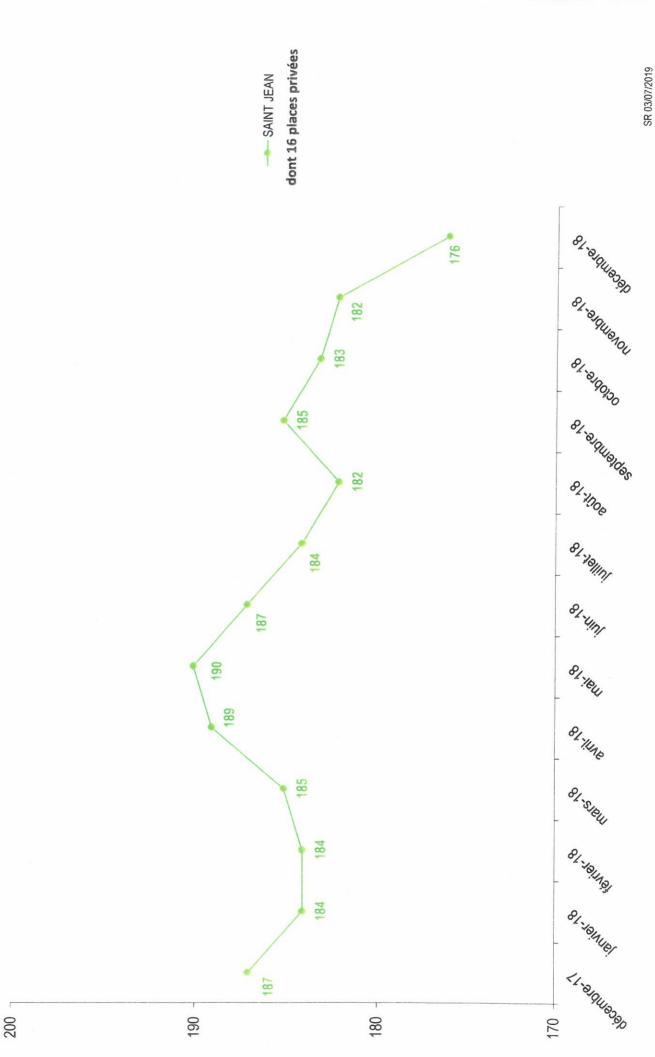
DESCRIPTION DES MATERIELS	NOMBRE	DATE DE MISE EN SERVICE	CONTRAT DE MAINTENANCE	OBSERVATION
ASCENSEURS	-	1997	ino	
PORTAILS	2	1997	oui	
BARRIERES	2	2017	ino	
SYSTEME GTC	1	2011/2012	ino	
GROUPE ELECTROGENE	1	1997	ino	
BORNE PIETONS AVEC PIED	1	2017	ino	
BORNES D'ENTREE/SORTIE	2	2017	oui	
CENTRALE DETECTION INCENDIE	1	2015	oui	
CENTRALE DETECTION CO/NO	1	2017	ino	
LPM SERVEUR	1	2017	oui	
BORNES LPM	2	2017	ino	
CAMERAS	10	2017	non	
MONITEUR VIDEO	1	2017	non	
serveur video	1	2017	oni	
INTERPHONIE	1	2005	oui	
HAUTS PARLEURS	23	1997	non	
EXTRACTEURS	7	1997	oui	
ARMOIRE ELECTRIQUE	1	1997	non	
ONDULEUR	-	2018	non	
FIBRE OPTIQUE	1	2011	non	
TOTAL				

Evolution du nombre d'abonnés St Jean - Année 2018

		ST JEAN 130 Places	
	Nbre Abts au 31 du mois précédent	Nbre Abts fin de mois	Variation
JANVIER	122	119	-3
FÉVRIER	119	119	0
MARS	119	120	1
AVRIL	120	124	4
MAI	124	125	1
JUIN	125	122	-3
JUILLET	122	119	-3
AOÛT	119	119	0
SEPTEMBRE	119	120	1
OCTOBRE	120	118	-2
NOVEMBRE	118	117	-1
DÉCEMBRE	117	111	-6
Production of the Control of the Con			-11

Evolution du nombre d'amodiations St Jean - Année 2018

	Nombre	Quota maxi
JANVIER	49	60
FEVRIER	49	60
MARS	49	60
AVRIL	49	60
MAI	49	60
JUIN	49	60
JUILLET	49	60
AOÛT	49	60
SEPTEMBRE	49	60
OCTOBRE	49	60
NOVEMBRE	49	60
DÉCEMBRE	49	60



EVOLUTION DU NOMBRE D'ABONNES ET AMODIATAIRES ST JEAN - ANNÉE 2018

Annexe 14

SP03/07/2019

ST JEAN Cadencement des travaux de gros entretien jusqu'en 2025 Mise à jour le 11-06-2018

2025 2024 2023 2022 2021 2015 2016 2017 2017 réalisé 2018 2019 2020 3 926 ₩ € 654,74 € 8 654,74 € 15 500 € 2005 2006 2007 2008 2009 2010 2011 2012 2013 2014 1 275 € ₹3 100 € 15 500 € 58 000 € Durée de Vie 10 ans 10 ans 10 ans 20 ans 10 ans 10 ans Réfection qu'ille d'entrée véhicule Montant travaux Désignation éfection sols escalier principal fection mur escalier principal efection mur local gardien N-7 Prévisionnel 6 100 € 6 100 € 6 100 € 6 100 € 6 100 € 6 100 € 112 200 € 1 100 € Coûts

-47-

ST JEAN Cadencement des remplacements de matériels jusqu'en 2020

Mise à jour le 11-06-2018

Coûts	Désignation	Durée de Vie								Années	10							
				H	2017	17 2017 réalisé	- Ch					-	-	H	+	H	-	-
			2010	2011	2014 prévu	M	2018	8 2019	2020	2021	2022	2023	2024 2	2025 20	2026 20	2027 20	2028 2029	9 2030
15 866 €	Installation fibre optique			X	-							\vdash		H	1	\perp		
35 205 €	Remplacement GTC		/ \	X								_	\vdash	-	+	+	+	1
44 000 €	Remplacement contrôle	70			/							\vdash	-	\vdash	1		1	1
	d'accès et caisses	IO dilis			/	41 312,12 €	€											
18 000 €	Remplacement détection Co	10 ans				14 424,96 €	e											1
27 500 €	Remplacement désenfumage	20 ans											-	H	+	-	F	1
20 000 €	Remplacement ascenseurs	20 ans					_					\vdash	\vdash	\vdash	+	\vdash	1	\downarrow
15 000 €	Remplacement groupe	20 ans											-	\vdash	+	\vdash	-	1
52 000 €	Remplacement détection incendie	10 ans		\cap	X						\vdash		X	-	\vdash	\vdash	_	\downarrow
						9	3											
	Montant investissements			€ 12			80,78						€ 0					
				0 15	25 00	00 79	e) er						25 00					



